Nations Unies A/71/819

Assemblée générale

Distr. générale
28 février 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 151 de l'ordre du jour
Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 6
A. Vue d'ensemble 6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui 6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional 13
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées 14
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 15
II. Ressources financières 105
A. Vue d'ensemble 105
B. Contributions non budgétisées 106
C. Gains d'efficience 106
D. Taux de vacance 106
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . 107
F. Formation 108
G. Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration 110

17-03370 (F) 120417 170417

Merci de recycler

H. Gestion des armes et munitions 111
I. Autres activités de programme 112
J. Projets à effet rapide 114
III. Analyse des variations 116
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 123
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/271, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale 124
A. Assemblée générale 124
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 131
Annexes
I. Définitions 136
II. Organigrammes 138
Carte 140

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, dont le montant s'élève à 921 580 500 dollars.

Au cours de l'exercice, la MINUSCA continuera d'exécuter les activités dont l'a chargée le Conseil de sécurité dans sa résolution 2301 (2016). En particulier, elle apportera son concours à la protection des civils et au respect des droits de l'homme, et, pour ce faire, elle s'emploiera à circonscrire la présence des groupes armés et atténuer la menace que constituent ces derniers, à contribuer à la paix et au processus politique en République centrafricaine et, notamment, à aider le Gouvernement récemment institué à définir et mettre en pratique des réformes et à renforcer ses capacités.

Le budget proposé, d'un montant de 921 580 500 dollars, représente une augmentation de 852 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice budgétaire précédent (920 727 900 dollars), soit une progression de 0,1 %.

Il financera le déploiement de 169 observateurs militaires, et 10 581 militaires, dont 311 officiers d'état-major, 400 agents de la Police des Nations Unies, 1 680 membres d'unités de police constituées, 809 agents recrutés sur le plan international (dont 40 occupant des emplois de temporaire), 706 agents recrutés sur le plan national (dont 9 occupant des emplois de temporaire), 254 Volontaires des Nations Unies et 108 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Protection des civils et droits de l'homme, Processus politique et réconciliation, Rétablissement et extension de l'autorité de l'État, et Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses[a] (2015/16)*	*Montant alloué (2016/17)*	*Dépenses prévues (2017/18)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	400 733,3	418 996,9	437 006,6	18 009,7	4,3
Personnel civil	156 474,2	164 749,4	164 271,1	(478,3)	(0,3)
Dépenses opérationnelles	268 823,5	336 981,6	320 302,8	(16 678,8)	(4,9)
Montant brut	**826 031,0**	**920 727,9**	**921 580,5**	**852,6**	**0,1**

Catégorie de dépenses	Dépenses[a] (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Recettes provenant des contributions du personnel	10 634,0	11 551,7	12 235,7	684,0	5,9
Montant net	**815 397,0**	**909 176,2**	**909 344,8**	**168,6**	**0,0**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**826 031,0**	**920 727,9**	**921 580,5**	**852,6**	**0,1**

[a] Comprend les dépenses liées à 44 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 SM, 4 AN et 35 GN) ainsi que les dépenses opérationnelles du Centre de services régional d'Entebbe, inscrites au budget approuvé de l'exercice 2015/16.

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national[b]	Emplois de temporaire[c]	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	113	103	2	42	–	260
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	118	101	2	41	–	262
Composantes										
Protection des civils et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2016/17	169	10 537	400	1 680	79	36	–	37	40	12 978
Effectif proposé 2017/18	169	10 537	400	1 680	60	31	9	31	–	12 917
Processus politique et réconciliation										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	50	6	–	23	–	79
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	65	10	–	32	–	107
Rétablissement et extension de l'autorité de l'État										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	55	85	–	17		157
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	56	123	–	17	108	304
Appui										
Effectif approuvé 2016/17	–	44	–	–	441	454	62	119	–	1 120
Effectif proposé 2017/18	–	44	–	–	470	432	38	133	–	1 117

	Observateurs militaires	*Contingents*	*Police des Nations Unies*	*Unités de police constituées*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Emplois de temporaire*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	*Personnel fourni par des gouvernements*	*Total*
Total										
Effectif approuvé 2016/17	**169**	**10 581**	**400**	**1 680**	**738**	**684**	**64**	**238**	**40**	**14 594**
Effectif proposé 2017/18	**169**	**10 581**	**400**	**1 680**	**769**	**697**	**49**	**254**	**108**	**14 707**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**31**	**13**	**(15)**	**16**	**68**	**113**

[a] Effectif autorisé ou proposé le plus élevé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.
[c] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Pendant l'exercice 2016/17, il a été procédé, dans toutes les missions et tous les centres de services, au classement des postes qui n'avaient jusqu'alors fait l'objet d'aucun classement. Les reclassements et déclassements de postes ainsi que les changements apportés aux titres fonctionnels qui en ont résulté sont indiqués dans le présent rapport.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2149 (2014), en date du 10 avril 2014. Par sa résolution 2264 (2016) du 9 février 2016, le Conseil a décidé que la MINUSCA compterait 108 agents pénitentiaires, soit 68 agents pénitentiaires supplémentaires. Le mandat de la Mission a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2301 (2016), par laquelle il a été renouvelé jusqu'au 15 novembre 2017.

2. Tout en continuant d'assurer la protection des civils et la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que de faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire, la Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité, en application de la résolution 2301 (2016), à atteindre un objectif stratégique général : celui de créer des conditions qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent, en adoptant une approche globale et une position volontariste et ferme, sans préjudice des principes fondamentaux du maintien de la paix. Le Conseil a également décidé que ce mandat devrait être exécuté par étapes et de manière coordonnée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUSCA contribuera au cours de l'exercice budgétaire à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après, qui s'articulent autour de quatre composantes : protection des civils et droits de l'homme; appui au processus politique et à la réconciliation; rétablissement et extension de l'autorité de l'État; appui.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, les objectifs fixés par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de 2016/17 est analysée au niveau de chaque composante et présentée ci-après.

5. Le quartier général de la Mission, situé à Bangui, gère actuellement 45 sites au total. Certains de ces sites comptent plusieurs camps : Bangui, 11 camps [M'poko (5 camps), quartier général de l'Équipe spéciale conjointe de Bangui, locaux du quartier général de la Mission à Des Jean, Socatel, Barr D'honneur, Morova et Castor]; secteur Ouest, 10 camps [Bouar (5 camps), Berbérati, Paoua, Bozoum, Bossangoa et M'baki]; secteur Centre [Kaga Bandoro (3 camps), Bambari (2 camps), Sibut, Mobaye, Dekoa, Mbres, Grimari, Bamingui et N'dele (2 camps)]; secteur Est, 11 camps [Bria (6 camps), Bangassou, Birao, Obo, Rafai et Zemio).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. L'achèvement de la transition politique en mars 2016, consécutivement à la tenue du référendum constitutionnel et d'élections présidentielle et législatives

libres et régulières, a marqué un jalon important pour la République centrafricaine. L'élection démocratique d'un nouveau gouvernement a permis de consolider et de renforcer la paix dans le pays. Toutefois, malgré ces avancées, les défis demeurent importants. L'État dispose de moyens très limités et continue de connaître une grande instabilité, en raison de la faiblesse de ses moyens politiques, socioéconomiques et structurels ainsi que de ses mécanismes de gouvernance. Cette instabilité est exacerbée par le manque de cohésion sociale et par le profond sentiment de marginalisation éprouvé par certains groupes, notamment dans le nord-est du pays, isolé et peu habité, et où l'administration et les infrastructures publiques, y compris les forces de sécurité intérieure, ont longtemps fait défaut. Les flambées de violence chroniques constatées dans tout le pays témoignent de la fragilité des progrès accomplis sur la voie de la paix et les conditions de sécurité semblent devoir demeurer instables.

7. La présence continue de groupes armés et d'autres fauteurs de troubles politiques ainsi que les violences intercommunautaires et le manque de moyens des forces nationales de sécurité constituent la menace la plus urgente et la plus grave pour la stabilité du pays. Les groupes armés continuent de mettre la population civile en danger, de détourner et d'exploiter illégalement les ressources naturelles, de compromettre la sécurité et l'état de droit, et de refuser au Gouvernement l'accès à de grandes zones du pays ainsi que son autorité sur ces secteurs. En outre, les activités criminelles visant notamment à prendre le contrôle des ressources naturelles de la République centrafricaine et à cibler des membres de la communauté internationale présents dans le pays, y compris les agents humanitaires, semblent devoir se poursuivre. Les groupes vulnérables vont continuer de faire face aux menaces et à des conditions humanitaires épouvantables.

8. Les conditions de sécurité se sont stabilisées depuis l'élection du Président, mais la situation demeure précaire : les affrontements sporadiques entre des groupes armés fragmentés et l'aggravation de tensions intercommunautaires, exploitées par les fauteurs de troubles politiques, donnent lieu à des actes de violence récurrents. Depuis la mi-septembre 2016, la MINUSCA a fait face à une série d'atteintes à la sécurité à Bangui et dans d'autres régions du pays. Ces violences ont aggravé la situation humanitaire de quelque 45 000 personnes et entraîné leur déplacement. Elles ont pris pour cible directe des acteurs internationaux, notamment des agents humanitaires, dont certains ont été contraints de suspendre leurs activités sur le terrain et de se réinstaller dans la capitale, ce qui a exacerbé le problème. Dans certaines parties du pays, ce cycle de violence a également fait basculer l'opinion publique contre la Mission, ce qui a constitué un obstacle supplémentaire à l'exécution de son mandat.

9. Malgré ces problèmes de sécurité, les autorités gouvernementales ont accéléré l'adoption de réformes essentielles. Le Comité stratégique chargé des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et de réconciliation nationale, sous la direction du Président de la République centrafricaine, a adopté une stratégie nationale en matière de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, la politique nationale en matière de sécurité et le Plan quinquennal de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie. Le Président de la République centrafricaine et le Vice-Secrétaire général de l'époque ont signé, au nom du Secrétaire général et de la communauté internationale, le Cadre d'engagement mutuel. Ce document constitue un cadre stratégique, convenu entre le Gouvernement centrafricain et la

communauté internationale; il permet à la République centrafricaine de prendre le contrôle des principales réformes essentielles à la réalisation de la vision du Président, à la mise en œuvre de la résolution 2301 (2016) du Conseil de sécurité et à l'exécution du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix.

10. La Mission poursuivra ses activités pour l'exercice 2017/18 si le Gouvernement centrafricain nouvellement élu continue de mener des réformes essentielles tout au long de l'exercice 2016/17 et commence à renforcer sa capacité de fournir des services sociaux de base à la population et de maintenir l'ordre public, notamment la protection de ses citoyens, la lutte contre l'impunité et la gestion des ressources, l'objectif étant que la population bénéficie concrètement et graduellement de ces efforts et qu'un mode de gouvernance ouvert à tous soit mis en place; et si les progrès se poursuivent en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux de la personne humaine et, dans certaines zones, la mise en place de conditions propices au retour librement consenti et durable, en toute sécurité, dans leur communauté d'origine, des personnes déplacées et des réfugiés. La MINUSCA pourrait mieux s'acquitter de son mandat si la communauté internationale honore ses engagements financiers pour les cinq prochaines années en mobilisant et en affectant à bon escient les ressources promises lors de la Conférence de Bruxelles, en novembre 2016, au titre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, qui vise à soutenir l'action de relèvement menée par les autorités centrafricaines.

11. Il est à prévoir également que le Président et son cabinet, après plus d'un an au pouvoir, connaîtront mieux les difficultés auxquelles le pays fait face et seront mieux à même de tenir tête à leurs détracteurs; la stratégie de la Mission visant à réduire la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent sera en cours d'exécution, compte tenu des priorités géographiques et fonctionnelles révisées; les menaces qui pèsent sur les civils demeureront importantes, faute de progrès sensibles en matière de réforme des institutions de défense et de sécurité; les conditions de sécurité permettront les déplacements du personnel ainsi que le déploiement des ressources opérationnelles et de la MINUSCA dans les zones prioritaires; les biens et services seront fournis conformément aux contrats applicables; et la reprise économique se poursuivra, mais lentement.

12. La Mission centrera ses activités sur ces trois priorités stratégiques interdépendantes et complémentaires :

a) Améliorer la protection des civils et des droits de l'homme, notamment par l'amélioration des conditions de sécurité, laquelle permettra l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et le retour en toute sécurité des personnes déplacées et des réfugiés;

b) Appuyer le processus politique et la réconciliation, notamment par la réforme du secteur de la sécurité, les initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration (et de rapatriement, le cas échéant) et la promotion du renforcement de l'état de droit et de la lutte contre l'impunité;

c) Appuyer le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État ainsi que le renforcement des capacités de ce dernier, notamment en rehaussant la présence et l'efficacité des institutions judiciaires et pénitentiaires, en améliorant la gestion des ressources naturelles, et en collaborant avec des partenaires pour jeter les bases du développement socioéconomique du pays. La Mission s'emploiera à réaliser ces

objectifs en partenariat avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires de la communauté nationale et internationale.

13. En ce qui concerne la première priorité, la Mission aidera les autorités centrafricaines à s'acquitter de leur responsabilité principale, soit la protection de toutes les populations civiles vivant sur le territoire. Plus précisément, la MINUSCA favorisera l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays en réduisant les menaces dirigées contre les citoyens, particulièrement les femmes et les enfants (menaces de violences physiques, de violations des droits de l'homme et de privation d'accès aux services de base tels que les soins de santé, l'alimentation, l'eau ou l'assainissement), notamment en recensant et signalant toute menace ou attaque. Ce faisant, et en prenant en compte la révision de son mandat et de ses priorités fonctionnelles et géographiques, la Mission reconfigurera et consolidera sa présence civile, militaire et policière, et modifiera le rythme de ses opérations, comme l'y autorise le Conseil dans sa résolution 2301 (2016). À cet égard, la MINUSCA continuera de déployer des forces dans l'ensemble de la zone d'opérations, conjointement avec les forces de sécurité nationales, qui sont limitées mais présentes dans tout le pays. Elle consolidera ses bases opérationnelles et créera des forces de réserve dans chaque secteur, afin de pouvoir maintenir une présence mobile et souple et appuyer des patrouilles de longue distance, notamment par le recours à une force d'intervention rapide et à une unité de police constituée spécialisée dans les armes et les tactiques, tout en réduisant les risques que ses opérations militaires et policières représentent pour les civils.

14. Tout en assurant une sécurité et une protection immédiates, notamment dans le cadre d'opérations de sécurité unilatérales selon que de besoin, la MINUSCA renforcera la capacité du Gouvernement d'assumer lui-même ces responsabilités à long terme. Parallèlement, par la présence intégrée de ses composantes militaire et policière ainsi que de ses composantes civiles pertinentes, la MINUSCA continuera d'aider le Gouvernement à créer et à maintenir un environnement sûr afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire sous la direction de civils et le retour ou la réinstallation volontaire et durable des personnes déplacées et des réfugiés. La Mission assurera aussi la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

15. La Mission aidera le Gouvernement centrafricain à veiller à ce que les lois, les politiques et les institutions des droits de l'homme du pays permettent de surveiller les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et de prendre des mesures en cas de violation. Elle accordera une attention particulière à la réduction du nombre de violations à l'encontre des femmes et des filles, notamment en encourageant les autorités centrafricaines à adopter des lois nationales punissant les violences sexuelles liées aux conflits. La Mission participera à la surveillance et au signalement des violations du droit international humanitaire et des droits s'y rattachant, de même qu'aux enquêtes à ce sujet, notamment en ce qui concerne toutes les formes d'atteintes et de violences sexuelles commises à l'encontre des femmes ou des enfants.

16. Au cours de l'exercice, il est prévu que le Gouvernement centrafricain continuera sur sa lancée pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre des réformes nécessaires pour réduire durablement les groupes armés et mettre en place les conditions nécessaires à une extension progressive et durable de l'autorité de l'État, afin d'empêcher la reprise du conflit. Pour que les groupes armés ne soient

plus perçus comme des substituts légitimes de l'autorité de l'État, la Mission aidera le Gouvernement à s'attaquer aux causes profondes des conflits, plus particulièrement en soutenant les démarches de réconciliation et la mise en place d'institutions et de pratiques politiques démocratiques et responsables. Plus précisément, la Mission mettra en œuvre une stratégie politique privilégiant le dialogue et une stratégie militaire robuste et proactive, en vue de parvenir à une réduction durable de la présence des groupes armés et de la menace qu'ils représentent. Elle s'emploiera à court terme à promouvoir la stabilité et apaiser les tensions, et, à plus long terme, traiter les revendications fondées des populations, pour faire perdre aux groupes armés leur légitimité et leur soutien; elle appuiera le déploiement, dans les zones prioritaires, des forces de sécurité existantes et d'administrateurs dans les domaines du droit, de la justice et des systèmes pénitentiaires.

17. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la MINUSCA aidera les autorités à fournir des services administratifs de base et s'attachera à promouvoir la mise en œuvre des accords découlant du Forum de Bangui de mai 2015, qui devaient constituer l'assise d'un pacte social entre les dirigeants et les citoyens. La Mission favorisera la bonne gouvernance ainsi qu'un dialogue politique et une réconciliation sans exclusive, en suscitant la participation non seulement de tous les acteurs de la sphère politique et toutes les parties au conflit, y compris les fauteurs de troubles et les groupes armés, mais aussi des populations locales, des victimes et de la société civile. Pour appuyer le processus politique et la réconciliation, la Mission contribuera à la promotion de l'état de droit et à la lutte contre l'impunité, notamment par les mesures temporaires d'urgence instaurées à la demande des autorités centrafricaines ainsi que la mise en place et la facilitation du fonctionnement de la Cour pénale spéciale. La Mission concourra également à jeter les bases d'un mécanisme de justice transitionnelle, notamment en appuyant l'élaboration d'une stratégie nationale de justice transitionnelle.

18. En ce qui concerne la troisième priorité, compte tenu du manque d'autorité de l'État en dehors de Bangui, la Mission appuiera et protégera, au besoin, les mesures urgentes de renforcement des capacités de l'État sur l'ensemble du territoire centrafricain. La Mission collaborera avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies au renforcement des institutions de l'État, en vue de permettre à ce dernier d'étendre son autorité sur l'ensemble du territoire et de pouvoir ainsi remplir ses fonctions essentielles dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit et de la justice, et en matière de développement socioéconomique, ouvrant ainsi la voie à une paix durable et un plus grand développement. La Mission prendra également des mesures pour accroître le contrôle de l'État sur ses ressources naturelles, afin de créer une importante source de recettes publiques tout en réduisant l'exploitation illicite des ressources naturelles, qui aide à financer les groupes armés opérant dans le pays.

19. Pour appuyer les priorités et objectifs stratégiques décrits ci-dessus, la Mission continuera d'appliquer une bonne stratégie de communication et de sensibilisation à l'échelle nationale, visant à améliorer le dialogue avec les Centrafricains, à renforcer et protéger la réputation de l'ONU dans le pays, et à mieux faire comprendre ses responsabilités et ses activités. La Mission continuera d'utiliser la radio et d'autres moyens pour informer les citoyens, les parties au conflit, les acteurs régionaux et internationaux et d'autres parties prenantes du rôle et de

l'action de la MINUSCA en République centrafricaine. La stratégie de communication sera adaptée aux besoins respectifs de divers groupes, mettant d'abord l'accent sur les zones à haut risque et s'inscrivant dans le fil du dialogue et des consultations menés par la Mission. La Mission veillera également à intégrer la participation de la population dans l'ensemble de ses activités, adoptant ainsi une conception du maintien de la paix enracinée dans la communauté locale. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés pour mieux comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs attentes et renforcer leur participation à la prise de décisions, tant dans les opérations de maintien de la paix que dans le processus politique général.

20. Le projet de budget pour l'exercice 2017/18 tient compte des modifications apportées au tableau d'effectifs de la Mission sur la base des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, qui a été mené par les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions en août 2016. Cet examen a pris en compte à la fois l'évolution des priorités et leur caractère concomitant, consécutivement au renouvellement du mandat de la Mission et aux changements importants qui y sont énoncés. La stratégie de recrutement proposée prend également en compte les principes de faisabilité, de flexibilité et de réactivité à la situation sur le terrain ainsi que la stratégie globale d'appui aux missions. Les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2017/18 sont indiqués dans la section I.E du présent rapport.

21. Les recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil et visant à améliorer l'efficacité et la productivité de l'exécution du mandat et la hiérarchisation des tâches établie aux paragraphes 33 à 36 de la résolution 2301 (2016) du Conseil de sécurité seraient appliquées au moyen de propositions telles que modifier la structure hiérarchique du Groupe de la Commission d'enquête, du Groupe de la problématique hommes-femmes et de la Section des affaires électorales; ramener le conseiller principal pour la protection des femmes et le Groupe de la protection de l'enfance sous la bannière de la Division des droits de l'homme; augmenter les ressources destinées aux activités liées à la réforme du secteur de la sécurité, au programme désarmement, démobilisation et réintégration, aux affaires civiles, et aux activités de la Police des Nations Unies; renforcer les ressources affectées aux installations et à l'ingénierie (eau et assainissement) et aux services médicaux, afin d'améliorer les conditions de vie et de travail et l'accès à la santé pour tous les membres du personnel de la MINUSCA, conformément aux normes de l'Organisation des Nations Unies; augmenter les capacités de gestion des contrats et d'entreposage; réorganiser la Section de la gestion du matériel en vue d'en rationaliser les structures hiérarchiques; créer, au sein de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, un groupe chargé de gérer la gamme élargie des technologies utilisées pour les activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance; transférer et réaffecter certaines fonctions de la plateforme logistique de la MONUSCO au Bureau régional d'achat, consécutivement à la mise en place des opérations de la Mission, ces activités relevant toujours de la composante appui mais menées dans la zone d'opérations de la Mission.

22. La Division de l'appui à la Mission continuera de fournir des services essentiels dans toute la zone de la Mission, a) tout en prévoyant de construire, en raison de la médiocrité des infrastructures, des bases des Nations Unies entièrement autonomes en dehors de Bangui; b) tant que les possibilités d'externalisation de

certains services à des prestataires du secteur privé continueront d'être limitées ou coûteuses; c) tant que le personnel de la Mission continuera de faire face à des conditions de sécurité, de vie et de travail difficiles. On constate donc d'importantes lacunes en matière de prestation des services, notamment la mise en place de conditions de vie et de travail conformes aux normes des Nations Unies, l'exécution des projets d'infrastructure critique, les soins médicaux, et le respect des politiques en matière d'environnement. Par conséquent, l'effectif du génie de la Mission a été étoffé grâce au déploiement d'une unité du génie, et l'accès aux soins de santé à Bouar a été amélioré grâce à l'ajout d'un contingent médical de 15 personnes, qui s'est greffé à la clinique de niveau I +bangladaise.

23. Dans le cadre de la détermination des besoins d'appui pour l'exercice 2017/18, il a été tenu compte des projets de reconfiguration et de consolidation du positionnement des militaires et des policiers déployés dans la zone d'opérations de la Mission, et de réduction de l'empreinte géographique de cette dernière au cours de l'exercice 2016/17, tout en veillant à assurer une mobilité suffisante pour répondre à la menace. Les besoins en matière de transport ont été établis en tenant compte des plans de déploiement, de même que les dépenses au titre de l'évacuation des malades et des blessés; à la suite de quoi la Mission a élargi et reconfiguré sa flotte aérienne destinée à l'évacuation des patients.

24. Au cours de l'exercice, la Mission s'emploiera à améliorer ses communications stratégiques et à poursuivre la mise au point des méthodes de planification des opérations conjointes, sous la direction exécutive du Chef de cabinet. La Division de l'appui à la mission veillera à ce que la Mission dispose de technologies de pointe afin de fournir aux hauts responsables de meilleures appréciations des situations et analyses stratégiques. À cet égard, le groupe de l'appui aux nouvelles technologies, dont la création a été proposée au titre de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, gérerait les diverses technologies utilisées par la Mission (y compris un système de drones), en vue de soutenir les activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, de contribuer à établir un tableau commun des opérations, et de continuer d'assurer la sécurité du personnel et du périmètre au moyen d'une protection armée et de services de sécurité faisant appel à la technologie.

25. La MINUSCA continuera de mettre en œuvre un programme complet de protection de l'environnement, qui atténuera les retombées des opérations de la Mission. Des initiatives relatives à l'environnement, lancées au cours de l'exercice 2016/17 (comprenant des projets et des activités continues de surveillance de la conformité), devraient se poursuivre durant l'exercice 2017/18. Outre les projets de gestion des déchets déjà en cours, des initiatives environnementales plus spécialisées continueront d'être conçues et réalisées, telles que la conception de systèmes énergétiques, l'optimisation des groupes électrogènes, l'utilisation de diodes électroluminescentes, l'installation de panneaux solaires sur les toits et l'utilisation de climatiseurs économes en énergie. Dans l'ensemble, la Mission mettra en œuvre la stratégie environnementale pour les missions de maintien de la paix dans le but de maximiser le rendement énergétique des ressources naturelles qu'elle utilise tout en réduisant au minimum les risques qu'entraînent ses opérations pour les personnes, les groupes et les écosystèmes en République centrafricaine, créant ainsi des retombées positives, dans la mesure du possible. Le Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques (REACT), en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour

l'environnement, contribuera à améliorer davantage la performance environnementale sur le terrain.

26. Parmi les projets d'envergure prévus pour l'exercice 2017/18, on recense notamment la construction de plateformes polyvalentes en béton armé, de murs d'enceinte, de barrières de protection et de défense mobiles et de contrôles d'accès correspondants; le forage de puits profonds; et la construction dans un camp de bâtiments en dur. À Bangui et dans les secteurs, la MINUSCA continuera de créer des logements et des bureaux en dur à l'intention de son personnel, en utilisant la main-d'œuvre et les matériaux locaux dans la mesure du possible, compte tenu des retombées pour la population et l'économie locales, mais aussi pour promouvoir la coexistence pacifique et la stabilisation, sous le nouveau régime, d'une paix encore fragile. Bien que la construction sur place de logements et bureaux en dur ou permanents traduise un changement de la stratégie de la Mission en matière d'installations et d'infrastructures, ces locaux viendront compléter les structures préfabriquées (existantes ou nouvelles) et seront conformes aux normes en matière de génie, ce qui n'était pas envisageable dans le cas des bâtiments préfabriqués. En outre, l'empreinte continuera d'être réduite au minimum dans la mesure où la Mission utilisera les camps existants, tandis que les possibilités d'emploi découlant de ces projets de construction offriront d'autres perspectives aux membres des groupes armés.

27. La Mission s'attachera à accroître l'efficacité des séminaires en en réduisant la fréquence, en les organisant sur place et en utilisant les salles de conférence dont elle dispose et des installations de visioconférence pour les membres du personnel des secteurs, éliminant ainsi les frais de location de salles de conférence et de voyage, y compris vers des sites comme Entebbe.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

28. La MINUSCA s'efforcera de réaliser des économies d'échelle autant que possible, en coopération avec les autres missions opérant dans la région. Grâce à un transfert de biens entre missions, la MINUSCA continuera d'exploiter certaines ressources de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) après leur retrait et la réduction de leurs effectifs, pour répondre à ses besoins en matière d'installations.

29. Par ailleurs, la Mission continuera d'utiliser la plateforme logistique de la MONUSCO à Entebbe, y contribuant du personnel civil (deux agents du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national) chargé d'apporter son appui dans les domaines de la logistique, du génie, de l'informatique et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Compte tenu des hypothèses budgétaires et des initiatives d'appui de la MINUSCA pour l'exercice 2017/18 et du fait que ses effectifs, intégrés à la plateforme logistique de la MONUSCO et au Bureau régional d'achat, avaient été approuvés pour aider lors de sa phase de démarrage, la MINUSCA va réduire sa présence dans ces services. En conséquence, la proposition de dotation en effectifs de la MINUSCA pour l'exercice 2017/18 prévoit le transfert et la réaffectation de 14 postes (deux postes de classe P-3, quatre agents du Service mobile et huit agents des services généraux recrutés sur le plan national), et d'un administrateur recruté sur le plan national (emploi de temporaire)

à la zone d'opérations de la Mission afin de répondre aux besoins supplémentaires mis en évidence lors de l'examen des besoins en personnel civil.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

30. Le mandat de la MINUSCA nécessite un partenariat fort et efficace entre celle-ci et les autorités nationales centrafricaines. La Mission prévoit d'étudier la possibilité d'envoyer son personnel dans certaines institutions nationales majeures afin d'aider à étendre l'autorité de l'État dans certains domaines prioritaires, comme la mise en œuvre de réformes nationales dans le secteur de la sécurité, en étroite coordination avec la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine. La MINUSCA, en association avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et certains partenaires internationaux, offrira une assistance technique aux autorités nationales, notamment aux fins du rétablissement du système de justice pénale, de la mise en place et du bon fonctionnement de la Cour pénale spéciale dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Elle coordonnera également la gestion des armes avec, entre autres, les autorités nationales et les entités du système des Nations Unies, et s'intéressera à toutes les questions qui y sont liées. La Mission s'attachera à collaborer et à renforcer la cohérence de son action avec les principales parties prenantes, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux en vue d'établir les synergies et les complémentarités nécessaires à la stabilisation de la situation politique en République centrafricaine, y compris en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles.

31. La MINUSCA continuera de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies présents en République centrafricaine, dans le respect de leur mandat et de l'espace humanitaire, afin de promouvoir le principe de l'unité d'action des Nations Unies et d'apporter des solutions multidimensionnelles et multidisciplinaires aux questions prioritaires des autorités élues.

32. En application du Cadre d'engagement mutuel signé entre le Gouvernement centrafricain et les partenaires internationaux, du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les partenaires internationaux, parmi lesquels l'Union européenne et la Banque mondiale ainsi que des bailleurs d'aide bilatérale et d'autres donateurs, ont annoncé, lors de la conférence des donateurs qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2016, des contributions destinées à favoriser la stabilisation de la situation en République centrafricaine et à assurer le maintien de la paix dans le pays sur le long terme. La MINUSCA participera à la coordination de cette aide internationale afin de créer les synergies et complémentarités nécessaires à la stabilisation de la situation politique et des conditions de sécurité en République centrafricaine.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

33. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

34. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
	SGA-SSG	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2016/17	1	4	10	1	11	27	15	–	42
Postes proposés 2017/18	1	3	12	1	12	29	20	2	51
Variation nette (voir tableau 2)	**–**	**(1)**	**2**	**–**	**1**	**2**	**5**	**2**	**9**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident)									
Postes approuvés 2016/17	1	1	6	3	1	12	9	3	24
Postes proposés 2017/18	1	1	3	1	1	7	2	–	9
Variation nette	**–**	**–**	**(3)**	**(2)**	**–**	**(5)**	**(7)**	**(3)**	**(15)**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques									
Postes approuvés 2016/17	1	–	5	6	1	13	2	–	15
Postes proposés 2017/18	1	–	4	5	1	11	2	–	13
Variation nette (voir tableau 5)	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**–**	**(2)**	**–**	**–**	**(2)**
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2016/17	–	2	12	20	4	38	15	21	74
Postes proposés 2017/18	–	3	15	21	9	48	15	21	84
Variation nette	**–**	**1**	**3**	**1**	**5**	**10**	**–**	**–**	**10**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2016/17	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Emplois de temporaire proposés[b] 2017/18	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel									

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national[a]	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Effectif approuvé 2016/17	–	2	12	21	4	39	16	21	76
Effectif proposé 2017/18	–	3	15	22	9	49	16	21	86
Variation nette	**–**	**1**	**3**	**1**	**5**	**10**	**—**	**—**	**10**
Bureau de la communication et de l'information									
Postes approuvés 2016/17	–	1	5	10	7	23	62	18	103
Postes proposés 2017/18	–	1	5	10	7	23	62	18	103
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total (postes)									
Postes approuvés 2016/17	3	8	38	40	24	113	103	42	258
Postes proposés 2017/18	3	8	39	38	30	118	101	41	260
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**(2)**	**6**	**5**	**(2)**	**(1)**	**2**
Total (emplois de temporaires)									
Emplois de temporaire approuvés[b] 2016/17	–	–	–	**1**	–	**1**	**1**	–	**2**
Emplois de temporaire proposés[b] 2017/18	–	–	–	**1**	–	**1**	**1**	–	**2**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total									
Effectif approuvé 2016/17	**3**	**8**	**38**	**41**	**24**	**114**	**104**	**42**	**260**
Effectif proposé 2017/18	**3**	**8**	**39**	**39**	**30**	**119**	**102**	**41**	**262**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**(2)**	**6**	**5**	**(2)**	**(1)**	**2**

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 1 poste

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Tableau 2
Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	P-5	Chef de bureau	Création	
	+1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Origine : Équipe d'appui – plateforme logistique de la MONUSCO à Entebbe

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	-1	D-1	Coordonnateur des bureaux locaux	Transfert	Destination : équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet
Total partiel	**+1**				
	+1	P-4	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Transfert	Origine : Groupe de la problématique hommes-femmes, Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident)
	+4	AN	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	+1	VNU	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Transfert	
	+1	VNU	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Transfert	
Total partiel	**+8**				
Variation nette	**+9**		(voir tableau 1)		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

35. La dotation en effectifs approuvée pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général comprend 42 postes, dont le Coordonnateur des bureaux locaux et les chefs de bureaux. Les chefs de bureaux gèrent la présence de la Mission sur le terrain dans toutes les régions du pays. Sous l'autorité directe du Représentant spécial, ils sont chargés de superviser l'exécution du mandat de la Mission dans leur zone de responsabilité géographique. On compte actuellement trois chefs de bureaux de classe D-1, qui sont à la tête des postes de commandement de secteur situés à Bria, Kaga Bandoro et Bouar; cinq chefs de bureaux de classe P-5, qui dirigent les bureaux de terrain intégrés de Bambari, Bangassou, Berbérati, Bossangoa et Ndélé; et trois chefs de bureaux de classe P-4, dont dépendent les antennes de Birao, Paoua et Obo. Les chefs de bureau sont assistés par 11 chefs de bureau adjoints (huit agents du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), huit assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

36. Le dernier examen stratégique et l'examen des besoins en personnel civil menés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont tous deux mis en évidence la nécessité de renforcer : a) l'efficience de la Mission, notamment en ce qui concerne la coordination des opérations et la simplification des modalités d'établissement des rapports dans la Mission; b) le rôle joué par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et ses représentants sur le terrain en matière de bons offices, et l'ensemble des

activités de communications, en interne comme en externe. Les effectifs proposés pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et le Bureau du Chef de cabinet contribueront aux améliorations que la Mission a entreprises en vue de l'élaboration d'un mécanisme de planification des opérations commun permettant la création d'un plan d'opérations pour l'ensemble de la Mission, entre autres méthodes unifiées visant à appuyer l'exécution de son mandat.

37. Étant donné que les effectifs de la Mission ont évolué et qu'un gouvernement a été élu, le bureau de Bangui devrait se concentrer sur les activités politiques de la ville et la coordination du travail de fond de la Mission à Bangui, qui est indépendant du quartier général de la Mission. Le bureau de Bangui ne peut plus assurer ses activités, qui dépendent d'effectifs qui lui sont prêtés. De ce fait, la charge de travail représentée par la protection et les activités politiques à Bangui ne peut plus être assumée par l'équipe d'appui à la mission de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général à l'échelle du pays.

38. Il est donc proposé de créer un poste, comme indiqué au tableau 2, et de réaffecter un poste approuvé au titre des effectifs pour les services d'appui qui partagent actuellement les locaux de la plateforme logistique de la MONUSCO. Cette réaffectation est possible car les effectifs de la Mission partageant les locaux de la plateforme logistique de la MONUSCO avaient été approuvés afin de garantir que le soutien logistique disponible pour les opérations de la MINUSCA soit suffisant, surtout pendant la phase de démarrage. Attendu que les vols de l'Organisation à destination d'Entebbe ont été supprimés au cours de l'exercice 2015/16 et que les fonctions de contrôle des mouvements seront assurées en République centrafricaine, cette fonction ne sera plus prise en charge par la plateforme logistique.

39. Le transfert proposé d'un poste à l'équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet est exposé au tableau 6 et détaillé aux paragraphes 54 à 56 du présent rapport.

40. Le transfert proposé du Groupe de la problématique hommes-femmes (huit postes approuvés) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) est exposé au tableau 3 et détaillé aux paragraphes 41 à 42 du présent rapport.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident)

Tableau 3
Ressources humaines : Groupe de la problématique hommes-femmes

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Transfert**
	-1	P-4	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Transfert	Destination : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-4	AN	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Transfert	

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Destination : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-1	VNU	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Transfert	
	-1	VNU	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Transfert	
Total partiel	**-8**				
	-2	P-3	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Suppression	
	-1	P-5	Conseiller en chef pour la problématique hommes-femmes	Réaffectation	Destination : équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet, en tant que coordonnateur hors classe
	-1	AN	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Réaffectation	Destination : Section des affaires civiles, en tant que spécialiste des affaires civiles
Total partiel	**-4**				
Total partiel	**-12**				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

41. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe de la problématique hommes-femmes comprend 12 postes. Afin de renforcer les mécanismes de communication de l'information concernant la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans tous les aspects des opérations de la Mission et d'aider le Gouvernement centrafricain à parvenir à une participation pleine et effective des femmes à la vie politique, y compris au dialogue politique national et aux activités de stabilisation, et à veiller à ce que la réforme du secteur de la sécurité et les opérations de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement tiennent compte de la problématique hommes-femmes, il a été recommandé, à l'issue du dernier examen des besoins en personnel civil, de restructurer le Groupe de la problématique hommes-femmes afin qu'il se concentre sur sa mission de conseils sous l'autorité directe du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, et de redéployer le personnel restant afin qu'il se consacre aux priorités fondamentales et immédiates formulées dans le mandat élargi de la Mission. Ces priorités, qui seront traitées par d'autres bureaux de la Mission, comprennent : a) la coordination des informations provenant des bureaux locaux et la poursuite de la mise au point d'un mécanisme de planification des opérations commun à l'ensemble de la Mission, sous la direction du Chef de cabinet; b) l'appui au Gouvernement centrafricain dans l'élaboration du programme de réforme de la police, qui devrait être achevé pendant l'exercice 2017/18, notamment en renforçant la composante police par l'instauration d'un système de mentorat par des spécialistes; c) la création des conditions nécessaires à l'établissement de l'autorité de l'État sur le long terme, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires de premier plan, en accroissant la présence de la Mission sur le

terrain, grâce à la consolidation des capacités de liaison avec la population de la Section des affaires civiles, yeux et oreilles des dirigeants de la Mission sur le terrain.

42. Il est donc proposé, comme indiqué au tableau 3, que le Groupe de la problématique hommes-femmes, pour lequel huit postes ont été approuvés, soit transféré au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général afin qu'il puisse travailler directement avec le Représentant spécial à la généralisation de la prise en compte de la problématique hommes-femmes à l'échelle de la Mission. Il est également proposé de supprimer deux postes, comme le montre le tableau 3, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ayant désormais des capacités suffisantes pour s'appuyer sur son expertise afin de conseiller le Gouvernement centrafricain dans le domaine de la problématique hommes-femmes.

43. La réaffectation proposée d'un poste à l'équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet est exposée au tableau 6 et détaillée aux paragraphes 54 à 56 du présent rapport.

44. La réaffectation proposée d'un poste à la Section des affaires civiles est exposée au tableau 20 et détaillée aux paragraphes 110 à 115 du présent rapport.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident)

Tableau 4
Ressources humaines : Groupe du VIH/sida

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Destination : Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications**
	-1	P-4	Spécialiste en chef du VIH/sida	Réaffectation	En tant que Chef de la Section de l'informatique et des télécommunications
	-1	VNU	Spécialiste du VIH/sida	Réaffectation	En tant qu'assistant aux systèmes d'information
Total partiel	**-2**				
	-1	AN	Spécialiste du VIH/sida	Réaffectation	Destination : Section des affaires civiles, en tant que spécialiste des affaires civiles
Total partiel	**-3**				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

45. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe du VIH/sida comprend trois postes. Ce Groupe a été créé avant tout pour former le personnel des opérations de maintien de la paix à la prévention de la propagation du VIH/sida. Cette formation est actuellement intégrée à une offre de formation plus large, coordonnée par la Cellule intégrée de formation du personnel de la mission, avec l'aide de spécialistes de la Section des services médicaux lorsqu'il y a lieu. L'équipe de pays des Nations Unies continuera d'assurer les activités de formation et de sensibilisation de la

population. Il a été recommandé, à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, que la Mission prenne les dispositions nécessaires en vue du transfert progressif de responsabilités à l'équipe de pays, notamment dans les domaines de la protection des femmes et des enfants, de la problématique hommes-femmes, et du VIH/sida, dans lesquels l'équipe de pays est particulièrement qualifiée pour conseiller le Gouvernement centrafricain. Les ressources seraient donc affectées aux priorités immédiates et fondamentales décrites dans le mandat élargi de la Mission. Ces priorités comprennent : a) la protection des civils et l'atténuation de la menace représentée par les groupes armés grâce à des prestations de soutien technique d'un niveau suffisant en termes d'informatique et de communications auprès des bureaux locaux, qui appuieront le personnel de mission dans la conduite effective, efficace et sûre de leurs tâches; b) la création des conditions nécessaires à l'établissement de l'autorité de l'État sur le long terme, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires de premier plan, en accroissant la présence de la Mission sur le terrain, grâce à la consolidation des capacités de liaison avec la population de la Section des affaires civiles, yeux et oreilles des dirigeants de la Mission sur le terrain.

46. La réaffectation proposée de deux postes à la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications est exposée au tableau 44 et détaillée aux paragraphes 206 à 209 du présent rapport.

47. La réaffectation proposée d'un poste à la Section des affaires civiles est exposée au tableau 20 et détaillée aux paragraphes 110 à 115 du présent rapport.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques

Tableau 5
Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	P-4	Spécialiste de la protection des civils	Réaffectation	Origine : Section des affaires électorales, composante 2
	+1	GN	Assistant (liaison)	Réaffectation	
Total partiel	**+2**				
	-1	P-5	Conseiller principal pour la protection des femmes	Transfert	Destination : Division des droits de l'homme, composante 1
	-1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Transfert	
	-1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Transfert	
	-1	GN	Assistant aux droits de l'homme	Transfert	
Total partiel	**-4**				
Variation nette	**-2**		(voir tableau 1)		

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

48. La dotation en effectifs approuvée pour le Bureau comprend 15 postes, qui lui permettent d'assurer un soutien concret en matière de protection des civils, notamment des femmes, de fournir des conseils sur les menaces à la protection des civils à traiter de manière prioritaire et sur les situations en constante évolution, et de coordonner les activités des différentes missions dans ce domaine. Le Conseil de sécurité ayant choisi de faire de la protection des civils un élément central du mandat élargi de la MINUSCA, il est essentiel d'accroître les capacités de la Mission dans les domaines suivants : coordination de l'élaboration de plans de prévention et d'intervention à partir des menaces actuelles ou futures connues; consolidation de l'appui apporté à l'État et aux autres acteurs nationaux en matière de protection des civils; mise en place de mécanismes d'atténuation des risques pour les opérations militaires et policières; renforcement de l'attention accordée à la sécurité des personnes déplacées et des réfugiés.

49. Des effectifs supplémentaires permettraient de renforcer suffisamment les capacités de la société civile et des organisations non gouvernementales internationales comme nationales et d'améliorer la communication de la Mission avec tous ces acteurs, de coordonner les formations en matière de protection en interne et en externe, d'organiser les missions de l'équipe mixte de protection des civils selon leur ordre de priorité ainsi que d'autres activités décidées par les chefs de bureaux de la Mission ou par le Gouvernement centrafricain et y participer activement, et d'appuyer la direction dans la gestion des besoins de protection dans toute la zone d'opérations de la Mission, notamment en ce qui concerne les Centres d'opérations conjoints sur le terrain, dont la mise en place est en cours. Enfin, s'agissant de la protection des civils, la Mission s'emploie, sous la direction du Chef de cabinet, à améliorer sa communication stratégique et à élaborer un mécanisme de planification des opérations commun.

50. Le déploiement en grand nombre de personnel des Forces armées centrafricaines et des forces de sécurité intérieure (police nationale et gendarmerie) aux fins de la protection des civils, associé à un effort de formation et à des mécanismes et instruments adaptés, contribue à réduire considérablement les risques de violations des droits des civils. Si le travail de Mission a des effets visibles sur la protection des civils, la société civile et le Gouvernement auront plus confiance en son efficacité.

51. Il est donc proposé de réaffecter deux postes de la Section des affaires électorales, comme indiqué au tableau 5.

52. La proposition de transférer le conseiller principal pour la protection des femmes (quatre postes approuvés) à la Division des droits de l'homme, qui relève de la composante 1, est présentée au tableau 11 et décrite aux paragraphes 74 à 76 du présent rapport.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 6
Ressources humaines : collaborateurs directs

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	D-1	Coordonnateur des bureaux locaux	Transfert	Origine : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
					Réaffectations
	+1	P-5	Coordonnateur hors classe	Réaffectation	Origine : Groupe de la problématique hommes-femmes
	+1	P-4	Assistant spécial	Réaffectation	Origine : Section des affaires électorales, composante 2
	+1	P-3	Assistant spécial	Réaffectation	
	+1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Origine : Section de la sécurité, composante appui
Total partiel	**+4**				
Total partiel	**+5**				

53. La dotation en effectifs approuvée pour l'équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet comprend six postes. L'équipe assure la supervision, la direction et le suivi de la gestion d'ensemble de la Mission pour le Représentant spécial du Secrétaire général, et assure actuellement la supervision et la gestion des bureaux suivants : le Centre d'opérations conjoint, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le Service déontologie et discipline, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau du protocole et le Groupe de la planification stratégique.

54. L'examen des besoins en personnel civil a permis de mettre en évidence la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficience de la Mission en termes d'analyse de l'information et de prévisions, dont le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission ont la charge, l'objectif étant de perfectionner les mécanismes de planification, de prise de décisions et d'estimation des risques de la Mission. La dotation en effectifs approuvée pour le Centre d'opérations conjoint, qui transmet des informations quotidiennes axées sur les opérations, est de 17 postes. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission, quant à elle, bénéficie d'une dotation en effectifs approuvée de 23 postes et se concentre sur des analyses et prévisions à moyen et long terme.

55. Il a été recommandé, à l'issue du dernier examen, compte tenu de la mise en place de centres d'opérations conjoints dans les trois postes de commandement de secteur, de réunir le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission au sein d'un dispositif de gestion de l'information, sous l'égide d'un coordonnateur. Cela permettra de renforcer leur productivité et la communication autour de leurs activités, d'imbriquer les fonctions d'analyse de l'information et de prévisions qui servent d'orientations aux opérations à Bangui et dans les bureaux locaux (postes de commandement de secteur, bureaux locaux intégrés, antennes et bases d'opérations) et de garantir leur cohérence, notamment grâce à des missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, appuyées par un système de drones, et aux systèmes et technologies associés. Outre le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le dispositif englobera tous les autres acteurs qui font partie du système de renseignement, assurent l'analyse de situation et fournissent des conseils sur les lignes de conduite à suivre pour le Chef de cabinet. Afin de rendre ce dispositif pleinement fonctionnel, il a été recommandé d'augmenter les effectifs pour : a) la coordination des informations émanant des bureaux locaux, en étroite collaboration avec les chefs de bureaux sur le terrain, afin de garantir que celles-ci soient intégrées à un mécanisme de planification des

opérations commun; b) la planification des besoins de la Mission et l'entretien de relations fortes avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, le Siège de l'Organisation des Nations Unies et les autres missions de maintien de la paix, et l'appui aux missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire et de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général auprès du Gouvernement centrafricain; c) l'adaptation des mesures de contrôle internes aux risques identifiés et l'intégration de la gestion des risques à tous les aspects de la planification stratégique et opérationnelle de la mission et aux opérations quotidiennes; d) la gestion de la multitude de données disponibles dans le Centre d'opérations conjoint, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et les bureaux locaux. Le regroupement de la coordination de l'information avec la fonction exécutive du Chef de cabinet aidera à l'élaboration du mécanisme de planification des opérations commun de la Mission et permettra l'établissement d'un plan des opérations commun à l'ensemble de celle-ci.

56. Il est donc proposé, comme indiqué au tableau 6, de transférer un poste du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à la supervision des travaux du Centre d'opérations conjoint et de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, et de réaffecter quatre postes (un poste du Groupe de la problématique hommes-femmes, deux postes de la Section des affaires électorales et un poste de la Section de la sécurité) afin d'assister le Coordonnateur des bureaux locaux dans ses nouvelles fonctions au sein du Bureau du Chef de cabinet. Il est également proposé de changer le titre du Coordonnateur des bureaux locaux en « administrateur général chargé de la coordination », bien que sa fonction de coordination demeure intacte malgré le transfert, afin qu'il reflète mieux l'étendue des responsabilités du titulaire au-delà des bureaux locaux.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 7
Ressources humaines : Bureau du protocole

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	SM	Assistant au protocole	Réaffectation	Origine : Section des affaires électorales
	-1	VNU	Fonctionnaire du protocole	Réaffectation	Destination : Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, comme Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
Total partiel	–				

Abréviations : SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

57. La dotation en effectifs approuvée pour le Bureau du protocole comprend quatre postes, dont les titulaires ont pour tâche principale d'organiser les réunions et évènements auxquels participent le Représentant spécial du Secrétaire général, les adjoints du Président, les personnalités de passage, les chefs d'État ou de gouvernement et autres hauts fonctionnaires, et les membres du corps diplomatique présents en République centrafricaine, et assurent les services d'appui nécessaires à ces évènements. Ils sont également chargés d'assurer les relations entre la Mission et le pays hôte afin de faciliter et de garantir l'enregistrement conforme des

membres du personnel, d'organiser les cérémonies d'envoi des couleurs et de dépôt de couronnes, et de garantir le respect des périodes officielles de deuil. Le nombre d'évènements et d'activités s'est accru depuis la phase de mise en place de la Mission : visites de hauts responsables du Siège de l'Organisation des Nations Unies et de directeurs d'organisations internationales, réunions hebdomadaires et réunions extraordinaires avec le corps diplomatique, réunions hebdomadaires avec le Président de la République centrafricaine et réunions mensuelles du parti politique, diverses rencontres mensuelles avec les autorités nationales pour des déjeuners, dîners et petits-déjeuners; entretiens et médiations. Ces évènements et activités, notamment ceux concernant des interlocuteurs nationaux ou les membres du Groupe des huit-République centrafricaine (Banque mondiale, Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, États-Unis d'Amérique, France, MINUSCA, Union africaine et Union européenne), vont se faire plus nombreux pendant l'exercice 2017/18, compte tenu de l'importance donnée au dialogue national et du mandat élargi de la Mission. En outre, les agents du service mobile seraient plus à même d'assurer les fonctions susmentionnées et les Volontaires des Nations Unies seraient plus efficaces dans un rôle plus fonctionnel.

58. Il est donc proposé de réaffecter un poste de la Section des affaires électorales pour remplacer le poste de Volontaire des Nations Unies actuellement en charge de ces tâches, comme indiqué au tableau 7.

59. La réaffectation proposée d'un poste à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration est exposée au tableau 17 et détaillée aux paragraphes 100 et 101 du présent rapport.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 8
Ressources humaines : Groupe des commissions d'enquête

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Transfert**
	+1	P-4	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Origine : Groupe des réclamations et de la commission d'enquête
	+2	SM	Assistant des commissions d'enquête	Transfert	
Total partiel	**+3**				
	+1	VNU	Assistant des commissions d'enquête	Création	
	+1	SM	Assistant des commissions d'enquête	Réaffectation	Origine : Section de la sécurité
Total partiel	**+5**				

Abréviations : SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

60. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe des commissions d'enquête comprend trois postes, dont les titulaires sont chargés de fournir des services

d'appui au Comité de contrôle du matériel et au comité local des passations de marchés, de préparer les rapports du Groupe, d'établir une liste des dossiers et de contrôler la mise en œuvre de toutes les recommandations du Groupe.

61. Il est proposé que le Groupe des commissions d'enquête, pour lequel 3 postes ont été approuvés, présenté au tableau 8 ci-dessus, soit détaché du Groupe des réclamations et de la commission d'enquête et transféré hors de la composante appui afin de renforcer la surveillance et l'application du principe de responsabilité effective dans les enquêtes, et pour qu'il puisse se concentrer sur la réduction de l'arriéré accumulé. Sous la direction de la Mission, il sera plus simple pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général d'accorder l'attention nécessaire aux dossiers pertinents, sachant que la majorité des affaires concernent la Force, composante la plus importante de la Mission, et demandent l'attention du Représentant spécial du Secrétaire général.

62. À l'heure actuelle, 4 dossiers datant de 2015 restent en suspens, ainsi que 43 dossiers de 2016 et 2 dossiers de 2017 (soit un total de 49 dossiers). L'arriéré, qui s'est constitué au fil du temps et devrait rester à son niveau actuel étant donné les effectifs globaux des agents en tenue et du personnel civil de la Mission, est principalement dû au fait que le Groupe manque de personnel.

63. Il est donc proposé, comme indiqué au tableau 8, de créer un poste et de réaffecter un poste de la Section de la sécurité afin d'atténuer le problème de capacité persistant du Groupe.

64. Cette réaffectation et cette création de postes permettront d'apporter un appui supplémentaire à l'élaboration des rapports du groupe par l'établissement d'une liste des dossiers et le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête, l'examen et l'enregistrement de tous les faits associés aux affaires les plus graves dans le but d'identifier les failles dans les procédures et les politiques pour renforcer les dispositifs de contrôle interne ainsi que la responsabilité financière et administrative. La réorganisation permettra également d'apporter un appui administratif quotidien pour les sessions organisées par la Commission d'enquête, notamment les séances d'information à l'intention des membres nouvellement nommés à la Commission, d'aider à la production et la compilation des supports et informations indispensables à la Commission en matière de procédure, et d'apporter des conseils d'experts sur les règlements des Nations Unies applicables.

Composante 1 : protection des civils et droits de l'homme

65. Au titre de la composante 1, la Mission assurera les principales réalisations escomptées qui ont trait à la protection des civils et à la promotion et à la défense des droits de l'homme, notamment les activités suivantes :

a) Protéger les civils contre la violence physique, y compris les violences sexuelles liées au conflit et les graves violations des droits de l'enfant, au moyen d'une stratégie de protection des civils à l'échelle de la Mission et de plans de prévention et d'intervention axés sur la médiation et le dialogue politique, ainsi que d'actions policières et militaires;

b) Surveiller les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, dont les violences sexuelles liées au conflit et les graves violations des

droits de l'enfant, les prévenir, y faire face et faire rapport à ce sujet, et concourir à la lutte contre l'impunité;

c) Continuer d'élaborer et d'appliquer des mesures de stabilisation provisoires pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité du fait de la présence de groupes armés;

d) Aider le Gouvernement à faire face aux principales menaces qui pèsent sur la sécurité et à régler les problèmes frontaliers;

e) Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, aider les autorités centrafricaines à étoffer les moyens dont elles disposent pour gérer en toute sécurité les armes et les munitions qu'elles détiennent sur l'ensemble du territoire, de sorte à atténuer les risques que présentent les munitions dangereuses;

f) Améliorer la concertation avec les acteurs humanitaires afin de faciliter l'instauration d'un climat de sécurité propice à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et au rapatriement, à l'intégration locale et à la réinstallation des déplacés et des réfugiés.

66. Dans chacun des domaines concernés par ces activités, la Mission aidera le Gouvernement à étoffer les moyens dont il dispose pour assurer lui-même la protection d'ensemble de la population de manière durable.

67. Forte d'un effectif autorisé de 10 750 militaires, dont 169 observateurs et 311 officiers d'état-major, de 1 680 membres d'unités de police constituées, de 400 membres de la Police des Nations Unies et de 108 agents pénitentiaires fournis par des gouvernements, la MINUSCA continuera de se déployer sur les trois principaux secteurs de sa zone d'opérations (secteur ouest, secteur centre et secteur est) de manière à pouvoir réagir efficacement et rapidement à l'évolution des conditions de sécurité. Pour amplifier sa marge de manœuvre opérationnelle, la Mission reverra le déploiement du personnel militaire et du personnel de police sur l'ensemble du territoire et elle continuera d'y apporter les ajustements qui s'imposent, dans l'esprit de l'examen stratégique (voir S/2016/565), et de reconfigurer les bases militaires. Ainsi, les effectifs seront concentrés dans des bases opérationnelles de compagnie permanentes au périmètre plus étendu, et ils pourront se déployer dans des bases opérationnelles temporaires par leurs propres moyens pour des périodes d'une durée limitée. Des unités de police constituées continueront d'être déployées ailleurs qu'à Bangui. En parallèle, la Mission constituera des unités de réserve dans chaque secteur, lesquelles mèneront, à titre préventif, des opérations ciblées dans les zones sensibles et s'efforceront de circonscrire les zones d'opération des groupes armés.

68. La MINUSCA continuera d'être présente dans les zones reculées par des patrouilles de longue distance et des déploiements temporaires, selon qu'il convient, et elle consolidera les moyens dont disposent les forces nationales de sécurité intérieure. Les contingents effectueront des patrouilles de routine et des patrouilles aux frontières, assureront la sécurité des installations et réaliseront des vols de reconnaissance, notamment par engins téléguidés. Les membres des unités de police constituées, pour leur part, continueront d'effectuer des patrouilles à pied ou motorisées, seuls ou en concertation avec les autorités nationales, de tenir des points de contrôle, de mener des opérations ciblées et des opérations de protection rapprochée et statique, d'assurer des escortes et d'offrir une aide opérationnelle de caractère général au Gouvernement issu des urnes.

69. Les membres du personnel fourni par des gouvernements servent en qualité d'agents pénitentiaires et ils sont chargés d'encadrer et de former leurs homologues centrafricains ou du personnel en tenue, et de renforcer leurs capacités. Étant donné que leurs fonctions sont toutes liées au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État, en particulier au fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires dans le respect des principes de l'état de droit, il est proposé de les rattacher à la composante 3.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Amélioration de la protection des civils	1.1.1 Diminution du nombre d'attaques et d'affrontements armés entre les parties au conflit (2015/16 : 209; 2016/17 : 150; 2017/18 : 100)
	1.1.2 Diminution du nombre de différends inter et intracommunautaires qui débouchent sur des violences (2015/16 : 64; 2016/17 : 50; 2017/18 : 40)
	1.1.3 Augmentation du nombre de communautés sécurisées grâce à la neutralisation des restes explosifs de guerre (2015/16 : 16; 2016/17 : 17; 2017/18 : 20)

Produits

- Consolidation de la force grâce au maintien de 24 bases opérationnelles permanentes, de 4 camps intégrés permanents et de bases opérationnelles temporaires dans lesquelles le personnel peut être déployé à tout moment pour des périodes n'excédant pas 30 jours – l'objectif étant d'assurer une présence adaptée et préventive – et constitution d'unités de réserve dans chaque secteur de manière à élargir le rayon d'action de la force et d'accroître sa mobilité
- Déploiement d'une force d'intervention rapide et d'un groupe d'intervention des unités de police constituée, qui viendront s'ajouter aux unités de réserve et aux commandos d'opérations spéciales actuellement en place, l'objet étant de donner une plus grande marge de manœuvre à la force et au personnel de police et de leur prêter renfort pour faire face à l'aggravation de l'insécurité
- Déploiement d'un système de drones afin de faire une plus grande place au renseignement dans les opérations de la Mission, l'objet étant de mieux appréhender la situation, de mieux anticiper les menaces contre la sécurité et de mener des opérations militaires décisives
- Déclenchement de 12 opérations mobiles énergiques, d'une durée d'une semaine chacune, menées par les commandos d'opérations spéciales, la force d'intervention rapide et les unités de réserve pour empêcher les groupes armés de s'en prendre aux civils dans les nouvelles zones sensibles et réduire leurs moyens d'action dans la zone d'opérations de la Mission
- Déclenchement de 15 opérations menées par la force d'intervention rapide ou les unités de réserve pour améliorer le rapport de force au niveau local en vue de combattre les groupes armés et la menace qu'ils représentent
- Conduite de 330 patrouilles militaires quotidiennes dans les principales agglomérations, sur l'ensemble du territoire, afin d'atténuer le danger que représentent les groupes armés, de porter un coup à leurs moyens de financement en démantelant les barrages irréguliers, de protéger les civils et de confisquer les armes des éléments armés qui refusent de les rendre ou qui se soustraient au désarmement

- Réalisation de 15 000 missions par des militaires pour mettre en place des points de contrôle et s'assurer que les groupes armés respectent l'interdiction de mener des actions dans les couloirs de transhumance et sur les voies permettant d'y accéder
- Conduite de 23 920 patrouilles par l'Équipe spéciale conjointe de Bangui (MINUSCA et forces de sécurité intérieure – police et gendarmerie nationale) pour assurer la liberté de circulation et la protection des civils 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
- Conduite, par des unités de police constituées, de 54 patrouilles quotidiennes programmées (pour un total de 269 568 heures-hommes), effectuées conjointement avec la police et la gendarmerie nationales dans les quartiers instables de Bangui et dans les principales agglomérations afin d'assurer la protection des civils
- Occupation de 43 800 points de contrôle et conduite de 7 800 patrouilles dans les principales agglomérations pour instaurer des conditions susceptibles d'endiguer durablement l'action des groupes armés, de limiter leur influence et de circonscrire le territoire qu'ils contrôlent
- Conduite de 54 patrouilles quotidiennes programmées et de 6 patrouilles quotidiennes de renfort opérationnel par des unités de police constituées (pour un total de 1 827 648 heures-hommes) à Bangui et ailleurs afin d'évaluer les conditions de sécurité, d'aider à la maîtrise des foules et au maintien de l'ordre et de recueillir des informations en collaboration avec les populations et les autorités locales
- Tenue de 3 744 séances de dialogue organisées par les membres de la Police des Nations Unies dans 24 localités (8 arrondissements et 16 bases d'opérations) pour rassurer la population locale au sujet de sa sécurité et la sensibiliser à cette question
- Assignation de 11 300 escortes armées pour accompagner des convois des Nations Unies et des convois humanitaires et commerciaux
- Tenue de 35 ateliers à l'intention de 30 participants chacun, afin d'aider les autorités locales à mettre en œuvre leurs plans de protection et les réseaux d'alerte locale, de prévenir les dangers, d'améliorer les dispositifs d'alerte et d'intervention et de renforcer la coordination des activités de protection des civils entre le personnel déployé dans les 24 bases opérationnelles permanentes et les bases opérationnelles temporaires, d'une part, et les autorités locales, les communautés locales et la société civile, d'autre part
- Tenue de 35 réunions destinées à sensibiliser les communautés locales aux conséquences délétères de l'action des groupes armés et à leur faire comprendre qu'elles doivent sécuriser leurs contacts avec ces derniers et collaborer avec les institutions publiques et la MINUSCA pour garantir leur propre protection
- Création de 8 comités de coordination de la sécurité (un pour chaque arrondissement de Bangui), où siègeront des représentants de l'administration locale, de la société civile et des forces de sécurité intérieure afin de sensibiliser davantage aux questions touchant la sécurité de la population locale, d'amoindrir la vulnérabilité des populations locales et de consolider les moyens dont les pouvoirs publics disposent pour protéger les civils
- Organisation de 216 missions d'évaluation et 24 missions de protection effectuées par des équipes mixtes pour renforcer la capacité de la Mission de protéger les civils, de faire face aux menaces et de faciliter l'acheminement et le suivi de l'aide humanitaire et l'appui au relèvement rapide
- Organisation de 75 opérations de neutralisation des explosifs et des munitions dans les principales agglomérations afin d'apprendre à 200 000 personnes au moins à reconnaître des engins et des dispositifs explosifs et de sensibiliser les populations locales au danger que posent les armes légères et de petit calibre
- Mise au point d'une stratégie de communication coordonnée visant à fournir des informations exactes, objectives et à jour sur la situation en matière de sécurité, le processus de réconciliation et la réforme du secteur de la sécurité, à empêcher toute escalade de la violence et à promouvoir et à défendre les droits de l'homme

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Intensification de la promotion et de la défense des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des enfants	1.2.1 Augmentation du nombre de cas signalés de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, – notamment des violations graves des droits de l'enfant et des violences sexuelles liées au conflit – portés à la connaissance des autorités et des groupes armés et traités de manière satisfaisante (2015/16 : 256; 2016/17 : 720; 2017/18 : 750)
	1.2.2 Augmentation du nombre de parties au conflit qui ont expressément donné des instructions en vue de proscrire toute violence sexuelle et adopté un code de conduite à cet effet (2015/16 : 3; 2016/17 : 2; 2017/18 : 7)
	1.2.3 Augmentation du nombre d'enfants présents au sein de forces ou groupes armés qui ont été délivrés et remis aux services de prise en charge compétents (2015/16 : 2 986; 2016/17 : 3 600; 2017/18 : 3 000)
	1.2.4 Augmentation du nombre d'agents des forces de sécurité intérieure qui ont suivi une formation aux droits de l'homme, à la protection des civils et des enfants, à la prévention des violences liées au conflit et de la violence sexuelle et sexiste et aux relations entre civils et militaires (2015/16 : 500; 2016/17 : 1 500; 2017/18 : 2 500)

Produits

- Aide à la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales par la réalisation d'activités de promotion et la prestation d'une assistance technique lors de 10 réunions avec des députés de l'Assemblée nationale ainsi qu'avec des ministres et les membres de la Commission, et prestation d'une aide au Gouvernement en vue de la ratification de deux autres instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme
- Organisation de 4 ateliers et prestation régulière de conseils techniques afin d'aider les membres de la Commission nationale à élaborer et à exécuter un plan stratégique annuel de veille et de signalement des violations, d'avancer sur la voie de la réconciliation et de prêter concours aux organes conventionnels
- Organisation de 572 opérations de supervision réalisées par des membres de la Police des Nations Unies dans au moins 11 commissariats ou brigades des forces de sécurité intérieure pour assurer le suivi des cas de violation des droits de l'homme signalés, dont des violences sexuelles et sexistes
- Organisation de : a) 25 stages de formation, notamment de formation des formateurs, portant sur la protection des civils, les violations des droits de l'homme et la prévention de la violence sexuelle et sexiste, à l'intention de 500 agents des forces de sécurité intérieure; b) 6 stages de formation à la question des violences sexuelles liées au conflit, à l'intention de membres des forces armées et des forces de sécurité intérieure; c) 15 stages de formation à la protection de l'enfance, à l'intention d'au moins 300 agents des forces de sécurité intérieure et agents pénitentiaires
- Création d'un cadre de consultation mixte au niveau des secteurs en vue d'assurer la veille concernant les violences sexuelles liées au conflit et d'en rendre compte

- Organisation de : a) 20 stages de formation aux techniques de contrôle du respect des droits de l'homme et de signalement des violations; b) 10 stages de formation à la veille concernant les violations graves des droits de l'enfant et à la vérification des cas signalés; c) 30 stages de sensibilisation à la protection de l'enfance; d) 30 stages de sensibilisation aux violences sexuelles liées au conflit et à la violence sexuelle et sexiste; e) 2 495 visites visant à sensibiliser les acteurs de la société civile aux droits de l'homme et à la violence sexuelle et sexiste; f) 12 stages de sensibilisation au Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies et à la politique de tolérance zéro appliquée par l'Organisation concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, à l'intention de groupes de femmes et de jeunes
- Réalisation de 2 visites sur le terrain par mois, effectuées par chacun des bureaux locaux afin d'examiner et de vérifier les atteintes au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire signalées, y compris les cas de violence sexuelle liée au conflit
- Organisation de 60 missions afin d'examiner et de vérifier les graves violations des droits de l'enfant, notamment la présence d'enfants dans des groupes armés et leur délivrance
- Tenue de réunions mensuelles avec les parties au conflit pour les encourager à signer des plans d'action au titre desquels elles s'engagent à respecter les droits de l'homme – notamment à cesser de recruter et d'exploiter des enfants et à interdire la perpétration de graves violations des droits de l'enfant et d'actes de violence sexuelle en rapport avec le conflit – et pour faciliter la création d'un comité chargé d'en contrôler l'application
- Organisation de 6 campagnes d'information et de sensibilisation, en collaboration avec les pouvoirs publics, afin de porter à l'attention de la population les services offerts aux victimes de violences sexuelles liées au conflit, de violence sexuelle et sexiste et d'autres atteintes aux droits fondamentaux

Facteurs externes

Les conditions de sécurité sont favorables, le personnel nécessaire est déployé en temps voulu, les autorités nationales et provinciales coopèrent et disposent de la capacité technique nécessaire et les groupes armés font preuve de cohésion.

Tableau 9
Ressources humaines : composante 1 (Protection des civils et droits de l'homme)

Catégorie	*Total*
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2016/17	169
Effectif proposé 2017/18	169
Variation nette	–
II. Contingents	
Effectif approuvé 2016/17	10 537
Effectif proposé 2017/18	10 537
Variation nette	–
III. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2016/17	400
Effectif proposé 2017/18	400
Variation nette	–

Catégorie	*Total*
IV. Unités de police constituées	
Effectif approuvé 2016/17	1 680
Effectif proposé 2017/18	1 680
Variation nette	–
V. Personnel fourni par des gouvernements	
Effectif approuvé 2016/17	40
Effectif proposé 2017/18	–
Variation nette	**(40)**

	Personnel recruté sur le plan international								
VI. Personnel civil	*SGA-SSG*	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2016/17	1	1	–	–	1	3	1	–	4
Postes proposés 2017/18	1	1	–	–	1	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du chef de la police									
Postes approuvés 2016/17	–	2	7	1	–	10	4	–	14
Postes proposés 2017/18	–	2	7	1	–	10	4	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés[b] 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés[b] 2017/18	–	–	3	6	–	9	–	–	9
Variation nette	**–**	**–**	**3**	**6**	**–**	**9**	**–**	**–**	**9**
Total partiel									
Effectif approuvé 2016/17	–	2	7	1	–	10	4	–	14
Effectif proposé 2017/18	–	2	10	7	–	19	4	–	23
Variation nette (voir tableau 10)	**–**	**–**	**3**	**6**	**–**	**9**	**–**	**–**	**9**
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2016/17	–	1	14	21	2	38	21	26	85
Postes proposés 2017/18	–	1	18	26	2	47	26	31	104
Variation nette (voir tableau 11)	**–**	**–**	**4**	**5**	**–**	**9**	**5**	**5**	**19**
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	4	–	6	5	5	16
Postes proposés 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette (voir tableau 12)	**–**	**–**	**(2)**	**(4)**	**–**	**(6)**	**(5)**	**(5)**	**(16)**

VI. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
	SGA-SSG	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*			
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration									
Postes approuvés 2016/17	–	1	6	13	2	22	5	6	33
Postes proposés 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette (voir tableau 13)	**–**	**(1)**	**(6)**	**(13)**	**(2)**	**(22)**	**(5)**	**(6)**	**(33)**
Total									
Postes approuvés 2016/17	**1**	**5**	**29**	**39**	**5**	**79**	**36**	**37**	**152**
Postes proposés 2017/18	**1**	**4**	**25**	**27**	**3**	**60**	**31**	**31**	**122**
Variation nette	**–**	**(1)**	**(1)**	**(6)**	**(2)**	**(10)**	**(5)**	**(6)**	**(21)**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés[b] 2017/18	–	–	3	6	–	9	–	–	9
Variation nette	**–**	**–**	**3**	**6**	**–**	**9**	**–**	**–**	**9**
Total partiel, personnel civil									
Effectif approuvé 2016/17	1	5	29	39	5	79	36	37	152
Effectif proposé 2017/18	1	4	28	33	3	69	31	31	131
Variation nette	**–**	**(1)**	**(1)**	**(6)**	**(2)**	**(10)**	**(5)**	**(6)**	**(21)**
Total (I-V)									
Effectif approuvé 2016/17	**1**	**5**	**29**	**39**	**5**	**79**	**36**	**37**	**12 978**
Effectif proposé 2017/18	**1**	**4**	**28**	**33**	**3**	**69**	**31**	**31**	**12 917**
Variation nette	**0**	**(1)**	**(1)**	**(6)**	**(2)**	**(10)**	**(5)**	**(6)**	**(61)**

Abréviations : SGA, secrétaire général adjoint; SSG, sous-secrétaire général.

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 10 postes et emplois de temporaire (dont 9 emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 5 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 6 postes

Bureau du chef de la police

Tableau 10
Ressources humaines : Bureau du chef de la police

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Emplois de temporaire					**Créations**
	+1	P-4	Spécialiste de la réforme (Police des Nations Unies)	Création	
	+1	P-4	Fonctionnaire chargé de la formation (Police des Nations Unies)	Création	
	+1	P-4	Conseiller (Police des Nations Unies)	Création	
	+1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Création	
	+1	P-3	Juriste	Création	
	+1	P-3	Spécialiste des finances et du budget	Création	
	+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Création	
	+1	P-3	Spécialiste de la gestion des programmes	Création	
	+1	P-3	Spécialiste de la gestion des programmes	Création	
Variation nette	**+9**		(voir tableau 9)		

70. La dotation en effectifs approuvée pour le Bureau du Chef de la police comprend 14 postes. Au départ, le Bureau était chargé des activités de 10 unités de police constituées et de 400 membres de la Police des Nations Unies. Pour 2017/18, il devrait être question de 12 unités de police constituées et de 400 membres de la Police des Nations Unies. De plus, dans la limite de ses moyens et de ses zones de déploiement – sans préjudice de la responsabilité principale qui incombe à la police et la gendarmerie nationales centrafricaines ni des principes fondamentaux du maintien de la paix, et conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 2301 (2016), le Bureau aura pour mission de : a) protéger la population civile, dont les femmes et les enfants touchés par le conflit, contre la violence physique, notamment par une présence préventive, mobile et modulable et des patrouilles actives, y compris dans les zones de déplacement et de retour ultérieur et auprès des communautés vulnérables, tout en atténuant les risques que les opérations militaires et policières font peser sur les civils; b) recenser et signaler les menaces et les attaques dirigées contre des civils, mettre en œuvre des plans de prévention et d'intervention et renforcer la coopération civilo-militaire; c) mettre en œuvre, en consultation étroite avec les organisations humanitaires, les organisations de défense des droits de l'homme et les autres partenaires concernés, la stratégie de protection des civils à l'échelle de la Mission.

71. Le Bureau aidera à instaurer des conditions susceptibles de réduire durablement la présence des groupes armés et la menace qu'ils représentent en

adoptant une approche globale et une position volontariste et ferme, sans préjudice des principes fondamentaux du maintien de la paix, et axées sur les tâches prioritaires suivantes : a) prêter appui aux processus politiques de réconciliation et de stabilisation, à l'extension de l'autorité de l'État et au maintien de l'intégrité territoriale; b) faire en sorte que le personnel de la MINUSCA et les agents agréés de la police et de la gendarmerie nationales ayant suivi une formation partagent davantage les mêmes locaux dans les zones prioritaires convenues, dans le cadre du déploiement de l'administration territoriale et des autres autorités nationales chargées de faire respecter l'état de droit, l'objectif étant de renforcer la présence de l'État dans les zones prioritaires ailleurs qu'à Bangui; c) aider les autorités à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre le prélèvement illégal de taxes et l'exploitation illicite des ressources naturelles associés à la présence de groupes armés; d) jouer un rôle moteur pour ce qui est d'aider le Gouvernement à réformer la police et la gendarmerie et à développer leurs capacités, et pour ce faire, mettre au point et exécuter le plan de développement et de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie, qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de réforme du secteur de la sécurité, ainsi que prêter une assistance technique aux pouvoirs publics, en étroite concertation avec les autres bailleurs d'assistance technique; e) aider le Gouvernement à mettre au point un système d'incitation à rejoindre les rangs de la police et la gendarmerie et contribuer à la sélection, au recrutement, à la vérification des antécédents et à la formation des agents de police et de gendarmerie afin de recruter au moins 500 policiers et gendarmes supplémentaires, avec l'appui des donateurs et de l'équipe de pays des Nations Unies, en tenant compte de la nécessité de faire une place aux femmes et dans le plein respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme; f) prêter assistance en vue de faire progresser l'état de droit et la lutte contre l'impunité au moyen des mesures temporaires d'urgence énoncées dans la résolution 2301 (2016) du Conseil de sécurité [par. 34, al. d), points i) à viii)].

72. En partenariat avec ses homologues nationaux, le Bureau mènera à bien plusieurs projets dans le cadre desquels il exécutera les tâches suivantes : a) piloter les réformes, au moyen de la prestation de conseils au quotidien, d'un encadrement, ainsi que d'un appui à des projets et des programmes spéciaux (recensement, vérification des antécédents, etc.); b) contribuer à l'instruction des policiers et des gendarmes, et notamment, à cet effet, concevoir et dispenser des programmes pédagogiques dans les écoles de police et de gendarmerie; c) offrir des conseils et une assistance techniques en matière de déontologie et de discipline, et étayer le renforcement de la chaîne de commandement des forces de sécurité intérieure; d) offrir des conseils et une assistance techniques aux hauts responsables (directeurs généraux des forces de sécurité intérieure) pour ce qui est des questions financières et budgétaires; e) contribuer à l'examen et à la révision des principales politiques, procédures et pratiques de la police et de la gendarmerie en matière de ressources humaines, l'objectif étant d'assurer leur conformité aux normes internationales relatives aux droits de l'homme ainsi qu'au droit national; f) veiller à ce que les actions des membres de la police et de la gendarmerie respectent la législation et, le cas échéant, concourir à la mise au point de cadres juridiques, de politiques et de règlements pour les homologues nationaux, compte tenu de l'élargissement du mandat de la Police des Nations Unies et de l'expansion de ses tâches au regard du recours aux mesures temporaires d'urgence; g) piloter la mise au point de plusieurs initiatives à l'appui de l'exécution du plan de développement et de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie, dont certaines seront mises en œuvre

conjointement avec le PNUD, et prêter aide et conseil aux homologues de la gendarmerie nationale et de la Police des Nations Unies concernant l'exécution de l'ensemble des activités courantes en rapport avec la réforme et le développement des capacités de la police et de la gendarmerie. Entre autres initiatives, le Bureau prêtera une assistance technique en vue de la réouverture des écoles de police et de gendarmerie et de leur bon fonctionnement, et afin de faire en sorte que ceci rende possible le redéploiement immédiat de policiers et de gendarmes dans les zones prioritaires et le long des principaux itinéraires de ravitaillement.

73. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que les neuf emplois de temporaire présentés dans le tableau 10 soient créés et que leurs titulaires partagent des locaux avec la police et la gendarmerie nationales afin d'étayer l'exécution du plan de développement et de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie, qui est élaboré actuellement en collaboration avec les autorités centrafricaines.

Division des droits de l'homme

Tableau 11
Ressources humaines : Division des droits de l'homme

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Transfert**
	+1	P-5	Conseiller principal pour la protection des femmes	Transfert	De l'équipe du Conseiller principal pour la protection des femmes
	+1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme (Protection des femmes)	Transfert	
	+1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme (Protection des femmes)	Transfert	
	+1	GN	Assistant aux droits de l'homme (Protection des femmes)	Transfert	
Total partiel	**+4**				
					Transfert
	+1	P-5	Spécialiste de la protection de l'enfance (hors classe)	Transfert	Du Groupe de la protection de l'enfance
	+1	P-4	Spécialiste de la protection de l'enfance	Transfert	
	+4	P-3	Spécialiste de la protection de l'enfance	Transfert	
	+3	AN	Spécialiste de la protection de l'enfance (terrain)	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	+5	VNU	Spécialiste de la protection de l'enfance	Transfert	
Total partiel	**+15**				
Variation nette	**+19**		(voir tableau 9)		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

74. La dotation en effectifs approuvée pour la Division des droits de l'homme comprend 85 postes. La Division est chargée de la promotion et de la défense des droits de l'homme, une des tâches prioritaires urgentes définies dans le mandat de la Mission que le Conseil de sécurité a élargi par sa résolution 2301 (2016). La Mission examinera les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en République centrafricaine, notamment par des groupes armés, enquêtera sur les cas signalés, les analysera et en fera rapport publiquement au Conseil de sécurité. Elle aidera également les institutions nationales à consolider le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et l'état de droit. Il est proposé que ces fonctions de protection spécialisées, caractéristiques des missions de maintien de la paix, soient regroupées auprès de la Division des droits de l'homme afin d'améliorer l'efficacité collective, la promotion et la visibilité de l'action que la Mission mène pour promouvoir et défendre l'ensemble des droits de l'homme ainsi que pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves des droits de l'enfant. À cette fin, une note d'orientation intitulée Consolidation of Protection Functions in Peace Operations (Regroupement des fonctions de protection dans les opérations de paix) a été établie conjointement, au Siège, par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département de l'information du Secrétariat, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et l'UNICEF à l'issue de nombreuses consultations, notamment avec les chefs des composantes droits de l'homme, les conseillers principaux pour la protection de l'enfance et les conseillers principaux pour la protection des femmes de plusieurs missions.

75. Le Chef de la Division supervisera l'exécution, par le Conseiller principal pour la protection de l'enfance et le Conseiller principal pour la protection des femmes, des tâches prescrites concernant le sort des enfants en temps de conflit armé et les violences sexuelles liées au conflit. Il s'agit notamment d'implanter en République centrafricaine le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés, en particulier pour ce qui est des violations graves contre des enfants, et de contribuer à ses travaux, ainsi que d'appliquer les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information relative aux violences sexuelles liées aux conflits, de livrer dans les temps voulus l'ensemble des produits liés au mécanisme et aux arrangements susmentionnés, de conseiller l'équipe de direction, d'entretenir un dialogue avec les parties au conflit et d'intégrer dans toutes les composantes de la Mission la question du sort des enfants en temps de conflit armé et des violences sexuelles liées au conflit, comme indiqué dans la note d'orientation.

76. Pour faciliter la réalisation des tâches exposées dans les paragraphes ci-dessus, il est proposé que l'équipe du Conseiller principal pour la protection des femmes (4 postes approuvés) présentée dans le tableau 11 soit transférée de la direction exécutive et de l'administration à la Division des droits de l'homme et que le Groupe de la protection de l'enfance (15 postes approuvés), qui relève actuellement de la composante 1, y soit rattaché. Il est également proposé que l'équipe du Conseiller principal pour la protection des femmes devienne la Section de la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit.

Groupe de la protection de l'enfance

Tableau 12
Ressources humaines : Groupe de la protection de l'enfance

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Transfert**
	-1	P-5	Spécialiste de la protection de l'enfance (hors classe)	Transfert	À la Division des droits de l'homme
	-1	P-4	Spécialiste de la protection de l'enfance	Transfert	
	-4	P-3	Spécialiste de la protection de l'enfance	Transfert	
	-3	AN	Spécialiste de la protection de l'enfance (terrain)	Transfert	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	-5	VNU	Spécialiste de la protection de l'enfance	Transfert	
Total partiel	**-15**				
	-1	AN	Spécialiste de la protection de l'enfance (terrain)	Réaffectation	À la Section des affaires civiles
Variation nette	**-16**		(voir tableau 9)		

Abréviations : AN, administrateur recruté sur le plan national; GN, agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU, Volontaire des Nations Unies.

77. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe de la protection de l'enfance comprend 16 postes [1 spécialiste de la protection de l'enfance (hors classe) (P-5), 14 spécialistes de la protection de l'enfance (5 P-3, 4 AN et 5 VNU) et 1 assistant administratif (GN)].

78. La proposition de transférer le Groupe de la protection de l'enfance (15 postes approuvés) à la Division des droits de l'homme au titre de la composante 1 est présentée dans le tableau 11 et exposée aux paragraphes 74 à 76 du présent rapport.

79. Compte tenu de la proposition de regrouper les fonctions de protection auprès de la Division des droits de l'homme et de l'allègement des responsabilités qui en résulte, et vu que la Mission cherche, pour intensifier ses activités de liaison avec la population locale, à modifier l'affectation de ses ressources, comme indiqué aux paragraphes 110 à 112 du présent rapport, il est proposé qu'un poste indiqué dans le tableau 12 ci-dessus soit réaffecté à la Section des affaires civiles.

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Tableau 13
Ressources humaines : Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Transfert**
	-1	D-1	Chef de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	Depuis la composante 1
	-1	P-5	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (hors classe)	Transfert	
	-5	P-4	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
	-12	P-3	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
	-1	P-2	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1re classe)	Transfert	
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	
	-1	SM	Assistant (budget et finances)	Transfert	
	-4	AN	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
	-1	GN	Chauffeur	Transfert	
	-6	VNU	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
Variation nette	**-33**		(voir tableau 9)		

Abréviations : AN, administrateur recruté sur le plan national; GN, agent des services généraux recruté sur le plan national; SM, agent du Service mobile; VNU, Volontaire des Nations Unies.

80. Avant l'entrée en fonctions du Gouvernement issu des élections, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration s'est consacrée en priorité aux activités préalables à ces opérations ainsi qu'aux préparatifs du lancement officiel de celles-ci, contribuant ainsi principalement à assurer la protection des civils, tâche qui relève de la composante 1. Le désarmement, la démobilisation, la réintégration et, dans le cas des combattants étrangers, le rapatriement sont des activités prescrites d'ordre prioritaire dont l'exécution – en ce qu'elle réduit la présence des groupes armés et atténue la menace qu'ils représentent, et qu'elle favorise le processus politique et la réconciliation – relève de la composante 2. En incitant les éléments des groupes armés qui remplissent les conditions requises à déposer leurs armes et à se démobiliser, cette opération contribue de manière décisive à réduire la présence des groupes armés à court terme. La Section œuvrera avec la Division des affaires politiques à la conclusion d'un accord politique entre les parties au conflit et elle collaborera également avec le Service de la réforme du secteur de la sécurité.

81. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (33 postes approuvés), présentée dans le tableau 13 ci-dessus, soit transférée à la composante 2.

Composante 2 : appui au processus politique et à la réconciliation

82. La MINUSCA offrira au Gouvernement centrafricain ses bons offices et ses conseils, tant techniques que généraux, afin d'appuyer, de concert avec les partenaires internationaux concernés, un processus politique solide et ouvert à tous et des initiatives de réconciliation locales et nationales, pour délégitimer les groupes armés et neutraliser leur influence, promouvoir la coexistence pacifique et renforcer les capacités de gestion et de règlement des différends. Elle continuera d'aider le Gouvernement à instaurer un processus politique ouvert à tous et à poursuivre le dialogue entre les autorités élues et les groupes politico-militaires; elle l'aidera en particulier à mettre en place les éléments permettant d'étendre l'autorité de l'État, de promouvoir l'unité nationale et de parvenir à un règlement politique durable des conflits intercommunautaires, limitant ainsi l'influence des groupes armés. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA, selon que de besoin, prodiguera aux autorités nationales des conseils stratégiques concernant les élections locales et appuiera le renforcement de leurs capacités en la matière.

83. Consciente que, malgré leur capacité à résoudre des problèmes potentiels et assurer la sécurité dans le pays, les forces nationales de sécurité sont perçues comme l'un des moteurs du conflit et une source d'instabilité, la MINUSCA prévoit une stratégie de réforme du secteur de la sécurité comprenant trois volets : a) aider les autorités nationales à mettre en place un nouveau cadre national de sécurité, garantissant le contrôle démocratique, le respect du principe de responsabilité et le caractère inclusif des institutions chargées de la sécurité; b) accroître l'efficacité de la police et de la gendarmerie en matière de sécurité en renforçant leurs capacités; et c) coordonner, avec les autorités de la République centrafricaine et la mission militaire de formation de l'Union européenne, le redéploiement progressif des forces armées et autres forces de sécurité intérieure. À cet égard, la MINUSCA aidera les autorités nationales à coordonner l'aide internationale en faveur de la réforme du secteur de la sécurité, pour renforcer les synergies, accroître l'efficacité et mettre en œuvre les politiques et stratégies nécessaires, notamment la politique nationale de sécurité ainsi que les programmes nationaux et sectoriels de réforme du secteur de la sécurité. La Mission appuiera par ailleurs le renforcement des capacités de l'État concernant le stockage et la gestion de ses armes ainsi que la destruction en toute sécurité des munitions non explosées. Pour ôter toute légitimité aux groupes armés et renforcer les capacités de l'État en matière de sécurité, la MINUSCA donnera des conseils stratégiques et techniques aux autorités nationales concernant la gouvernance du secteur de la sécurité et le renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure, notamment en encourageant le partage des locaux avec la Police des Nations Unies. La Mission soutiendra la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie, en donnant la priorité à la sélection, au recrutement et à la vérification des antécédents d'au moins 500 gendarmes et agents de police. La Mission coordonnera l'aide internationale relative à la réforme de la police et de la gendarmerie nationales, pour qu'il y ait un appui suffisant en matière de compétences, de financement, d'équipement et de matériel.

84. La Mission encouragera la mise en place par le pays d'une procédure de vérification des antécédents pour les forces armées, la police et la gendarmerie ainsi que pour l'incorporation d'éléments des groupes armés dans les forces de défense et de sécurité, conformément aux normes internationales des droits de l'homme et du

droit humanitaire. Tout en s'employant à faciliter la signature d'un accord politique avec tous les groupes armés, la Mission aidera le Gouvernement à préparer le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, en faisant fond sur les progrès considérables réalisés au cours de l'exercice 2016/17 grâce aux activités menées en amont. La Mission mènera également des projets de lutte contre la violence communautaire concernant les éléments des groupes armés qui ne sont pas éligibles au programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et les membres de la population au sens large exposés aux risques des activités armées, comme les femmes. Le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement sera mené conjointement avec la stratégie de réforme du secteur de la sécurité, pour que les membres des groupes armés soient intégrés de manière cohérente dans un secteur de la sécurité efficace, responsable et soumis au contrôle civil, respectueux de l'état de droit et des droits de l'homme.

85. Conformément à son mandat visant à traduire en justice les auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et afin de montrer que tout élément de groupe armé se rendant coupable de ce type de violations sera poursuivi, la MINUSCA continuera d'aider le Gouvernement à améliorer ses institutions judiciaires et d'appuyer les mécanismes nationaux de sanction. Plus précisément, la Mission soutiendra le renforcement des capacités d'enquête et de poursuite à l'échelle nationale. Appliquant le droit national et compétente en ce qui concerne les crimes les plus graves, la Cour pénale spéciale devrait commencer ses activités d'ici à juillet 2017; la Mission continuera de participer à sa mise en place et à son bon fonctionnement tout en aidant à la coordination de l'appui international. Ainsi que le prévoit le Conseil de sécurité, au cours de l'exercice 2017/18, la Mission veillera en particulier à faire progresser les travaux de la Cour, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, afin de contribuer au renforcement des capacités de la police judiciaire nationale, des enquêteurs, des procureurs, des magistrats et autres fonctionnaires de la Cour, et en appuyant l'élaboration et la mise en place de mécanismes de protection des victimes et des témoins. La MINUSCA facilitera également la nomination du personnel national et international de la Cour et garantira sécurité et soutien dans le cadre des enquêtes et des poursuites engagées au cours de l'exercice 2017/18. En outre, la Mission aidera le Gouvernement à définir et appliquer un cadre législatif pour la lutte contre l'impunité, et continuera de mettre en œuvre des mesures temporaires d'urgence afin d'aider le Gouvernement à arrêter, détenir et transférer les auteurs présumés de crimes graves et les fauteurs de troubles dans les zones où les forces nationales de sécurité ou les autorités judiciaires ne sont pas présentes ou opérationnelles. La Mission appuiera également les efforts visant à créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un système de justice transitionnelle capable de traiter les violations des droits de l'homme passées et nouvelles.

86. La Mission ayant comme priorité essentielle d'exécuter le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et, dans le cas des combattants étrangers, rapatriement, qui permettra d'améliorer le processus politique et de favoriser la réconciliation en entraînant une réduction de la présence des groupes armés et de la menace qu'ils représentent, le transfert de la Section est proposé dans les paragraphes 80 et 81 ci-dessus.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et de la mise en place d'un processus politique ouvert à tous	2.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives d'atténuation des conflits dans les principales zones de tensions intercommunautaires (2015/16 : 29; 2016/17 : 24; 2017/18 : 30)
	2.1.2 Nombre de sites d'exploitation des ressources minérales contrôlés ou illégalement taxés par des groupes armés (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : données de référence)
	2.1.3 Nombre de sites d'exploitation des ressources minérales contrôlés par l'État (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 2)

Produits

- Dans le cadre de réunions mensuelles, fourniture régulière au Gouvernement de conseils stratégiques et techniques, de soutien et d'orientations en vue de favoriser le dialogue avec les groupes armés, la société civile et les acteurs régionaux
- Campagne de sensibilisation dans les 16 préfectures, sur le rôle des institutions démocratiques et sur la mise en place et le fonctionnement des institutions constitutionnelles; 24 ateliers, rassemblant au total 720 participants, sur le renforcement de la coordination et l'exécution des initiatives d'atténuation et de règlement des conflits et l'élaboration de mécanismes; et 12 ateliers, dans 12 préfectures, à l'intention des organisations dont l'objectif est d'aider les femmes et les jeunes à mieux comprendre les questions liées à l'extension de l'autorité de l'État, au rôle de la société civile, à la bonne gouvernance, au retour et à la libre circulation de la population et à la cohésion sociale
- 32 consultations locales, dans 16 préfectures, sur les causes profondes de la violence, à l'appui de la stratégie de réconciliation du Gouvernement et de la démocratisation du processus politique
- Tenue de 2 réunions mensuelles avec la communauté internationale, en coordination avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, afin d'échanger des informations sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, de mettre au point des stratégies complémentaires de promotion de la stabilité et d'apporter un appui au secrétariat permanent du Cadre d'engagement mutuel; organisation de 4 consultations avec les autorités nationales et les acteurs régionaux pour traiter des causes profondes de l'instabilité
- Activités mensuelles de formation et de mentorat à l'intention des membres des institutions constitutionnelles, qui seront créées en temps utile
- Organisation de 45 campagnes de sensibilisation et création de 10 000 emplois d'urgence grâce à l'application d'une stratégie visant les jeunes et d'autres groupes vulnérables qui ne peuvent bénéficier du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, ou des programmes lutte contre la violence communautaire, en conjonction avec des projets à effet rapide

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.2 Progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de sécurité complète et d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité	2.2.1 Mise en œuvre d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de plans sectoriels (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : une stratégie et deux plans)

2.2.2 Nombre de politiques et de textes législatifs élaborés et appliqués afin de réorganiser les forces de défense et de sécurité et de renforcer les organes de gouvernance du secteur de la sécurité (2015/16 : 3; 2016/17 : 5; 2017/18 : 2)

2.2.3 Nombre de membres du personnel des forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie) sélectionnés, contrôlés et formés (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 500)

2.2.4 Augmentation du nombre de membres des forces de défense et de sécurité et ex-combattants dont les antécédents ont été vérifiés (2015/16 : 1 500; 2016/17 : 3 533; 2017/18 : 3 945)

2.2.5 Augmentation du nombre d'infrastructures de gestion des stocks d'armes pour stocker les armes et munitions en toute sécurité conformément aux normes internationales (2015/16 : 14; 2016/2017 : 15; 2017/2018 : 20)

Produits

- Appui à la création du Conseil supérieur de la sécurité nationale et renforcement de la cellule de coordination de la réforme du secteur de la sécurité à la présidence grâce au partage de conseillers principaux et à la tenue de réunions mensuelles régulières avec des représentants ministériels, à la fourniture de conseils de politique générale, d'assistance et d'orientations techniques, à l'organisation au moins tous les six mois de séances de formations sur la coordination des donateurs, la planification des politiques et la gestion de la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité et de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité, dans le cadre de 10 réunions, 5 stages de formation et 5 consultations
- Coordination de l'aide internationale en assurant le secrétariat des différents groupes de coordination des partenaires pour la réforme du secteur de la sécurité, le secteur de la défense et la réforme de la police
- Renforcement des capacités de la Commission de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale en matière d'élaboration des lois et de contrôle parlementaire du secteur de la sécurité, en proposant des services consultatifs, une assistance technique et des ateliers de formation, tel que requis par les autorités
- 1 formation sur la sécurité nationale et la réforme du secteur de la sécurité à l'intention de la société civile, des journalistes, des forces de sécurité intérieure et des fonctionnaires, y compris les représentants du Parlement
- Ateliers mensuels avec le Gouvernement sur la rédaction de lois relatives à la restructuration des forces de sécurité intérieure, et le renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration d'une législation globale
- Sélection, vérification des antécédents et formation de 250 policiers et 250 gendarmes et tenue de 12 réunions visant à fournir des conseils techniques pour appuyer la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie

- Réunions hebdomadaires et réunions mensuelles du groupe de travail afin de fournir une assistance technique à la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre, après sa création, concernant le respect des traités internationaux de désarmement, en particulier la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (adoptée en 1980; amendée en 2001)
- Construction ou remise en état de 20 structures de stockage d'armes et de munitions
- 6 réunions du Comité directeur concernant la fourniture d'une assistance technique sur la gestion des armes et des munitions et formation de 75 membres du personnel des forces de sécurité intérieure
- Formation de 420 officiers de police et de gendarmerie (3 unités spécialisées comptant chacune 140 officiers) afin de leur permettre d'acquérir les capacités opérationnelles minimales requises pour assumer les fonctions de police de base, notamment la protection et la garde statique à Bangui ainsi que les enquêtes sur les crimes graves

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.3 Progrès accomplis dans l'élaboration et l'application d'un programme progressif et sans exclusive pour le désarmement, la démobilisation, la réintégration des membres de groupes armés et, en ce qui concerne les éléments étrangers, le rapatriement	2.3.1 Augmentation du nombre de nouveaux membres de groupes armés participant au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (2015/16 : 3 012; 2016/17 : 2 000; 2017/18 : 7 000)
	2.3.2 Augmentation du nombre de nouveaux membres de groupes armés non éligibles au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et de membres des communautés participant à des projets de lutte contre la violence communautaire (2015/16 : 5 556; 2016/17 : 5 000 de plus; 2017/18 : 5 000 de plus)
	2.3.3 Nombre de combattants de groupes armés étrangers rapatriés dans leur pays d'origine (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 500)

Produits

- Désarmement, démobilisation et vérification des antécédents de 7 000 combattants, conformément aux critères d'admissibilité définis dans le cadre national de désarmement, démobilisation et réintégration; 20 projets de réinsertion destinés aux combattants démobilisés de retour chez eux en attendant qu'ils puissent bénéficier du volet de réintégration à plus long terme du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration
- Élaboration d'une stratégie de lutte contre la violence communautaire ciblant les combattants qui ne peuvent prétendre au programme de désarmement, démobilisation et réintégration et lancement de 20 projets de lutte contre la violence communautaire à l'intention de 5 000 personnes, parmi lesquelles les combattants et membres des communautés ne remplissant pas les conditions requises
- Tenue de 12 réunions avec les parties concernées pour fournir un appui stratégique et technique en vue de l'élaboration d'un plan national pour l'intégration, dans des institutions de sécurité interne et dans l'administration civile, d'environ 1 500 membres des groupes armés démobilisés

- Élimination, en toute sécurité, de 100 % des armes et munitions obsolètes et dangereuses recueillies au cours du programme de désarmement, démobilisation et réintégration

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.4 Amélioration de l'indépendance des institutions de l'état de droit et renforcement de la capacité de lutter contre l'impunité	2.4.1 Augmentation du nombre d'opérations ciblées effectuées par la police et la gendarmerie nationales en coordination avec la MINUSCA (2015/16 : 4; 2016/17 : 24; 2017/18 : 25)
	2.4.2 Augmentation du nombre de poursuites pour crimes graves menées à bien (2015/16 : 15; 2016/17 : 25; 2017/18 : 75)
	2.4.3 Nombre d'instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la République centrafricaine (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 3; 2017/18 : 2)
	2.4.4 Nombre de mécanismes de justice transitionnelle, outre la Cour pénale spéciale, conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris les normes relatives à la promotion et la protection des droits de l'enfant (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 1)
	2.4.5 Nombre de lois et de règlements nationaux adoptés pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 2)
	2.4.6 Nombre d'enquêtes préliminaires menées par le Procureur spécial de la Cour pénale spéciale et soumises au juge d'instruction (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 5)

Produits

- 12 opérations conjointes ciblées, avec la police et la gendarmerie, visant à arrêter des criminels notoires, dont des dirigeants ou hauts dirigeants de groupes armés
- Soutien à une campagne nationale d'éducation, prévoyant des consultations nationales, ainsi qu'à une stratégie nationale globale en matière de justice transitionnelle
- Organisation de a) 4 ateliers de formation à l'intention des agents de police judiciaire, procureurs et juges d'instructions de la Cour pénale spéciale portant sur l'instruction, les poursuites et les procès pour crimes graves; b) 4 ateliers de formation à l'intention des magistrats de la Cour sur le droit pénal international et la protection des victimes et des témoins; c) 2 ateliers de formation à l'intention des greffiers de la Cour sur l'administration judiciaire; et d) 4 ateliers à l'intention des autorités judiciaires des tribunaux nationaux et de la Cour sur l'utilisation des informations relatives aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire recueillies par la MINUSCA
- Fourniture de services de sécurité et de protection, 24 heures sur 24, pour les magistrats, les témoins et les locaux de la Cour et renforcement des capacités du personnel national chargé de la sécurité

- Fourniture de conseils techniques à 5 magistrats et greffiers recrutés sur le plan national et 6 recrutés sur le plan international sous forme d'appui administratif, juridique et budgétaire de la part de spécialistes
- Tenue de réunions mensuelles sur l'élaboration d'un décret interministériel garantissant que les enfants associés à des groupes et à des forces armés soient avant tout traités comme des victimes; d'une législation nationale pour la protection des enfants; et l'établissement de procédures et de directives pour la participation des enfants aux procédures de justice transitionnelle en tant que victimes, témoins et auteurs des infractions
- Appui aux enquêtes et poursuites engagées par la Cour pénale internationale, la Cour pénale spéciale et les juridictions ordinaires dans le cadre de 20 réunions portant sur les affaires les plus médiatisées, organisées par le Groupe de travail piloté par la Mission

Facteurs externes

Le Gouvernement décide d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie globale et durable de réforme du secteur de la sécurité, prévoyant notamment un cadre juridique pour la protection des victimes et des témoins; la Cour pénale spéciale est mise en place et son personnel est nommé en temps voulu; les groupes armés acceptent le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement; l'ex-Séléka unifiée réapparaît.

Tableau 14
Ressources humaines : composante 2 (Appui au processus politique et à la réconciliation)

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Personnel civil	*SGA-SSG*	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*			
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2016/17	–	2	12	14	3	31	3	22	56
Postes proposés 2017/18	–	2	14	15	2	33	3	21	57
Variation nette (voir tableau 15)	**–**	**–**	**2**	**1**	**(1)**	**2**	**–**	**(1)**	**1**
Section des affaires électorales									
Postes approuvés 2016/17	–	1	9	3	1	14	1	–	15
Postes proposés 2017/18	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
Variation nette (voir tableau 16)	**–**	**(1)**	**(8)**	**(4)**	**(1)**	**(14)**	**(1)**	**–**	**(15)**
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2017/18	–	1	7	13	2	23	5	9	37
Variation nette (voir tableau 17)	**–**	**1**	**7**	**13**	**2**	**23**	**5**	**9**	**37**
Service de la réforme du secteur de la sécurité									
Postes approuvés 2016/17	–	1	3	1	–	5	2	1	8
Postes proposés 2017/18	–	1	4	3	1	9	2	2	13
Variation nette (voir tableau 18)	**–**	**–**	**1**	**2**	**1**	**4**	**–**	**1**	**5**

Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
	SGA-SSG	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*			
Total									
Postes approuvés 2016/17	**–**	**4**	**24**	**18**	**4**	**50**	**6**	**23**	**79**
Postes proposés 2017/18	**–**	**4**	**26**	**30**	**5**	**65**	**10**	**32**	**107**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**12**	**1**	**15**	**4**	**9**	**28**

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 15 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 9 postes

Division des affaires politiques

Tableau 15
Ressources humaines : Division des affaires politiques

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	-1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Suppression	
					Réaffectations
	-1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Au Service de la réforme du secteur de la sécurité, en tant que fonctionnaire d'administration
	-1	VNU	Spécialiste des questions politiques	Réaffectation	À la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en tant que spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
Total partiel	**-3**				
					Transfert
	+1	P-5	Spécialiste hors classe des affaires électorales	Transfert	Depuis la Section des affaires électorales
	+2	P-4	Spécialiste des affaires électorales	Transfert	
	+1	P-3	Observateur électoral	Transfert	
Total partiel	**+4**				
	-2	P-4	Spécialiste des questions politiques	Reclassement	
	+2	P-5	Spécialiste des questions politiques	Reclassement	
Variation nette	**+1**		(voir tableau 14)		

Abréviations : SM, agent du Service mobile; VNU, Volontaire des Nations Unies.

87. La dotation en effectifs approuvée pour la Division des affaires politiques comprend 56 postes. La Division est chargée de coordonner la mise en œuvre de la stratégie politique de la Mission, ce qui veut dire promouvoir le dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés pour rétablir la stabilité et favoriser les conditions politiques nécessaires pour éliminer les causes profondes du conflit en République centrafricaine et poser les fondements d'une paix durable.

88. Si les activités administratives de la Section ont été réduites alors que la Mission entame sa quatrième année d'existence, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2301 (2016), a étendu d'autres activités et leur a donné la priorité, notamment le dialogue avec les groupes armés et la promotion des efforts de réconciliation menés dans l'ensemble du pays, compte tenu des progrès réalisés par les autorités nationales dans l'adoption et la mise en œuvre de réformes clefs. Dans ce contexte, comme indiqué dans le tableau 15 ci-dessus, il est proposé de supprimer un poste et d'en réaffecter deux comme suit : un poste à la Section désarmement, démobilisation et réintégration, conformément au tableau 17 et aux paragraphes 100 et 101 du présent rapport, et un poste au Service de la réforme du secteur de la sécurité sous la composante 2, tel qu'indiqué au tableau 18 et décrit au paragraphe 105 du présent rapport.

89. La proposition de transférer une Section des affaires électorales plus petite (4 postes approuvés) vers la Division des affaires politiques est présentée au tableau 16 et décrite aux paragraphes 93 et 94 du présent rapport.

90. Les chefs de bureau à Bouar et Bria comptaient sur un administrateur auxiliaire pour assurer en leur absence des fonctions de représentation de haut niveau et la gestion des crises potentielles. Face à l'expansion de l'état-major de secteur et du mandat de la Mission, ils n'ont pas du personnel qualifié requis pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie politique de la Mission dans leurs secteurs, ni des moyens de coordonner et de mener des analyses des conflits à l'intention des cadres supérieurs, et se sont trouvés, de ce fait, dans l'incapacité de produire des analyses approfondies de la situation politique locale, d'optimiser l'action des Volontaires des Nations Unies à Bouar et Bria, ou de déléguer les activités de recrutement d'un personnel compétent.

91. Compte tenu de ce qui précède, les équipes chargées des affaires politiques dans les secteurs seront réorganisées afin de renforcer les capacités du personnel sur le terrain en leur fournissant l'appui dont ils ont besoin suite à l'expansion. Les postes approuvés de spécialiste des questions politiques seront transférés comme suit : un poste (P-5) transféré du quartier général de la Mission à Bangui à l'état-major de secteur de Kaga Bandoro et un poste (P-3) transféré de Ndélé à Kaga Bandoro; un poste (P-4) transféré de Kaga Bandoro à Ndélé; et un poste (P-4) transféré d'Obo à Bangui.

92. Afin de mener à bien ces mesures, il est proposé de reclasser deux postes présentés dans le tableau 15 ci-dessus, sachant que l'étendue des attributions des postes approuvés dans les états-majors de secteur de Bouar et Bria exige des changements considérables. Les administrateurs de chacun des états-majors de secteur à Bouar et Bria assisteront leur chef de bureau respectif et auront pour mission de guider, d'encadrer et de superviser les équipes chargées des affaires politiques dans les bureaux extérieurs de Paoua, Bossangoa, Bangui, Berbérati, Obo, Bangassou et Birao sur un vaste territoire, afin de résoudre les nombreux problèmes rencontrés, qui vont de la transhumance et de la présence d'antibalaka et

d’ex-Séléka aux déplacements à grande échelle en passant par les violences et tensions intercommunautaires.

Section des affaires électorales

Tableau 16
Ressources humaines : Section des affaires électorales

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	-1	D-1	Administrateur général chargé des affaires électorales	Suppression	
	-2	P-3	Observateur électoral	Suppression	
Total partiel	**-3**				
					Transfert
	-1	P-5	Spécialiste hors classe des affaires électorales	Transfert	À la Division des affaires politique
	-2	P-4	Spécialiste des affaires électorales	Transfert	
	-1	P-3	Observateur électoral	Transfert	
Total partiel	**-4**				
					Réaffectation
	-1	P-4	Spécialiste des affaires électorales	Réaffectation	À l’Équipe de collaborateurs directs, en tant qu’assistant spécial
	-1	P-3	Spécialiste des affaires électorales	Réaffectation	À l’Équipe de collaborateurs directs, en tant qu’assistant spécial
	-1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Au Bureau du protocole, en tant qu’assistant au protocole
					Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)
	-1	P-4	Spécialiste des affaires électorales	Réaffectation	En tant que fonctionnaire chargé de la protection des civils
	-1	GN	Assistant aux élections/chauffeur	Réaffectation	En tant qu’assistant chargé de la liaison
	-1	P-4	Spécialiste des affaires électorales	Réaffectation	À la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, en tant que spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
	-1	P-4	Spécialiste des affaires électorales	Réaffectation	À la Section des affaires civiles, en tant que spécialiste des affaires civiles
	-1	P-4	Logisticien	Réaffectation	Au Service de la réforme du secteur de la sécurité, en tant que spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité
Total partiel	**-8**				
Variation nette	**-15**		(voir tableau 14)		

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM, agent du Service mobile.

93. La dotation en effectifs approuvée pour la Section des affaires électorales comprend 15 postes. Cette section est responsable au premier chef de l'appui à fournir au Gouvernement, à l'Autorité nationale des élections et aux parties prenantes concernées à l'échelle nationale (la Cour constitutionnelle, le Haut Conseil de la communication, les cours de justice et les tribunaux, le Cadre de concertation, les partis politiques et la société civile) dans l'établissement et la mise en œuvre des opérations électorales, en élaborant un cadre juridique et des outils stratégiques, notamment un calendrier électoral, un budget global et des plans opérationnels et logistiques, dans l'optique de créer des conditions propices à des élections crédibles et ouvertes à tous. Les élections législatives de 2016 se sont bien déroulées et ont mis fin à la transition politique le 30 mars de la même année; mais, comme les préparatifs des élections locales ne devraient avancer que lentement, et conformément au mandat énoncé dans la résolution 2301 (2016) du Conseil de sécurité, la Mission a besoin de l'appui d'une plus petite équipe consultative. Cette équipe continuerait à faciliter la coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'entre les partenaires internationaux et les institutions nationales, concernant la mobilisation des ressources nécessaires au financement d'éventuelles élections locales, le suivi du processus et l'établissement d'un rapport sur les progrès réalisés afin de garantir la transparence et le principe de responsabilité, repérer les éventuelles lacunes et trouver des solutions à l'appui des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général.

94. Dans ce contexte, comme indiqué dans le tableau 16 ci-dessus, il est proposé de supprimer trois postes pour rationaliser la Section et de transférer quatre postes dont les titulaires s'acquitteront de fonctions consultatives à la Division des affaires politiques.

95. Étant donné que les activités électorales au sens large de la Section ont été revues à la baisse et que les autorités nationales ont réalisé des progrès dans l'adoption et la mise en œuvre de réformes essentielles, la résolution 2301 (2016) du Conseil de sécurité a élargi d'autres champs d'action et donné la priorité à d'autres activités, notamment le dialogue avec les groupes armés et les efforts de réconciliation dans tout le pays.

96. Dans ce contexte, il est proposé de réaffecter les huit postes présentés dans le tableau 16 ci-dessus comme suit : a) deux postes au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) et trois postes au Bureau du Chef de cabinet, qui dépend de la direction exécutive et de l'administration de la Mission, comme repris dans les tableaux 5 et 6 et décrit aux paragraphes 51 et 56, respectivement; b) un poste à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, comme repris au tableau 17 et décrit au paragraphe 101, et un poste au Service de la réforme du secteur de la sécurité de la composante 2, comme repris au tableau 18 et décrit au paragraphe 104; c) un poste à la Section des affaires civiles de la composante 3, comme repris au tableau 20 et décrit aux paragraphes 111 à 114.

97. En conséquence, il est proposé de dissoudre la Section des affaires électorales.

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Tableau 17
Ressources humaines : Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Transfert**
	+1	D-1	Chef de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	Depuis la direction exécutive et l'administration
	+1	P-5	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (hors classe)	Transfert	
	+5	P-4	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
	+12	P-3	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
	+1	P-2	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1re classe)	Transfert	
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	
	+1	SM	Assistant (budget et finances)	Transfert	
	+4	AN	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
	+1	GN	Chauffeur	Transfert	
	+6	VNU	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	
Total partiel	**+33**				
					Réaffectations
	+1	P-4	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Réaffectation	Depuis la Section des affaires électorales
	+1	VNU	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Réaffectation	Depuis la Division des affaires politiques
	+1	VNU	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Réaffectation	Depuis la Section de la sécurité
	+1	VNU	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Réaffectation	Depuis le Bureau du protocole, Bureau du Chef de cabinet
Total partiel	**+4**				
Variation nette	**+37**		(voir tableau 14)		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

98. La dotation en effectifs approuvée pour la Section du désarmement, de démobilisation et de réintégration comprend 33 postes.

99. Le transfert proposé de la Section depuis la composante 1 est repris dans le tableau 13 et décrit aux paragraphes 80 et 81 du présent rapport.

100. À la suite de l'adoption récente d'une stratégie nationale de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, la MINUSCA devra être en mesure de fournir un soutien adéquat à la mise en œuvre intégrale du programme national à Bangui. Entre autres responsabilités, la Mission devra mener des opérations sur le terrain, notamment évaluer, planifier et exécuter certains aspects du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement destiné aux groupes armés, qui se composent actuellement de 1 036 combattants de l'ex-Séléka regroupés dans trois camps militaires à Bangui (BSS, Béal, RDOT), et à d'autres éléments de l'ex-Séléka et des anti-Balaka présents dans la zone couverte par le programme. Il faudra également fournir un appui administratif et logistique supplémentaire aux bureaux locaux pour assurer la transition sans heurt entre les activités préalables aux programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et les programmes eux-mêmes ainsi que le programme de lutte contre la violence communautaire, et au personnel chargé de l'exécution de ces programmes pendant la phase sensible de désarmement et de démobilisation. Il faudra poursuivre la coordination et les rapports réguliers, et conserver les moyens administratifs actuels dans les bureaux locaux, le but étant de planifier et de suivre l'exécution de ces activités et d'en rendre compte. Dans les régions, la Section assure ses fonctions sans personnel d'appui dans certains sites et il est urgent de renforcer les trois bureaux de désarmement, démobilisation et réintégration récemment créés à Ndélé, Birao et Bangassou.

101. Dans ce contexte, il est proposé de réaffecter quatre postes présentés dans le tableau 17 ci-dessus depuis la Section des affaires électorales, la Division des affaires politiques et le Bureau du protocole de l'Équipe des collaborateurs du Chef de cabinet afin d'appuyer l'exécution des projets de réinsertion qui s'adressent aux combattants démobilisés ainsi que des programmes de lutte contre la violence communautaire destinés aux combattants ne répondant pas aux critères d'admission au projet de désarmement, démobilisation et réintégration. La mise en œuvre sans heurt du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, au moyen d'un mécanisme de coordination, permettra d'améliorer les conditions de sécurité et de contribuer à stabiliser davantage le pays en proposant des moyens de rompre avec la violence et en permettant aux combattants de se livrer à des activités productives qui seront bénéfiques à la population et à l'économie locale.

Service de la réforme du secteur de la sécurité

Tableau 18
Ressources humaines : Service de la réforme du secteur de la sécurité

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+2	P-3	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	Création	
	+1	VNU	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	Création	
Total partiel	**+3**				
					Réaffectation
	+1	P-4	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	Réaffectation	Depuis la Section des affaires électorales

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	+1	SM	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation	Depuis la Division des affaires politiques
Variation nette	**+5**		(voir tableau 14)		

Abréviations : SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

102. La dotation en effectifs approuvée pour le Service de la réforme du secteur de la sécurité comprend neuf postes. Après les élections, un mécanisme national de coordination pour la réforme du secteur de la sécurité, les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la réconciliation nationale a été mis en place pour coordonner les nouvelles réformes institutionnelles, avec à sa tête un ministre conseiller du Président de la République centrafricaine. Le Service est chargé de soutenir les autorités centrafricaines dans l'élaboration et l'exécution de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et d'appuyer les principales tâches prioritaires énoncées au paragraphe 34 b) de la résolution 2301 (2016) du Conseil de sécurité; et, de manière plus générale, il est chargé d'aider le Gouvernement élu de la République centrafricaine dans ses efforts visant à rétablir les autorités de l'État et l'état de droit grâce à la réforme à long terme du secteur de la sécurité. La MINUSCA va étendre son appui consultatif, notamment s'agissant des orientations stratégiques sur la réforme du secteur de la sécurité et l'exécution de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et des plans de travail.

103. Dans ce contexte, s'agissant des trois nouveaux postes présentés dans le tableau 18 ci-dessus, il est proposé ce qui suit : a) les deux fonctionnaires P-3 devraient assurer la liaison entre le Service de la réforme du secteur de la sécurité et la composante militaire et police de la MINUSCA, la mission militaire de formation de l'Union européenne, le Ministère de la défense et les Forces armées centrafricaines et le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique (police et gendarmerie); et b) le VNU devrait aider le Service à s'acquitter de ses autres obligations en matière de présentation de rapports à la direction exécutive et à l'administration de la Mission ainsi qu'au Siège, et le représenter à tous les groupes de travail internes de la Mission concernant les questions transversales, telles que la protection des civils, les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information et la diffusion de renseignements. La fonction de liaison aura pour but d'accroître la coopération, l'intégration et l'échange d'informations afin d'éviter les doubles emplois et de renforcer la complémentarité et les synergies entre l'appui fourni aux autorités nationales par la MINUSCA et celui fourni par la mission militaire de formation de l'Union européenne.

104. Dans ce même contexte, il est proposé qu'un poste présenté dans le tableau 18 ci-dessus soit réaffecté depuis la Section des affaires électorales au Secrétariat du mécanisme national de coordination pour la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et la réconciliation nationale afin de garantir une coopération régulière, encadrée et assortie de conseils, avec les partenaires nationaux chargés de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, actuellement en cours d'élaboration.

105. Il est proposé de réaffecter un poste présenté dans le tableau 18 ci-dessus depuis la Division des affaires politiques au Service de la réforme du secteur de la sécurité afin de renforcer les capacités administratives du Service, qui compte actuellement un poste approuvé d'assistant administratif (agent des services

généraux recruté sur le plan national), compte tenu de la charge de travail substantielle supplémentaire découlant de l'élargissement du mandat.

Composante 3 : rétablissement et extension de l'autorité de l'État

106. La Mission poursuivra ses efforts pour remédier aux carences structurelles et aux lacunes en matière de gouvernance qui perdurent en République centrafricaine, en particulier dans la police et la gendarmerie, et dans les domaines judiciaire et pénitentiaire, notamment en renforçant ces institutions et structures et en augmentant le nombre de fonctionnaires formés et déployés dans tout le pays. La MINUSCA coordonnera l'assistance internationale prêtée à la justice et aux institutions pénitentiaires en vue de rétablir et renforcer le système de justice pénale, en aidant au recrutement et au déploiement des juges et des procureurs et en démilitarisant et renforçant les régimes nationaux de sanction et de détention, notamment par la sélection, la vérification des antécédents et la formation d'agents pénitentiaires nationaux dans les zones prioritaires, à l'appui de son objectif stratégique. Ces activités seront menées dans le respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme qui incombent à la République centrafricaine et conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, étant entendu que l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit dépend non seulement des efforts de la Mission, mais aussi de ceux de l'ensemble de la communauté internationale. Compte tenu de l'amélioration de la situation politique et des conditions de sécurité, la MINUSCA continuera de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires en vue de renforcer l'administration du territoire en appuyant les autorités locales, les forces de police, la gendarmerie et les institutions judiciaires et pénitentiaires, dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, ce qui permettra de renforcer la capacité des institutions et structures administratives de l'État à s'acquitter efficacement de leurs fonctions essentielles.

107. En outre, la Mission appuiera le renforcement dans toutes les préfectures d'un État décentralisé, légitime, responsable, transparent et à l'écoute de ses citoyens. Elle facilitera l'élaboration et l'application de la stratégie intégrée du rétablissement de l'autorité de l'État du Gouvernement, et encouragera et appuiera la participation de la société civile, des femmes et des groupes minoritaires dans l'élaboration des politiques publiques. Outre l'aide apportée par la Mission dans le renforcement des capacités de l'État, des formations concernant les droits de l'homme, la protection de l'enfance, l'égalité des sexes et les violences sexuelles liées aux conflits seront intégrées dans l'ensemble des activités. La MINUSCA collaborera également avec le Groupe d'experts sur la République centrafricaine pour aider les autorités à élaborer une stratégie nationale de lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles et les réseaux de trafiquants qui continuent de financer et d'approvisionner les groupes armés en République centrafricaine. L'État disposera ainsi d'une source de recettes supplémentaire, qui contribuera à sa stabilité.

108. La Mission collaborera également avec les autorités pour élaborer une stratégie enrayant activement l'expansion des groupes armés en les empêchant d'exploiter illégalement les ressources naturelles du pays et de prélever une taxe sur les transports.

109. Dans ce contexte, des agents pénitentiaires, fournis par des gouvernements, encadreront et formeront les personnels militaire et pénitentiaire du pays. Étant donné que l'ensemble de leurs fonctions concernent le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État, en particulier le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires dans le respect des principes de l'état de droit, il est proposé que ces agents relèvent de la présente composante. Par sa résolution 2264 (2016) du 9 février 2016, le Conseil a en outre décidé que la MINUSCA compterait 108 agents pénitentiaires.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.1 Amélioration de la présence et du fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires, dans le respect des principes de l'état de droit	3.1.1 Augmentation du nombre de tribunaux rouverts et opérationnels (2015/16 : 24; 2016/17 : 20; 2017/18 : 27)
	3.1.2 Augmentation du nombre total de sessions pénales tenues par les trois cours d'appel (2015/16 : 1; 2016/17 : 2; 2017/18 : 3)
	3.1.3 Augmentation du nombre d'acteurs judiciaires (magistrats, greffiers) formés, déployés et travaillant dans leur juridiction (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 5)
	3.1.4 Augmentation du nombre d'agents pénitentiaires civils nationaux parmi le personnel (2015/16 : 40; 2016/17 : 190; 2017/18 : 191)
	3.1.5 Réduction du nombre d'incidents enregistrés dans les prisons, y compris les évasions (2015/16 : 165; 2016/17 : 145; 2017/18 : 130)
	3.1.6 Augmentation du nombre d'établissements pénitentiaires rouverts dans les régions à l'extérieur de Bangui (2015/16 : 2; 2016/17 : 7; 2017/18 : 11)

Produits

- Remise en état, construction et équipement de quatre cours ou tribunaux et quatre prisons et fourniture d'un appui logistique au Ministère de la justice pour assurer le transport du personnel judiciaire jusqu'aux tribunaux rouverts et aux audiences foraines
- 12 jours d'ateliers de formation sur divers sujets liés à la justice pénale et à la justice pour mineurs à l'intention de 30 magistrats et du personnel des tribunaux, qui formeront ensuite 60 magistrats et greffiers
- Réunions consultatives hebdomadaires avec les institutions judiciaires pour améliorer la qualité des formations dispensées aux magistrats et aux greffiers, et améliorer la vérification des antécédents, le recrutement et la formation de 300 membres du personnel pénitentiaire civil au titre de la démilitarisation du système pénitentiaire
- Formations en cours d'emploi quotidiennes destinées aux 150 nouveaux agents pénitentiaires civils stagiaires grâce à la présence dans deux établissements pénitentiaires à Bangui de spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUSCA et sessions journalières de tutorat et de conseil à l'intention des directeurs et du personnel de prison grâce à la présence dans six établissements pénitentiaires en dehors de Bangui de spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUSCA

- 16 sessions de formation de cinq jours : 10 sessions sur la sécurité dans les prisons à l'intention de 335 membres des forces armées et 6 sessions destinées à un total de 120 membres du personnel pénitentiaire civil sur les pratiques exemplaires de la gestion des prisons et l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)
- Réunions mensuelles avec le Ministère de la justice, les services d'inspection judiciaire et d'autres autorités nationales compétentes, afin de planifier et coordonner le transfert des acteurs du secteur judiciaire et de l'état de droit dans les régions ainsi que la fourniture d'un appui logistique et technique aux trois cours d'appel (Bangui, Bouar et Bambari)

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.2 Progrès accomplis dans le rétablissement des institutions gouvernementales et l'extension de l'autorité de l'État	3.2.1 Augmentation du nombre de représentants des autorités locales, de chefs traditionnels et de fonctionnaires nouvellement formés (2015/16 : 450; 2016/17 : 550; 2017/18 : 600)
	3.2.2 Nombre de commissariats de police ou de brigades de gendarmerie mis en place et opérationnels dans les préfectures (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 28)
	3.2.3 Élaboration d'une stratégie gouvernementale pour lutter contre le prélèvement illégal de taxes et l'exploitation illicite des ressources naturelles (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 1)

Produits

- 20 ateliers de renforcement des capacités, en partenariat avec l'Union européenne et l'équipe de pays des Nations Unies en vue de former 600 fonctionnaires des préfectures et des sous-préfectures à l'administration publique et aux compétences de base de l'État
- 16 projets de remise en état ou de construction destinés à améliorer l'infrastructure administrative de l'État et remise en état de 10 commissariats de police ou gendarmeries
- Fourniture de conseils et orientations techniques aux dirigeants des forces de sécurité intérieure dans 11 domaines administratifs ou opérationnels (affaires juridiques, finances, budgétisation, gestion de projets, gestion des ressources humaines, gestion de l'ordre public, police judiciaire, gestion des enquêtes criminelles, police de proximité, technologies de l'information, criminalistique et diffusion de renseignements), par le personnel de la MINUSCA affecté dans les services concernés
- Réunions mensuelles régulières avec les autorités nationales pour appuyer l'élaboration et l'exécution d'une stratégie nationale de lutte contre le prélèvement illégal de taxes et l'exploitation illicite des ressources naturelles en lien avec la présence de groupes armés
- 64 ateliers à l'intention de 16 commissariats et brigades (quatre par unité) afin de fournir des conseils et orientations techniques sur les principales activités de police
- 50 projets à effet rapide en coordination avec le projet pilote de réinsertion des jeunes à risque
- Appui à l'exécution d'au moins cinq projets prioritaires au titre du projet de développement et de renforcement des capacités opérationnelles de la police et de la gendarmerie

Facteurs externes

Les conditions de sécurité sont adéquates, le personnel nécessaire est déployé en temps voulu et les autorités nationales et provinciales coopèrent. Les autorités nationales mettent en œuvre des mesures efficaces pour garantir que les magistrats et les autres acteurs judiciaires prennent leurs fonctions dans les tribunaux en dehors de Bangui où ils sont mutés.

Tableau 19
Ressources humaines : composante 3 (Rétablissement et extension de l'autorité de l'État)

Catégorie	*Total*
I. Personnel fourni par les gouvernements	
Effectif approuvé 2016/17	–
Effectif proposé 2017/18	108
Variation nette	**108**

	Personnel recruté sur le plan international								
II. Personnel civil	*SGA-SSG*	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Postes approuvés 2016/17	–	1	16	20	1	38	22	9	69
Postes proposés 2017/18	–	1	16	20	1	38	22	9	69
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2016/17	–	1	6	8	2	17	63	8	88
Postes proposés 2017/18	–	1	7	8	2	18	101	8	127
Variation nette (voir tableau 20)	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**38**	**–**	**39**
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2016/17	–	2	22	28	3	55	85	17	157
Postes proposés 2017/18	–	2	23	28	3	56	123	17	196
Variation nette (voir tableau 20)	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**38**	**–**	**39**
Total (I-II)									
Postes approuvés 2016/17	–	2	22	28	3	55	85	17	157
Postes proposés 2017/18	–	2	23	28	3	56	123	17	304
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**38**	**–**	**147**

[a] Inclut les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 38 postes

Section des affaires civiles

Tableau 20
Ressources humaines : Section des affaires civiles

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Réaffectation	Depuis la Section des affaires électorales, composante 2
Total partiel	**+1**				
	+1	AN	Spécialiste des affaires civiles	Réaffectation	Depuis le Groupe de la problématique hommes-femmes (direction exécutive et administration)
	+1	AN	Spécialiste des affaires civiles	Réaffectation	Depuis le Groupe du VIH/sida (direction exécutive et administration)
	+1	AN	Spécialiste des affaires civiles	Réaffectation	Depuis le Groupe de la protection de l'enfance (composante 1)
Total partiel	**+3**				
	+12	GN	Assistant chargé de la liaison	Réaffectation	Depuis la Section de la sécurité (composante appui)
	+23	GN	Assistant chargé de la liaison	Réaffectation	Depuis le Groupe des conférences et de la traduction (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission), composante appui
Total partiel	**+35**				
Variation nette	**+39**		(voir tableau 19)		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

110. La dotation en effectifs approuvée pour la Section des affaires civiles comprend 88 postes, dont les titulaires sont chargés de trois principaux piliers : la protection des civils, le dialogue communautaire et la cohésion sociale ainsi que le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État. La Section continue d'établir des contacts avec les autorités nationales et locales concernant leurs besoins en matière de protection, notamment la mise en place de réseaux d'alerte, de plans de protection et d'analyses des attentes en coordination avec les forces de la MINUSCA, les forces nationales de sécurité, et d'autres partenaires. Elle mène à bien des activités qui favorisent la cohésion sociale, le règlement des conflits, la réconciliation, le renforcement des capacités et de la confiance des organisations de la société civile (notamment les jeunes et les femmes), et des activités de plaidoyer et de sensibilisation; soutient les autorités dans la mise en place d'un système efficace d'administration territoriale, la remise en état des infrastructures publiques et le renforcement de la prestation de services administratifs et sociaux à l'échelle locale, tout en encourageant l'appropriation nationale. La Section des affaires civiles est bien implantée au niveau local et peut donc appeler l'attention sur les

attentes des populations locales et utiliser ces informations privilégiées sur la dynamique des conflits dans les documents directifs et stratégiques de la Mission.

111. Du fait de l'évolution actuelle des dynamiques politique et sociale en République centrafricaine et des tâches prioritaires urgentes du mandat de la MINUSCA récemment adopté par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2301 (2016) (protection des civils, dialogue communautaire et cohésion sociale et rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État), la stratégie pour l'exécution du mandat a été modifiée. Quoique des groupes armés contrôlent toujours plusieurs zones du pays, la violence a baissé d'intensité à Bangui. En conséquence, les partenaires de développement de la République centrafricaine s'apprêtent à reprendre leur appui économique, ce qui permet à la Section de se concentrer sur les activités entreprises au niveau local, l'autonomisation des populations locales et la remise en état des infrastructures socioéconomiques, tout en œuvrant sans relâche à reconstruire le tissu social entre communautés rivales et différents groupes ethniques et religieux. Elle aidera les populations à mettre en place un réseau d'alerte précoce pour prévenir le retour à la violence.

112. Il est nécessaire d'établir un bureau local qui se charge directement des affaires civiles de Bangui, coordonne les activités de fond de la Mission à Bangui, distinctes de celles du quartier général, et achève la stratégie de recrutement initial des huit bureaux locaux. En particulier, il est nécessaire d'affecter un fonctionnaire supplémentaire dans les bureaux locaux de Paoua, Birao et Obo pour coordonner et mener les nombreuses d'activités relatives aux affaires civiles, à l'instar de ce qui se fait dans les bureaux locaux de Berbérati, Bossangoa, Bambari, Ndélé et Bangassou.

113. En outre, compte tenu du taux d'exécution de 100 % des projets à effet rapide au cours des exercices précédents et des 95 propositions de projets pour l'exercice 2017/18, le renforcement de l'équipe chargée de la gestion des projets à effet rapide dans la Section permettra de mener à bien les projets appuyés par la Mission et garantira la qualité de ces derniers, ce qui consolidera la confiance des populations locales envers la MINUSCA.

114. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de réaffecter le poste présenté dans le tableau 20 ci-dessus depuis la Section des affaires électorales à un bureau local de Bangui afin que le titulaire : a) chapeaute les initiatives de création d'emplois et les activités nécessitant une main-d'œuvre importante, qui permettront aux communautés de coopérer afin de remettre en état les infrastructures socioéconomiques qui ont été détruites et doivent être rénovées dans les meilleurs délais pour garantir la prestation de services; et b) coordonne à Bangui la gestion des projets à effet rapide, compte tenu du nombre d'habitants de la ville, en collaborant avec la Division des affaires politiques.

115. En outre, il est proposé de réaffecter trois postes présentés dans le tableau 20 ci-dessus, depuis le Groupe de la problématique hommes-femmes et le Groupe du VIH/sida (qui dépendent de la direction exécutive et l'administration de la Mission), et le Groupe de la Protection de l'enfance (composante 1), pour coordonner et exécuter les nombreuses activités relatives aux affaires civiles dans les bureaux locaux de Paoua, Birao et Obo, ce qui permettrait à chaque bureau local d'avoir un administrateur recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies.

116. Sur la dotation en effectifs approuvée, 52 assistants chargés de la liaison sont actuellement déployés dans 35 bases opérationnelles de compagnie sur le terrain,

soit deux assistants dans 17 bases et un assistant dans les 18 bases restantes. Pour l'exercice 2017/18, il est prévu de déployer des assistants dans 24 bases d'opérations permanentes, 8 camps d'unités de police constituées, 6 arrondissements de Bangui et 12 bureaux locaux. Jusqu'à présent, les mesures de protection s'avèrent plus efficaces dans les zones où les soldats ont noué de bons rapports avec les populations locales et instauré un climat de confiance. En faisant fond sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la République centrafricaine elle-même, et compte tenu de l'appui du Commandant de la force et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) pour améliorer de façon urgente la couverture des assistants chargés de la liaison, tant dans les zones déjà pourvues que dans les nouvelles bases opérationnelles de compagnie prévues, il est recommandé que deux assistants de liaison dans chaque base opérationnelle de compagnie mènent simultanément une série d'activités complémentaires et interdépendantes liées aux trois fonctions principales de la Section des affaires civiles à l'échelon local, à savoir la protection des civils, le dialogue communautaire et la cohésion sociale, et le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État. Ces assistants appuient les activités et les interventions quotidiennes de la Force dans la zone d'opérations de la Mission. Ils fournissent des informations de première main aux composantes concernées de la Mission, qui aideront la direction de la MINUSCA à planifier les mesures à prendre pour protéger les civils et prévenir les violations flagrantes des droits de l'homme, les mutilations et les massacres. Le lien que les assistants tissent avec les populations à travers le pays permet à la Mission de tenir compte des attentes de la population locale dans la définition de sa stratégie.

117. Dans ce contexte, et du fait que Bangui et les bases existantes doivent compter sur le personnel requis, il est proposé de réaffecter les 35 postes présentés dans le tableau 20 ci-dessus depuis la Section de la sécurité (12 postes approuvés) et le Groupe des conférences et de la traduction du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, de la composante appui (23 postes approuvés).

Composante 4 : appui

118. La composante appui de la Mission continuera de fournir des services efficaces et rationnels sur les plans logistique, administratif et de la sécurité pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants, en améliorant la qualité des services et en gagnant encore en efficacité. Il s'agit des services suivants : administration du personnel, services d'aide sociale et d'appui psychologique au personnel, services financiers et budgétaires, formation, construction et entretien de logements et locaux à usage de bureaux, transports aériens et de surface, sécurité aérienne, services médicaux, services de conférence et de traduction, gestion de la chaîne d'approvisionnement, et technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications. Afin que ces services se prêtent davantage aux comparaisons et que le principe de responsabilité s'y applique mieux, la composante appui a renforcé son cadre de budgétisation axée sur les résultats.

119. La réorganisation proposée de la Division de l'appui à la mission permettra d'aligner la structure de la Mission sur celle de missions équivalentes en vue

d'améliorer l'efficacité et la rationalité des fonctions d'appui. Les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs tiennent compte des éléments suivants : les difficultés rencontrées par la Mission pour établir certains contrats avec des fournisseurs privés et trouver des agents contractuels qualifiés destinés à renforcer les effectifs de la Division de l'appui à la mission, et prendre en charge le coût élevé que représente la sous-traitance d'activités à des fournisseurs internationaux, laquelle reste la règle; les recommandations issues de l'examen de la dotation en effectifs civils et, sur ce point, le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/742/Add.12, par. 47 et 48); la résolution 2301 (2016) du Conseil de sécurité, qui maintient au niveau maximal l'effectif militaire et accroît celui des responsables des questions pénitentiaires, tel qu'autorisé dans la résolution 2212 (2015), et élargit le mandat de la Mission. On trouvera dans le supplément au présent rapport, à la section relative aux changements du tableau d'effectif, un sommaire de la réorganisation structurelle, y compris le transfert, la fusion et la division d'unités administratives.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, rationnels et responsables	4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2015/16 : 76 %; 2016/17 : ≥ 90 %; 2017/18 : ≥ 90 %)
	4.1.2 Engagements budgétaires de l'exercice antérieur annulés, en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2015/16 : 17 %; 2016/17 : ≤ 5 %; 2017/18 : ≤ 5 %)
	4.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes internationaux autorisés restés vacants (2015/16 : 27 %; 2016/17 : 25 %; 2017/18 : 25 %)
	4.1.4 Pourcentage annuel moyen de personnel civil international féminin (2015/16 : 30 %; 2016/17 : ≥ 30 %; 2017/18 : ≥ 31 %)
	4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par voie de liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international, (2015/16 : 66; 2016/17 : ≤ 50; 2017/18 : ≤ 48)
	4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement à des postes spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : ≤ 130)

4.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100)

4.1.8 Pourcentage de l'ensemble des problèmes informatiques résolus conformément aux objectifs fixés en fonction du degré de gravité (élevé, moyen ou faible) (2015/16 : sans objet; 2016/17 : ≥ 85 %; 2017/18 : ≥ 85 %)

4.1.9 Respect des principes directeurs de gestion des risques liés à la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

4.1.10 Score global sur l'indice de performance du Département de l'appui aux missions en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs de résultats (2015/16 : 1 615; 2016/17 : ≥ 1 800; 2017/18 : ≥ 1 800)

4.1.11 Pourcentage de membres des contingents logés, au 30 juin, dans des locaux des Nations Unies satisfaisant aux normes établies, conformément aux mémorandums d'accord (2015/16 : 39 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

4.1.12 Respect des normes des Nations Unies s'appliquant aux rations (approvisionnement, qualité et gestion des stocks) (2015/16 : 94%; 2016/17 : ≥ 95 %; 2017/18 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Application de la stratégie et du schéma directeur du Département de l'appui aux missions concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Création de 4 postes supplémentaires de soins d'urgence et de premiers secours appartenant à l'ONU et de 1 centre de consultation de niveau I appartenant à l'ONU

Services de transport aérien

- Exploitation et maintenance de 16 appareils au total (4 avions et 12 hélicoptères) et de 1 système de drones
- Autorisation d'un total prévisionnel de 12 612 heures de vol (dont 6 972 effectuées par des prestataires commerciaux et 5 640 par des prestataires militaires) pour tous les services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles et missions d'observation, les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires primaires et secondaires
- Contrôle des normes de sécurité aérienne sur 16 appareils et 36 aérodromes et pistes d'atterrissage

Services budgétaires, financiers et comptables

- Prestation de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 921,6 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission conformément aux normes IPSAS et aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 769 membres du personnel civil (809 membres recrutés sur le plan international et 706 sur le plan national, et 254 Volontaires des Nations Unies), notamment aux fins du traitement des demandes de remboursement, droits à prestations et avantages, du recrutement, de la gestion des postes, de l'établissement du budget et de la gestion de la performance du personnel, dans la limite des pouvoirs délégués
- Organisation de sessions de formation à l'intérieur de la zone de la Mission à l'intention de 5 160 membres du personnel civil, et soutien à la formation de 248 membres du personnel civil en dehors de la zone
- Services d'appoint pour le traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil (6 423 et 233, respectivement, à l'intérieur et hors de la zone de la Mission, à des fins autres que la formation, et 248 au titre de la formation)

Services de gestion des installations, d'infrastructure, et de génie

- Services d'entretien et de réparation destinés à quelque 45 sites
- Réparation et entretien de 10 puits profonds; entretien et remise en état de 112 kilomètres de routes non revêtues et 25 ponts; entretien de 11 bandes d'atterrissage non goudronnées; réparation de 25 ponts de bois/ponceaux
- Exploitation et entretien de 299 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 2 parcs solaires dans les camps de toile de Bossangoa et Bambari, en plus des services sous-traités de distribution d'électricité
- Exploitation et entretien de 17 stations de traitement des eaux et 20 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU
- Prestation de services de gestion des déchets liquides à 14 complexes de Bangui et 11 complexes de secteurs, à l'aide de matériel appartenant aux Nations Unies
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de fumigation à 16 complexes de la MINUSCA, et entretien des cuisines et réfectoires de 5 complexes, avec services de restauration

Services relatifs à la gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement en carburant et de son entreposage (28,5 millions de litres, dont 12,1 millions pour les opérations aériennes, 6,2 pour les transports terrestres et 10,1 pour les groupes électrogènes et autres installations) et de l'approvisionnement en lubrifiants et de leur stockage dans les points de distribution et entrepôts de 18 sites

Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

- Fourniture de 4 241 radios portatives, 2 283 radios mobiles pour véhicules et 548 stations de radio fixes, avec appui technique
- Exploitation et maintenance de 12 stations de radio FM et de 8 studios de production

- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, y compris 55 microterminaux VSAT, 20 centraux téléphoniques et 117 liaisons hertziennes, et fourniture de contrats d'entretien et de dépannage de téléphonie satellitaire et mobile
- Fourniture, avec appui technique, de 2 279 ordinateurs et 569 imprimantes destinés à un effectif moyen de 2 463 utilisateurs finaux, civils ou en tenue, en complément des 1 353 ordinateurs et 69 imprimantes assurant la connectivité des contingents, ainsi que d'autres services communs
- Appui technique et maintenance de 40 réseaux locaux et réseaux longue distance sur 114 sites
- Analyse de données géoréférencées couvrant une superficie de 625 000 kilomètres carrés, mise à jour des couches d'informations topographique et thématiques, et établissement de 7 500 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien de formations sanitaires appartenant à l'ONU (2 centres de consultation de niveau I, 9 postes de soins d'urgence et de premiers secours et 1 hôpital de niveau II) et appui aux formations sanitaires appartenant aux contingents (31 centres de consultation de niveau I, 1 centre de consultation de niveau I+ et 2 hôpitaux de niveau II), sur 36 sites
- Maintenance des dispositifs d'évacuation sanitaire secondaire de 8 formations sanitaires (dont 5 hôpitaux de niveau III/IV) sur 2 sites se trouvant hors de la zone de la Mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Aide à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits d'un montant estimatif de 157,2 millions de dollars, dans les limites des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et redistribution, dans la zone de la Mission, de cargaisons pouvant aller jusqu'à 7 551 tonnes de marchandises
- Gestion et comptabilité, dans la limite des pouvoirs délégués, des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande, ainsi que du matériel d'un montant inférieur au seuil d'immobilisation correspondant au coût historique total de 221,3 millions de dollars

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 12 830 militaires et policiers (169 observateurs militaires, 311 officiers d'état-major, 10 270 membres des contingents, 400 policiers des Nations Unies, et 1 680 membres d'unités de police constituées) et de 108 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et du respect des critères relatifs au soutien logistique autonome concernant 41 unités militaires et unités de police constituées réparties sur 79 sites, et établissement de rapports
- Fourniture et stockage des rations, y compris les rations de combat, et de l'eau correspondant à un effectif moyen de 11 352 membres des contingents et unités de police constituées
- Aide au traitement des demandes de remboursement et droits à prestations d'un effectif moyen de 11 352 militaires et policiers, et 98 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Aide au traitement de 948 demandes d'autorisation de voyage dans la zone de la Mission et 61 en dehors de la zone, à des fins autres que la formation

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et maintenance de 1 139 véhicules appartenant à l'ONU (674 véhicules légers, 122 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 98 véhicules blindés, 228 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés, 9 ateliers de réparation), et de 4 155 véhicules appartenant aux contingents, ainsi que de services de navette

Sécurité

- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Initiation de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission aux questions de sécurité et formation de base à la prévention des incendies, avec exercices d'évacuation

Déontologie et discipline

- Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie en trois volets portant sur les règles de déontologie et de discipline de tout le personnel (militaires, policiers et civils), et associant prévention des fautes, application du Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, activités de communication et mesures de réparation, notamment par l'assistance aux victimes

Facteurs externes

Évolution de la situation politique, économique et humanitaire et des conditions de sécurité; autres cas de force majeure; modifications du mandat au cours de la période considérée; non-respect par le Gouvernement hôte des dispositions de l'Accord sur le statut de la Mission

Tableau 21
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Catégorie	*Total*
I. Contingents	
Postes approuvés 2016/17	44
Postes proposés 2017/18	44
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international								
II. Personnel civil	*SGA-SSG*	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	15	97	114	126	4	244
Postes proposés 2017/18	–	–	2	15	95	112	114	3	229
Variation nette (voir tableau 22)	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**(2)**	**(12)**	**(1)**	**(15)**
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2016/17	–	1	7	5	26	39	23	2	64
Postes proposés 2017/18	–	1	8	8	29	46	23	4	73
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**3**	**3**	**7**	**–**	**2**	**9**

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national[a]	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Emplois de temporaire approuvés[b] 2016/17	–	–	–	–	4	4	–	–	4
Emplois de temporaire proposés[b] 2017/18	–	–	–	–	1	1	–	–	1
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(3)**	**(3)**	**–**	**–**	**(3)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2016/17	–	**1**	**7**	**5**	**30**	**43**	**23**	**2**	**68**
Effectif proposé 2017/18	–	**1**	**8**	**8**	**30**	**47**	**23**	**4**	**74**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**3**	**–**	**4**	**–**	**2**	**6**
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2016/17	–	1	9	11	24	45	103	17	165
Postes proposés 2017/18	–	1	8	12	30	51	60	15	126
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**1**	**6**	**6**	**(43)**	**(2)**	**(39)**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2016/17	–	–	1	1	8	10	–	–	10
Emplois de temporaire proposés[b] 2017/18	–	–	1	1	7	9	–	–	9
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2016/17	–	**1**	**10**	**12**	**32**	**55**	**103**	**17**	**175**
Effectif proposé 2017/18	–	**1**	**9**	**13**	**37**	**60**	**60**	**15**	**135**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**1**	**5**	**5**	**(43)**	**(2)**	**(40)**
Service de la prestation de services									
Postes approuvés 2016/17	–	1	11	14	62	88	82	60	230
Postes proposés 2017/18	–	1	11	14	61	87	105	70	262
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**23**	**10**	**32**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2016/17	–	–	–	1	14	15	8	–	23
Emplois de temporaire proposés[b] 2017/18	–	–	–	1	13	14	8	–	22
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2016/17	**–**	**1**	**11**	**15**	**76**	**103**	**90**	**60**	**253**
Effectif proposé 2017/18	**–**	**1**	**11**	**15**	**74**	**101**	**113**	**70**	**284**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**(2)**	**23**	**10**	**31**

II. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
	SGA-SSG	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*			
Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2016/17	–	1	9	12	76	98	86	36	220
Postes proposés 2017/18	–	1	12	13	92	118	104	39	261
Variation nette	**–**	**–**	**3**	**1**	**16**	**20**	**18**	**3**	**41**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2016/17	–	–	1	3	18	22	2	–	24
Emplois de temporaire proposés[b] 2017/18	–	–	–	3	3	6	–	–	6
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(15)**	**(16)**	**(2)**	**–**	**(18)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2016/17	–	**1**	**10**	**15**	**94**	**120**	**88**	**36**	**244**
Effectif proposé 2017/18	–	**1**	**12**	**16**	**95**	**124**	**104**	**39**	**267**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**1**	**1**	**4**	**16**	**3**	**23**
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	3	43	49	24	–	73
Postes proposés 2017/18	–	–	4	4	46	54	24	2	80
Variation nette (voir tableau 44)	**–**	**–**	**1**	**1**	**3**	**5**	**–**	**2**	**7**
Services d'appui – Entebbe									
Plateforme d'éclatement logistique de la MONUSCO et Bureau régional d'achat									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	2	6	8	10	–	18
Postes proposés 2017/18	–	–	–	–	2	2	2	–	4
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(4)**	**(6)**	**(8)**	**–**	**(14**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2016/17	–	–	–	–	–	–	1	–	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette (voir tableau 45)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	**2**	**6**	**8**	**11**	–	**19**
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	**2**	**2**	**2**	–	**4**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**(4)**	**(6)**	**(9)**	**–**	**(15)**
Personnel civil									
Postes approuvés 2016/17	–	4	41	62	334	441	454	119	1 014
Postes proposés 2017/18	–	4	45	66	355	470	432	133	1 035
Variation nette	**–**	**–**	**4**	**4**	**21**	**29**	**(22)**	**14**	**21**

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national[a]	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Emplois de temporaire approuvés[b] 2016/17	–	–	2	5	44	51	11	–	62
Emplois de temporaire proposés[b] 2017/18	–	–	1	5	24	30	8	–	38
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(20)**	**(21)**	**(3)**	**–**	**(24)**
Total (personnel civil)									
Effectif approuvé 2016/17	**–**	**4**	**43**	**67**	**378**	**492**	**465**	**119**	**1 076**
Effectif proposé 2017/18	**–**	**4**	**46**	**71**	**379**	**500**	**440**	**133**	**1 073**
Variation nette	**–**	**–**	**3**	**4**	**1**	**8**	**(25)**	**14**	**(3)**
Total (I et II)									
Effectif approuvé 2016/17	**–**	**4**	**43**	**67**	**378**	**492**	**465**	**119**	**1 120**
Effectif proposé 2017/18	**–**	**4**	**46**	**71**	**379**	**500**	**440**	**133**	**1 117**
Variation nette	**–**	**–**	**3**	**4**	**1**	**8**	**(25)**	**14**	**(3)**

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre du personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 8 postes/emplois de temporaire (en partie contrebalancée par 21 emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 25 postes/emplois de temporaire (dont 3 emplois de temporaire)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 14 emplois de temporaire

Section de la sécurité

Tableau 22
Ressources humaines : Section de la sécurité

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	SM	Agent de protection rapprochée	Réaffectation	À l'équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet (direction exécutive et administration), en tant qu'assistant administratif
	-1	SM	Agent de protection rapprochée	Réaffectation	Au Groupe des commissions d'enquête, comme assistant des commissions d'enquête
	-1	VNU	Analyste adjoint des informations sur la sécurité	Réaffectation	À la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, au titre de la composante 2, en tant que spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
					Réaffectations
	-2	GN	Assistant à la sécurité	Réaffectation	À la Section des affaires civiles, au titre de la composante 3, en tant qu'assistant de liaison
	-3	GN	Opérateur radio (sécurité) (bureaux extérieurs)	Réaffectation	
	-7	GN	Opérateur radio (sécurité)	Réaffectation	
Total partiel	**-12**				
Variation nette	**-15**		(voir tableau 21)		

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

120. Le tableau d'effectif approuvé pour la Section de la sécurité comprend 244 postes. La Mission entrant dans sa quatrième année d'existence, il s'avère nécessaire, compte tenu du nouvel objectif stratégique qui lui a été donné dans la résolution 2301 (2016) du Conseil de sécurité, de réaligner son tableau d'effectif pour qu'il soit tenu compte des tâches fondamentales constituant des priorités immédiates, et des tâches supplémentaires essentielles qui lui ont été confiées dans le cadre de son déploiement et de l'affectation des ressources. À cet égard, la Mission a examiné les conditions de sécurité au regard du tableau d'effectif de la Section de la sécurité et conclu que l'effectif approuvé pour la fourniture des services de protection rapprochée et les fonctions d'opérateur radio dépassait les besoins de la Mission, tandis que dans d'autres domaines l'appui n'était pas suffisant pour exécuter le mandat élargi.

121. En conséquence, il est proposé de réaffecter 15 postes présentés dans les tableaux et décrits dans les paragraphes du présent rapport comme suit : 1 poste à l'équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet (direction exécutive et administration de la Mission) (tableau 6; par. 54 à 56); 1 poste au Groupe des commissions d'enquête, rattaché au Bureau du Chef de cabinet (tableau 8; par. 62 à 64); 1 poste à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, au titre de la composante 2 (tableau 17; par. 100 et 101); 12 postes à la Section des affaires civiles, au titre de la composante 3 (tableau 20; par. 116 et 117).

Division de l'appui à la mission

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 23
Ressources humaines : Équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	P-3	Spécialiste de la gestion des programmes	Création	
Total partiel	**+1**				

122. Le tableau d'effectif approuvé de l'équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet comprend 13 postes et 1 emploi de temporaire. Afin d'améliorer la

transparence, la comparabilité et la responsabilité des services, la composante a renforcé son cadre de budgétisation axée sur les résultats. Un ensemble d'indicateurs de succès de base, généralisés à l'ensemble des missions pendant l'exercice 2017/18, permettra de se faire une idée plus précise de l'appui nécessaire à l'exécution du mandat de la Mission. La MINUSCA étant passée de la phase de démarrage à l'élargissement et devant assurer la continuité de ses activités, il s'avère d'autant plus nécessaire d'arrêter des indicateurs de résultats pour la Division de l'appui à la mission, et d'en assurer la mesure et le suivi. La Mission requiert les services attitrés de spécialistes de la gestion de la performance afin de renforcer les moyens du Bureau du Directeur de l'appui à la mission en ce qui concerne le contrôle systématique, en temps voulu, de l'efficacité d'ensemble de la Division, dans ses différents domaines d'action.

123. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer le poste présenté au tableau 23 ci-dessus dans les buts suivants : analyser les activités des différents piliers et sections de la Division d'appui à la mission; établir des liens avec les objectifs stratégiques et opérationnels de la Mission; proposer des indicateurs de résultats; améliorer la mesure et le suivi des résultats; signaler aux responsables concernés, selon que de besoin, les mesures correctives qui s'imposent.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 24
Ressources humaines : Section de la gestion des ressources humaines

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+2	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transformation	
	+1	SM	Spécialiste des ressources humaines	Réaffectation	
	-1	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	
Emplois de temporaire	-2	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transformation	
Total partiel	-				

Abréviations : SM = agent du Service mobile.

124. Le tableau d'effectif approuvé de la Section de la gestion des ressources humaines comprend 22 postes et 2 emplois de temporaire. Il a été reconnu, durant l'examen de l'effectif civil, que trouver les compétences requises, former les responsables des postes à pourvoir, classer les postes, gérer le régime de mobilité, recruter du personnel sur le plan national et en général, entre autres aspects de la gestion des ressources humaines, présentaient des difficultés pour la Mission en République centrafricaine. Le travail de recrutement, au regard de la grande quantité de postes et d'emplois de temporaire approuvés pour l'exercice 2016/17, des modifications proposées au tableau d'effectif pour l'exercice 2017/18, de la gestion de la rotation du personnel dans sa quatrième année d'activité, des mouvements constants dus au classement et au reclassement des postes et à l'application du régime de mobilité et, à plus forte raison, l'impératif que constitue l'accélération du recrutement du personnel sur le plan national aux fins de la mise en œuvre d'un

programme effectif de transformation des postes actuels en postes soumis à recrutement national, illustrent à quel point la charge de travail de la Section est une entreprise de longue haleine.

125. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de transformer en postes les deux emplois de temporaire présentés au tableau 24 ci-dessus, afin d'appuyer les activités de recrutement en cours de la Mission.

126. Le ratio entre spécialistes des ressources humaines et clients est actuellement de 1 pour 600 en moyenne. Le guichet clients a besoin de responsables et de spécialistes supplémentaires pour que la prestation de services continue d'être assurée et que les initiatives d'amélioration qualitative pour l'exercice 2017/18 soient menées à bien. À cet égard, il est essentiel que les fonctions de chef du guichet clients tiennent compte de la complexité des tâches et du niveau de compétences requis.

127. À cet égard, il est proposé de réaffecter à l'intérieur de la Section un poste présenté au tableau 24 ci-dessus pour y adjoindre des fonctions supplémentaires, permettant, selon ce qui est demandé à la Mission, de dispenser des services de conseil technique supérieurs aux services actuels.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 25
Ressources humaines : Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	P-4	Chef du Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	Création	
	+2	P-3	Conseiller du personnel	Création	
Total partiel	**+3**				
	+1	SM	Assistant (qualité de vie)	Transformation	
Emplois de temporaire	-1	SM	Assistant (qualité de vie)	Transformation	
Total partiel	**+3**				

Abréviations : SM = Service mobile.

128. Le tableau d'effectif approuvé pour le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie comprend quatre postes et un emploi de temporaire. Le personnel de la Mission est déployé à Bangui, dans 11 bureaux extérieurs, dans des bases d'opérations permanentes et dans des camps. Compte tenu des difficiles conditions de vie et de travail qui sont les siennes dans la majorité de ces sites, il y a lieu de prêter attention à sa santé, à son moral et à son bien-être dans toute la zone d'opérations. Dans cette optique, le Groupe est en contact avec des entités gouvernementales pour faciliter les activités propres à contribuer au bien-être, fournit des avis spécialisés sur la stratégie à suivre dans ce domaine et sur sa mise en œuvre et prône l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

129. Placé sous l'autorité d'un Chef, le Groupe devrait fournir des orientations stratégiques aux responsables dans les domaines suivants : a) mesures visant à améliorer le bien-être psychosocial du personnel; b) détermination des facteurs environnementaux pouvant occasionner du stress, y compris au moyen d'évaluations des besoins psychosociaux du personnel civil, en s'attachant en particulier à déceler les cas de stress post-traumatique; c) élaboration, organisation et mise en œuvre d'un programme de gestion du stress à l'intention des membres du personnel, comprenant notamment des services adaptés d'assistance et de formation psychosociale, afin de prévenir et d'atténuer les effets sur le personnel de situations de tension. En outre, le Groupe conseillera les chefs de sections, selon que de besoin ou sur demande, afin d'améliorer l'atmosphère de travail dans ces sections et de contribuer à résoudre les problèmes personnels ou professionnels qui nuisent aux résultats et à la productivité. Depuis la mise en place de la Mission il y a trois ans, les responsables ont souvent été contraints de garder le cap, alors même que le personnel avait déjà travaillé sans discontinuer pendant de longues périodes, dans des conditions professionnelles et personnelles difficiles, et parfois sous la menace de crises sur le plan de la sécurité. Si chacun s'accorde à reconnaître que la qualité de vie doit être améliorée, la situation ne pourra pas évoluer sans l'aide de spécialistes et de conseillers professionnels. L'augmentation du nombre d'affaires portées devant les services de l'Organisation chargés de la déontologie et de la discipline et du contrôle hiérarchique illustre bien la nécessité de fournir plus de services de protection sociale et de conseil.

130. Dans ce contexte, il est proposé de créer trois postes, comme indiqué au tableau 25 ci-dessus : un poste à Bangui, dont le titulaire aura pour mission de diriger le Groupe et deux postes dans les états-majors de secteur de Bouar et de Kaga Bandoro, dont les titulaires seront chargés de veiller à ce que le personnel travaillant dans les bureaux extérieurs bénéficie des services voulus. De son côté, l'état-major de secteur de Bria est déjà doté d'un poste de conseiller du personnel. Il est également proposé de transformer en poste l'emploi de temporaire visé au tableau 25, les activités du Groupe ayant un caractère continu et étant indissociables de la durée de la Mission.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 26
Ressources humaines : Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+2	VNU	Spécialiste de l'appui	Réaffectation	Depuis le Groupe du contrôle des mouvements (Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement)
Total partiel	**+2**				

Abréviations : VNU = Volontaire des Nations Unies

131. Le tableau d'effectif approuvé pour le Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies comprend 2 postes. Le Bureau gère actuellement un effectif d'environ 200 Volontaires qui participent à la Mission. L'augmentation continue du nombre de postes, qui est passé de 191 pour l'exercice 2015/16 à 238 pour l'exercice 2016/17, et qu'il est proposé de porter à 254 pour l'exercice 2017/18,

aura un effet en aval sur la charge de travail administrative, notamment sur les tâches suivantes : archivage des dossiers du personnel, préparation des supports de formation initiale pour les nouveaux membres du personnel détachés en République centrafricaine et traitement des questions et des demandes administratives émises par le personnel travaillant dans les états-majors de secteurs et les bureaux extérieurs. Le Bureau est notamment chargé d'organiser des réunions d'orientation, de répondre aux demandes d'assistance du personnel, en particulier de faciliter l'hébergement dans les installations de transit en coordination avec le Groupe de la gestion des camps, et de communiquer les dépenses engagées par la Mission en vue de leur recouvrement ultérieur. Du fait du nouveau programme national de Volontaires des Nations Unies introduit durant l'exercice 2016/17, différents supports de formation doivent être élaborés ou actualisés, en s'appuyant sur l'expérience et les enseignements acquis. En outre, les modalités de l'appui au programme des Volontaires des Nations Unies évoluant en permanence, le personnel a soulevé de nombreuses questions nouvelles, auxquelles les missions continueront de répondre en attendant la publication d'une politique harmonisée.

132. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de réaffecter deux postes du Groupe du contrôle des mouvements (Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement), comme indiqué au tableau 26.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 27
Ressources humaines : Groupe des réclamations et de la commission d'enquête

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Transfert**
	-1	P-4	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Au Bureau du Chef de cabinet (Direction exécutive et administration)
	-2	SM	Assistant des commissions d'enquête	Transfert	
Total partiel	**-3**				

Abréviations : SM = Service mobile.

133. La proposition consistant à séparer le Groupe des commissions d'enquête (trois postes approuvés) du Groupe des réclamations et de la commission d'enquête et à le transférer à la direction exécutive et l'administration de la Mission est présentée au tableau 8 et détaillée aux paragraphes 60 et 61 du présent rapport.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 28
Ressources humaines : Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+3	VNU	Spécialiste des questions d'environnement	Création	
Total partiel	**+3**				

Abréviations : VNU = Volontaire des Nations Unies.

134. Le tableau d'effectif approuvé pour le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement comprend six postes. Ce groupe est chargé d'appliquer les politiques de l'Organisation en matière d'environnement et de gestion des déchets, qui fournissent des orientations précises aux missions pour la mise en place d'objectifs environnementaux et supposent la mise en œuvre et le contrôle des dispositifs suivants : a) le plan d'action en faveur de l'hygiène et de la sécurité du travail dans la Mission; b) la politique de l'environnement et les directives et normes appliquées par la Mission; c) la stratégie pour l'environnement élaborée récemment à l'intention des missions de maintien de la paix.

135. La Mission s'emploiera à limiter l'impact environnemental de ses activités sur l'énergie, l'eau et les déchets liquides et solides, et de protéger le patrimoine naturel et culturel du pays. Son empreinte physique est actuellement importante, avec un effectif de plus de 12 000 personnes et les installations et infrastructures correspondantes. Une mauvaise maîtrise de l'empreinte écologique de la Mission pourrait créer des tensions avec les populations locales à propos de l'accès à des ressources naturelles rares ou sources de conflit et de leur exploitation. En outre, les opérations de la Mission risquent d'aggraver la pollution et de dégrader l'environnement. Il est impératif de renforcer les mesures de protection de l'environnement, en particulier celles relatives à la gestion des déchets et des eaux usées, et de réduire encore la production et la consommation d'énergie, comme il ressort notamment de l'audit mené par le Bureau des services de contrôle interne sur la gestion des déchets. L'examen de ces questions a montré que la Mission devait impérativement assurer une présence responsable et maîtriser son incidence sur les dimensions physiques et socioéconomiques de l'environnement. En outre, le Comité des commissaires aux comptes a formulé plusieurs recommandations sur la gestion de l'environnement, notamment sur la gestion des déchets et les besoins en énergie. À l'heure actuelle, les capacités du Groupe sont encore insuffisantes pour répondre aux observations de l'audit interne de façon à atteindre les objectifs de la stratégie environnementale pour les missions de maintien de la paix et à s'acquitter ainsi des responsabilités susmentionnées.

136. Au cours de l'exercice 2017/18, la MINUSCA se propose de continuer à améliorer quatre sites de gestion des déchets et d'utiliser du matériel modulable pour l'exploitation des énergies renouvelables, comme les systèmes d'alimentation électrique hybrides de petite capacité (diesel-photovoltaïque), en exploitant les contrats-cadres existants, afin de créer des pôles de communication dans les grands terrains vagues entourant 11 sites dans différents secteurs et d'installer un éclairage solaire dans les rues de tous ses lieux d'implantation. Ces mesures permettraient de renforcer l'autonomie des camps et de réduire les risques pour la sécurité et l'environnement grâce à une dépendance moindre à l'égard des opérations de ravitaillement. Elles nécessitent et continueront de nécessiter une grande quantité de matériel et d'installations, la conduite d'inspections à grande échelle, afin de veiller à ce que les projets concernés soient exécutés et se déroulent comme prévu et conformément aux directives pertinentes de l'ONU, ainsi que la mise en place d'un suivi et l'établissement de rapports par les experts de la Mission, le but étant de réduire au minimum l'empreinte écologique des activités de la Mission. Le Groupe de l'environnement dispensera à l'ensemble du personnel une formation et un enseignement sur les pratiques écologiquement viables, afin d'assurer que les stratégies et les politiques environnementales relatives aux missions de maintien de

la paix sont mises en œuvre conformément à ces pratiques. Le personnel recruté localement jouera un rôle déterminant pour sensibiliser les populations locales.

137. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer trois postes au quartier général de la Mission, comme indiqué au tableau 28 ci-dessus. Leurs titulaires mèneront à bien les tâches suivantes : a) mise en œuvre des plans de gestion intégrée de l'eau, des déchets et de l'énergie, et suivi de ces plans, y compris en établissant des rapports d'activité trimestriels; et b) application des solutions visant à atténuer l'impact environnemental sur l'eau, les déchets et l'énergie dans chaque secteur.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 29
Ressources humaines : Groupe des conférences et de la traduction

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	-23	GN	Traducteur de terrain	Réaffectation	À la Section des affaires civiles, en tant qu'assistant (liaison)
					À la Section du génie et de la gestion des installations
	-9	GN	Traducteur de terrain	Réaffectation	En tant qu'assistant ingénierie
	-10	GN	Traducteur de terrain	Réaffectation	En tant qu'assistant (gestion des installations)
Total partiel	**-19**				
	-1	GN	Traducteur de terrain	Réaffectation	Au Groupe de la gestion intégrée des stocks, en tant qu'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks
	-1	GN	Traducteur de terrain	Réaffectation	À la Cellule intégrée de formation du personnel de la mission, en tant qu'assistant à la formation
Total partiel	**-44**				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

138. Le tableau d'effectif approuvé pour le Groupe des conférences et de la traduction comprend 90 postes. Le Groupe fournit à la Mission ainsi qu'aux contingents et au personnel de police, des services de conférence, notamment des services de traduction professionnelle, et administre un système de gestion électronique des conférences, eCMS, qui a été lancé récemment afin de renforcer sa capacité de gérer efficacement les services de conférence pour l'ensemble de la Mission.

139. Parmi les effectifs approuvés, 88 postes de traducteurs de terrain (dont 84 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) ont été créés afin de fournir des services d'interprétation et de traduction aux membres des contingents et du personnel de police, en particulier à ceux qui viennent de pays contributeurs non francophones. En tenant compte des besoins des contingents et du personnel de police déployés à l'heure actuelle, qui agissent en aval sur la demande d'interprètes, les effectifs initialement prévus ont été réévalués à la baisse et il a été décidé de soutenir les opérations en utilisant les capacités de manière plus efficace

et plus rationnelle, dans l'optique du rétablissement et de l'extension de l'autorité de l'État. En outre, le déploiement du système électronique de gestion des conférences a permis de coordonner et d'administrer les services de conférence plus efficacement et plus rationnellement et de réduire les besoins en traduction.

140. La proposition consistant à réaffecter 23 postes à la Section des affaires civiles est présentée au tableau 20 et détaillée aux paragraphes 116 et 117 du présent rapport.

141. La proposition de réaffecter 19 postes à la Section du génie et de la gestion des installations est présentée au tableau 23 et détaillée aux paragraphes 155 et 156 du présent rapport.

142. La proposition de réaffecter un poste au Groupe de la gestion intégrée des stocks est présentée au tableau 42 et décrite aux paragraphes 191 à 193 du présent rapport, et la réaffectation proposée d'un poste à la Cellule intégrée de formation du personnel de la mission est présentée au tableau 30 et détaillée aux paragraphes 143 et 144 du présent rapport.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 30
Ressources humaines : Cellule intégrée de formation du personnel de la mission

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	GN	Assistant à la formation	Réaffectation	Depuis le Groupe des conférences et de la traduction
Total partiel	**+1**				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

143. Le tableau d'effectif approuvé pour la Cellule intégrée de formation du personnel de la mission comprend huit postes. La protection des civils est au cœur du mandat de la Mission, au même titre que la formation, la sensibilisation, l'information, les activités de mobilisation et le renforcement des capacités des institutions et du personnel au niveau local. La Cellule mène des programmes obligatoires sur des questions telles que la protection des civils et les violences sexuelles liées aux conflits. Il est prévu de mettre en place des formations supplémentaires, qui seront dispensées par le Service déontologie et discipline, le Bureau du chef de la police, le Service de la réforme du secteur de la sécurité et la Section des affaires civiles, ainsi que des formations techniques, notamment des ateliers sur les nouvelles fonctionnalités d'Umoja, le tout sous la coordination ou la supervision de la Cellule, qui sera également en charge de la gestion des ressources approuvées. Dans le cadre de la nouvelle priorité accordée au suivi des résultats et à l'évaluation des responsables, de nouvelles séances de formation sur les techniques d'entretien et la rédaction de la notice personnelle ont été organisées à l'intention d'un nombre croissant de membres du personnel recruté sur le plan national. La Cellule élaborera et appliquera le programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, qui avait été mis en suspens en raison des difficultés rencontrées par la Mission, et établira les partenariats locaux nécessaires pour mettre le programme en œuvre dans les différents secteurs et transposer sur le terrain d'autres programmes exécutés au siège, notamment le programme

linguistique. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, la Mission étudiera la possibilité de constituer des partenariats avec l'Université de Bangui et des universités étrangères et de réaliser des programmes d'enseignement et de certification à distance. Pour qu'un futur programme de prise en charge nationale aboutisse, il est indispensable de progresser dans l'exécution du programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national.

144. Des capacités supplémentaires doivent être déployées pour soutenir ces activités et ces initiatives, veiller à ce que les informations concernant le budget et le rapport d'exécution soient communiquées en temps voulu, assurer un suivi rapide et efficace des paiements des prestataires pour le règlement des frais d'études et garantir une planification et un suivi adaptés des formateurs externes. Il est donc proposé de réaffecter un poste du Groupe des conférences et de la traduction, comme indiqué au tableau 30.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 31
Ressources humaines : Centre d'appui à la mission

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Transferts**
					Groupe de l'inspection du matériel appartenant aux contingents
	+1	P-3	Spécialiste de la gestion du matériel	Transfert	De la Section de la gestion du matériel (Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement)
	+2	VNU	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	De la Section de la gestion du matériel (Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement)
Total partiel	**+3**				
	+1	P-4	Chef du Groupe de l'inspection du matériel appartenant aux contingents	Transformation	
	+7	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transformation	
Total partiel	**+8**				
					Transfert
	-1	P-4	Logisticien	Transfert	À la Section du génie et de la gestion des installations (pilier Services)
					Réaffectations
	-2	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Au Groupe de la gestion intégrée des stocks, en tant qu'assistant aux fournitures
	-5	VNU	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	À la Section de la gestion des contrats, en tant que fonctionnaire chargé des carburants

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	-2	VNU	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	À la Section de la gestion des contrats, en tant que fonctionnaire chargé des rations
Total partiel	**-10**				
Emplois de temporaire					**Transfert**
					Groupe de l'inspection du matériel appartenant aux contingents
	+1	P-4	Chef du Groupe de l'inspection du matériel appartenant aux contingents	Transfert	De la Section de la gestion du matériel (Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement)
	+7	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	De la Section de la gestion du matériel (Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement)
Total partiel	**+8**				
	-1	P-4	Chef du Groupe de l'inspection du matériel appartenant aux contingents	Transformation	
	-7	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transformation	
Total partiel	**-8**				
	-1	SM	Assistant au soutien logistique	Suppression	
	+3	SM	Fonctionnaire d'administration	Création	
Total partiel	**+2**				
Total partiel	**+3**				

Abréviations : SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

145. Le tableau d'effectif approuvé pour le Centre d'appui à la mission comprend 44 postes et 9 emplois de temporaire. Le Centre mène des activités de planification, de coordination et de répartition des tâches tant au niveau de la Mission qu'au niveau régional. En outre, il contrôle toutes les fonctions logistiques et établit des rapports les concernant, harmonise l'utilisation des ressources logistiques communes de la Mission et fixe les priorités à cet égard. D'importantes réformes récentes, telles que la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et la stratégie globale d'appui aux missions, Umoja et le service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, requièrent une réorganisation des fonctions de gestion du matériel dans les missions. La création, au sein de la composante appui, du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui centralise les opérations d'entreposage et intègre une nouvelle fonction de gestion des actifs fixes visant à garantir l'application des normes comptables aux immobilisations corporelles et aux stocks ainsi que la révision de la délégation de pouvoir en matière de gestion des biens, sont autant de changements récents qui ont des effets concrets sur les activités relatives à la gestion du matériel sur le terrain.

146. Dans le cadre de cette réforme continue, les modifications ci-après devraient être apportées aux services fonctionnels ou aux postes et emplois de temporaire relevant de la Section de la gestion du matériel : a) intégration du Groupe de la réception et de l'inspection et du Groupe de la cession du matériel au Groupe de la gestion intégrée des stocks, vu que la manutention et la cession du matériel sont des fonctions de la chaîne d'approvisionnement; b) changement de nom du Groupe de contrôle du matériel et des stocks, qui sera rebaptisé Groupe de la gestion des biens, relèvera directement du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et aura pour missions principales de veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que des politiques et procédures applicables à la gestion du matériel, de gérer les immobilisations conformément aux normes IPSAS et d'administrer et d'appuyer la délégation des pouvoirs en matière de gestion des biens; c) mise en place de fonctions de gestion des immobilisations dans le Groupe de la gestion des biens qu'il est proposé de créer sous l'autorité du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement; d) placement du Groupe de l'inspection du matériel appartenant aux contingents sous l'autorité du Centre d'appui à la Mission afin d'améliorer la visibilité concernant les déploiements, les relèves, les opérations et leurs incidences sur les ressources et les capacités de la Mission, qui relève de la responsabilité du Centre.

147. Dans ce contexte, il est proposé de transférer le Groupe de l'inspection du matériel appartenant aux contingents (3 postes et 8 emplois de temporaire approuvés) de la Section de la gestion du matériel (pilier Services), comme indiqué au tableau 31 ci-dessus.

148. Il est également proposé de transformer en postes les huit emplois de temporaire visés au tableau 31, afin de continuer à soutenir les activités d'inspection du matériel appartenant aux contingents dans les nouveaux sites et d'assurer que les inspections et les remboursements aux pays contributeurs sont effectués dans les délais prévus, les activités du Groupe ayant un caractère continu et étant indissociables de la durée de la Mission. Les renseignements ci-après montrent le lien entre la capacité permanente d'inspection nécessaire et le niveau constant des contingents et des unités déployées. À l'heure actuelle, 38 unités (11 bataillons d'infanterie et 27 compagnies autonomes ou unités de police constituées) sont déployées. D'ici à la fin mars 2017, il est prévu de déployer 2 unités de police constituées et 1 compagnie indépendante supplémentaires, ce qui portera le nombre total d'unités à 40. Sur la base de l'effectif approuvé pour l'exercice 2016/17, soit 16 inspecteurs du matériel appartenant aux contingents (6 affectés aux bataillons d'infanterie et 10 aux compagnies autonomes ou aux unités de police constituées), les ratios prévus pour la fin du premier trimestre de 2017 s'établiraient à 1 :2 pour les bataillons d'infanterie et à 1 :3 pour les compagnies autonomes ou les unités de police constituées, ce qui est conforme aux chiffres de 2016/17.

Exercice	*Nombre de contingents ou unités déployés*	*Nombre d'inspecteurs du matériel appartenant aux contingents*	*Ratio inspecteurs/ nombre de contingents ou unités*
2015/16	12 bataillons d'infanterie	6	1:2
	26 compagnies autonomes ou unités de police constituées	9	1:3
2016/17	12 bataillons d'infanterie	6	1:2

Exercice	*Nombre de contingents ou unités déployés*	*Nombre d'inspecteurs du matériel appartenant aux contingents*	*Ratio inspecteurs/ nombre de contingents ou unités*
	30 compagnies autonomes ou unités de police constituées	10	1:3
2016/17, janvier 2017	11 bataillons d'infanterie 27 compagnies autonomes ou unités de police constituées ou autres	9	1:3

149. Alors que la MINUSCA intensifie sa présence dans les différents secteurs, le Centre d'appui à la mission, qui continue de gérer le soutien logistique, a vu sa charge de travail administrative diminuer, tandis qu'elle a augmenté pour d'autres services en raison de la réforme de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. En outre, certaines tâches de planification et de coordination ont été déléguées aux sections relevant du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement et du pilier Services, afin d'améliorer la rapidité et l'efficacité de la fourniture de biens et de services pour les sites militaires et civils.

150. La Mission s'achemine également vers le plein respect des politiques environnementales établies pour les missions de maintien de la paix, ce qui suppose notamment la mise en œuvre de plans de gestion des déchets dans tous les sites principaux (Bangui et les états-majors de secteurs) et de différentes solutions concrètes en matière d'énergies renouvelables, afin de renforcer et d'améliorer l'efficacité énergétique à l'échelle de la Mission, ainsi que la gestion d'investissements stratégiques dans des bâtiments à haut rendement énergétique, selon qu'il convient, et dans l'ensemble de la Mission. De manière générale, le renforcement des capacités nécessaires à cet égard dans les différents secteurs et sites exige la mobilisation de tous les principaux services d'appui (par exemple : génie, gestion intégrée des entrepôts, gestion des contrats, etc.).

151. En outre, pour que les capacités opérationnelles des bureaux extérieurs, en particulier dans les zones reculées (Obo, Paoua et Ndélé), puissent être consolidées et qu'un soutien administratif et logistique plus efficace et rationnel puisse leur être apporté, il faudra mettre à la disposition du Centre d'appui à la mission des moyens supplémentaires, afin de lui permettre d'assurer en temps voulu toutes les activités logistiques, administratives et financières ainsi que les activités relatives aux ressources humaines, et de faire en sorte que le personnel déployé dans ces lieux d'affectation en bénéficie en temps voulu.

152. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de transférer et de réaffecter les 10 postes visés au tableau 31 ci-dessus comme suit : 1 poste à la Section du génie et de la gestion des installations (pilier Services), 2 postes au Groupe de la gestion intégrée des stocks et 7 postes à la Section de la gestion des contrats (Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement). Il est également proposé de supprimer l'emploi de temporaire.

153. Comme indiqué au tableau 31, il est proposé de créer trois postes.

Pilier Services

Tableau 32
Ressources humaines : Section du génie et de la gestion des installations

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+9	GN	Assistant ingénierie	Réaffectation	Depuis le Groupe des conférences et de la traduction (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)
	+10	GN	Assistant (gestion des installations)	Réaffectation	
	+1	P-4	Logisticien	Transfert	Du Centre d'appui à la mission
Total partiel	**+20**				
	+4	AN	Ingénieur (eau et assainissement)	Création	
	+3	VNU	Eau et assainissement Technicien	Création	
Total partiel	**+7**				
Total partiel	**+27**				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

154. Le tableau d'effectif approuvé pour la Section du génie et de la gestion des installations comprend 88 postes et 21 emplois de temporaire. La Section fournit des services au personnel militaire, civil et de police dans près de 45 sites répartis dans toute la République centrafricaine : complexes de Bangui, bureaux situés dans les différents secteurs, camps et bases opérationnelles de compagnies. Les bases d'opérations permanentes apportent un soutien à plusieurs camps pour les contingents et le personnel de police. L'ensemble des activités relatives aux installations sont réalisées en interne, par des agents contractuels et des unités de génie militaire, et certains services sont assurés par des entreprises commerciales. En particulier, la Section fournit des services de gestion des camps (nettoyage, fumigation, lutte phytosanitaire, entretien extérieur, jardinage et manutention) pour les huit complexes de Bangui, densément peuplés, et 11 bureaux situés dans les trois secteurs, en faisant appel principalement à des agents contractuels. Pour mener à bien ces opérations, il faut assurer la supervision des personnes qui travaillent dans les camps, afin de garantir une prestation de services régulière.

155. Avec les nouvelles constructions prévues (construction d'un camp à Bangui, édification de murs d'enceinte et renforcement de barrières en béton, construction de plateformes pour des centrales électriques, stations d'approvisionnement en eau, stations d'épuration, revêtements de sols et canaux de drainage à Bangui et dans les secteurs, établissement de nouveaux camps préfabriqués dans les secteurs), et la planification, l'installation, la mise en service et l'entretien de groupes électrogènes synchronisés de grande capacité dans les complexes, la charge de travail et d'entretien dans les domaines électrique et mécanique a augmenté, de même que la nécessité de superviser sur le terrain les nouveaux agents contractuels recrutés au niveau local. En outre, il est prévu d'installer, d'exploiter et d'entretenir des stations de traitement des déchets et des eaux et d'effectuer régulièrement des travaux de

plomberie dans les camps, ce qui nécessitera davantage de techniciens et de plombiers pour chaque site.

156. Dans ce contexte, sur les 20 postes visés au tableau 32 ci-dessus, il est proposé de réaffecter 19 postes du Groupe des conférences et de la traduction et de transférer 1 poste du Centre d'appui à la mission, afin de soutenir les activités de gestion des camps et des secteurs, selon les besoins. Cet appui supplémentaire permettrait également de renforcer les capacités du personnel local et d'apporter une assistance technique jusque dans les zones reculées grâce à la formation en cours d'emploi.

157. Il est proposé de créer sept postes afin de faciliter la gestion des eaux et des déchets dans les camps, comme indiqué au tableau 32 ci-dessus.

Pilier Services

Tableau 33
Ressources humaines : Groupe de l'approvisionnement général

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Transferts**
	-1	P-4	Chef de Groupe	Transfert	Au Groupe de la gestion intégrée des stocks
	-1	P-3	Spécialiste de l'approvisionnement	Transfert	
	-2	SM	Spécialiste de l'approvisionnement	Transfert	
	-1	AN	Spécialiste de l'approvisionnement	Transfert	
	-5	GN	Assistant aux fournitures	Transfert	
Total partiel	**-10**				
	-1	SM	Spécialiste de l'approvisionnement	Réaffectation	À la Section de la gestion des contrats, en tant que fonctionnaire chargé des rations
Total partiel	**-11**				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile.

158. Le transfert proposé du Groupe de l'approvisionnement général (10 postes approuvés) au Groupe de la gestion intégrée des stocks (Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement) est présenté au tableau 42 et décrit au paragraphe 197.

159. La proposition consistant à réaffecter un poste à la Section de la gestion des contrats (Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement) est présentée au tableau 41 et détaillée aux paragraphes 182 à 185 du présent rapport.

Pilier Services

Tableau 34
Ressources humaines : Groupe des transports aériens

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+6	GN	Assistant aux opérations aériennes (état-major de secteur)	Création	
Total partiel	**+6**				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

160. Le tableau d'effectif approuvé pour le Groupe des transports aériens comprend 31 postes. Étant donné qu'au moins trois vols par semaine sont effectués dans le cadre de la MINUSCA à destination de tous les états-majors de secteur, des spécialistes des transports aériens doivent être déployés dans les destinations afin de coordonner l'inspection des pistes avant l'arrivée des avions ainsi que les activités de manutention au sol dans les aérodromes, d'effectuer les formalités administratives, l'inspection des pistes et le ravitaillement des appareils, de coordonner toutes les activités avec les autorités locales et d'établir la documentation officielle relatives aux vols. Le rôle des spécialistes des transports aériens sera essentiel pour coordonner les évacuations sanitaires primaires et secondaires, notamment en raison du renforcement prévu des moyens d'évacuation de nuit. Faute de personnel supplémentaire, les heures d'arrivée et de départ risquent de ne pas être précisément consignées, ce qui pourrait entraîner le versement de trop-perçus aux transporteurs aériens pour les services rendus à la Mission; l'inspection des pistes, qui permet d'éviter les risques liés aux vols dans les secteurs, pourrait ne pas être effectuée régulièrement, les autorités aéroportuaires nationales ne disposant pas de personnel dans les secteurs; et la sécurité globale du personnel risquerait d'être compromise.

161. Pour mener à bien ces activités et renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de créer six postes, soit deux postes pour chacun des trois états-majors de secteur (Bouar, Bria et Kaga Bandoro), comme indiqué au tableau 34 ci-dessus.

Service de la prestation de services

Tableau 35
Ressources humaines : Groupe des transports

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	SM	Assistant (transports)	Transfert	Depuis les Services d'appui – plateforme logistique de la MONUSCO à Entebbe
	+2	SM	Officier du transport	Réaffectation	Au Groupe des transports
	-2	SM	Assistant (transports)	Réaffectation	Au Groupe des transports
Total partiel	**+1**				

Abréviations : SM = Service mobile.

162. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe des transports comprend 64 postes : 1 chef (P-4), 12 officiers du transport (2 SM, 1 AN et 9 VNU) et 51 assistants (transports) (9 SM, 29 GN et 13 VNU). Des véhicules continueront d'être déployés dans les états-majors de secteur et dans les bureaux locaux (Bangui, Bouar, Kaga Bandoro, Bria, Bambari, Bangassou, Paoua, Bossangoa, Berbérati, Obo, Birao, Ndélé) au cours de l'exercice 2017/18. Le nombre total de véhicules légers devrait en principe se monter à 674, et celui de véhicules blindés à 98 (contre 658 et 98 respectivement pour l'exercice 2016/17), ce qui donnera lieu à un volume d'utilisation plus élevé et à une augmentation des besoins en matière de services d'appui. Les bureaux locaux du Groupe des transports doivent disposer d'une équipe solide composée de personnel compétent et expérimenté, qui assure un encadrement dynamique sur le terrain et qui contribue aux activités régionales, et d'effectifs suffisants de personnel recruté sur le plan national pour entretenir les véhicules.

163. Dans ce contexte, il est proposé de transférer le poste présenté dans le tableau 35 ci-dessus depuis les Services d'appui, qui partagent les locaux de la plateforme logistique de la MONUSCO.

164. Il est également proposé de réaffecter au Groupe les deux postes présentés dans le tableau 35 ci-dessus afin d'exécuter de nouvelles fonctions, dont la portée dépasse celle des fonctions déjà approuvées, et de fournir des conseils techniques plus pointus, comme on l'exige de la Mission.

Service de la prestation de services

Tableau 36
Ressources humaines : Section des services médicaux

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Créations**
	+1	P-3	Médecin	Création	
	+2	VNU	Médecin	Création	
	+5	VNU	Infirmier	Création	
Total partiel	**+8**				
	+1	SM	Assistant médical	Transformation	
Emploi de temporaire	-1	SM	Assistant médical	Transformation	
Total partiel	**+8**				

Abréviations : SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

165. La dotation en effectifs approuvée pour la Section des services médicaux comprend 29 postes et 1 emploi de temporaire : 1 chef du service médical (P-5), 17 médecins (1 P-4, 4 P-3, 2 SM, 1 AN et 9 VNU), 1 pharmacien (P-3), 3 infirmiers (SM), 1 responsable de la gestion des biens (SM), 1 technicien de matériel électromédical (VNU), 1 responsable de l'hygiène (VNU), 2 assistants administratifs (1 SM et 1 GN), 2 conducteurs ambulanciers (GN) et 1 emploi de temporaire d'assistant médical (SM).

166. La Section des services médicaux offre à l'ensemble du personnel de la Mission des services médicaux intégrés dans diverses installations médicales appartenant soit à l'ONU, soit aux contingents. Conformément au plan de soutien sanitaire de la Mission, la Section assurera l'entretien d'un dispensaire de niveau I de l'ONU à Bangui et de cinq postes de soins d'urgence et de premiers secours de l'ONU se trouvant dans les bureaux locaux de Bambari, de Bossangoa, de Berbérati, de Bangassou et de Ndélé, comme prévu dans le budget de l'exercice 2016/17, ainsi que de trois hôpitaux de niveau II, se trouvant respectivement à Bangui (appartenant à l'ONU et bénéficiant de l'appui opérationnel d'un contingent de la Serbie), Kaga Bandoro (appartenant au contingent du Bangladesh) et Bria (appartenant au contingent du Rwanda), et d'un dispensaire de niveau I+hybride fournissant des soins chirurgicaux et assurant un service d'évacuation sanitaire aérienne à Bouar (appartenant au contingent du Bangladesh). Durant l'exercice 2017/18, la Mission prévoit d'installer et d'exploiter quatre nouveaux postes de soins d'urgence et de premier secours de l'ONU à Obo, Paoua, Bria et Kaga Bandoro, ainsi qu'un dispensaire de niveau I de l'ONU à Bouar. Ce dernier fournira des services à l'état-major de secteur de Bouar ainsi qu'à tous les bureaux locaux de leur secteur respectif, ce qui permettra de veiller à ce que les procédures d'urgence soient mieux respectées lors des interventions d'urgence, notamment les normes de l'ONU en matière d'évacuations sanitaires primaire et secondaire. Des services de niveau III et IV sont fournis en dehors de la zone d'opérations de la Mission, principalement au Kenya et en Ouganda.

167. Grâce à la multiplication des installations médicales dans l'ensemble de la zone d'opérations de la Mission, les services de santé seront plus accessibles, la Mission pourra recruter et déployer davantage de personnel dans ces lieux et les évacuations médicales seront moins fréquentes, en particulier les évacuations d'urgence qui doivent se faire par vol spécial. Les installations d'urgence permettront de traiter les patients nécessitant des soins médicaux d'urgence, soit en les prenant en charge sur place, soit en organisant rapidement leur transfert vers une installation de traitement définitif (à Bangui ou dans les hôpitaux régionaux de niveau II).

168. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer les 8 nouveaux postes présentés dans le tableau 36 pour superviser le fonctionnement quotidien des établissements médicaux qu'il est prévu d'installer en vue d'assurer des soins de santé primaires et des services d'hygiène professionnelle, répondre aux urgences médicales et apporter un appui médical administratif à tout le personnel de la Mission dans les zones d'opérations.

169. Il est proposé de transformer en poste l'emploi de temporaire présenté dans le tableau 36, les services médicaux assurés dans la zone d'opérations de la Mission ayant été renforcés et les établissements médicaux ayant vocation à rester en place pour une longue durée.

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 37
Ressources humaines : Collaborateurs directs

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Transfert**
					Groupe de contrôle du matériel et des stocks
	+1	P-4	Spécialiste de la gestion du matériel	Transfert	Depuis le Groupe de contrôle du matériel et des stocks (Section de la gestion du matériel)
	+1	P-3	Responsable chargé de la gestion des immobilisations corporelles	Transfert	
	+5	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
	+1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
Total partiel	**+8**				
	+1	VNU	Assistant (gestion des immobilisations corporelles)	Transfert	Depuis la Section de la gestion du matériel
	+2	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transformation	
Emplois de temporaire	+2	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	Depuis la Section de la gestion du matériel
	-2	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transformation	
Total partiel	**+11**				

Abréviations : GN= agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

170. Compte tenu des réformes récentes, dont les incidences sont décrites aux paragraphes 145 et 146 du présent rapport, et afin de mieux superviser les différentes étapes du cycle de vie des actifs et du matériel achetés par la Mission, il est proposé de transférer le Groupe de contrôle du matériel et des stocks (8 postes approuvés), les fonctions relatives à la gestion des immobilisations corporelles (concernant notamment l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public) et le Comité de contrôle du matériel (1 poste approuvé et 2 emplois de temporaire) depuis la Section de la gestion des biens du Service de la prestation de services, comme indiqué dans le tableau 37. Il est également proposé de rebaptiser le Groupe de contrôle du matériel et des stocks et les fonctions transférées « Groupe de la gestion des biens », de sorte à mieux rendre compte des responsabilités qui lui incomberaient si la dotation en personnel proposée ci-dessus était approuvée.

171. En outre, il est proposé de transformer en postes les deux emplois de temporaire présentés dans le tableau 37 ci-dessus, afin de pouvoir continuer à appuyer les activités d'inspection du matériel appartenant à l'ONU, la gestion des immobilisations corporelles étant une tâche continue dont il faudra s'acquitter

durant toute la durée de la Mission. Les renseignements ci-après font état du caractère permanent des inspections et se fondent sur un volume fixe d'actifs. Au début de janvier 2017, la Mission comptait 26 788 biens; ce nombre devrait cependant s'élever à 40 000 d'ici à la fin de l'exercice 2017/18, ce qui porterait le ratio inspecteurs/nombre de biens à 1 pour 5 000.

Année financière	*Nombre de biens appartenant à l'ONU*	*Nombre d'inspecteurs du matériel appartenant à l'ONU*	*Ratio inspecteurs/ nombre de biens*
2015/16	22 363	5	1:4 472
2016/17	40 000	8	1:5 000
2016/17, janvier 2017	26 788	8	1:3 349

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 38
Ressources humaines : Section des achats

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	SM	Fonctionnaire chargé des achats	Réaffectation	À la Section des achats
	-1	SM	Assistant aux achats	Réaffectation	À la Section des achats
	+2	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Transfert	Depuis les Services d'appui – Bureau régional d'achat à Entebbe
	+1	AN	Fonctionnaire chargé des achats	Transformation	
Emploi de temporaire	+1	AN	Fonctionnaire chargé des achats	Transfert	Depuis les Services d'appui – Bureau régional d'achat à Entebbe
	-1	AN	Fonctionnaire chargé des achats	Transformation	
Total partiel	**+3**				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = Service mobile.

172. La dotation en effectifs approuvée pour la Section des achats comprend 16 postes et 6 emplois de temporaire : 1 chef de la Section des achats (P-4), 4 fonctionnaires chargés des achats (2 P-3, 1 P-2 et 1 AN), 11 assistants aux achats (4 SM et 7 GN), 3 emplois de temporaire de fonctionnaire chargé des achats (P-3) et 3 emplois de temporaire d'assistant aux achats (SM). La Section des achats fournira un appui rentable, efficace, rapide et adapté à la Mission, conformément aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU et au Manuel des achats. Elle contribuera notamment à optimiser la procédure d'acquisition grâce à une planification et des prestations efficaces ainsi qu'une bonne communication avec les clients, et donnera aux hauts responsables des conseils techniques sur certaines questions, notamment sur les initiatives régionales et internationales en matière d'achats et de gestion de la chaîne logistique.

173. Il est proposé de réaffecter à la Section des achats le poste présenté dans le tableau 38 ci-dessus afin d'exécuter de nouvelles fonctions, dont la portée dépasse celle des fonctions déjà approuvées, et de fournir des conseils techniques plus pointus, comme on l'exige de la Mission.

174. Les difficultés que la Mission a rencontrées pour sous-traiter ses opérations à des prestataires de service l'ont contrainte à recourir principalement à des capacités internes, à du personnel contractuel et à des unités du génie militaire; c'est pourquoi, il est proposé de transférer deux postes et un emploi de temporaire, comme indiqué dans le tableau 38 ci-dessus, depuis les Services d'appui qui partagent les locaux du Bureau régional d'achat, pour contribuer à accroître les achats effectués sur place par la Section des achats en République centrafricaine.

175. En outre, il est proposé de transformer en poste un emploi de temporaire, comme indiqué dans le tableau 38, compte tenu du caractère durable des activités qu'assure la Section en matière d'achats.

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 39
Ressources humaines : Section de la planification des acquisitions

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	SM	Assistant (planification des acquisitions)	Transformation	
Emploi de temporaire	-1	SM	Assistant (planification des acquisitions)	Transformation	
Total partiel	–				

Abréviations : SM = Service mobile.

176. La dotation en effectifs approuvée pour la Section de la planification des acquisitions comprend 17 postes et 1 emploi de temporaire. La Section établit, contrôle et applique le plan d'acquisition de la Mission et met en œuvre l'initiative relative à la chaîne d'approvisionnement, en vue d'optimiser les ressources et de supprimer la structure traditionnelle d'unité à comptabilité autonome. Dans le cadre de la réorganisation de la Division de l'appui à la Mission, qui a été approuvée pour l'exercice 2016/17 afin de répondre à la nécessité d'harmoniser les structures d'appui de l'ensemble des missions de maintien de la paix, la Section de la planification des acquisitions est devenue le service demandeur central chargé de coordonner les activités de la Section des achats et celles d'autres structures, notamment le Groupe de la gestion intégrée des stocks et la Section de la prestation des services, afin de garantir la traçabilité et l'utilisation effective des ressources.

177. Il est proposé de transformer en poste l'emploi de temporaire présenté dans le tableau 39 ci-dessus, étant donné le caractère durable des activités de la Section.

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 40
Ressources humaines : Section de la gestion du matériel

Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes				**Transfert**
Groupe de contrôle du matériel et des stocks				
-1	P-4	Spécialiste de la gestion du matériel	Transfert	À l'équipe de collaborateurs directs du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (Groupe de la gestion des biens)
-1	P-3	Responsable de la gestion des immobilisations corporelles	Transfert	
-5	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
-1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
Total partiel	**-8**			
-1	VNU	Assistant (gestion des immobilisations corporelles)	Transfert	À l'équipe de collaborateurs directs du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (Groupe de la gestion des biens)
Groupe d'inspection du matériel appartenant aux contingents				**Transfert**
-1	P-3	Spécialiste de la gestion du matériel	Transfert	Au Centre d'appui à la mission
-2	VNU	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
Total partiel	**-3**			
Groupe de la réception et de l'inspection				**Transfert**
-4	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	Au Groupe de la gestion intégrée des stocks, en tant qu'assistant à la réception et à l'inspection
-1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
Total partiel	**-5**			
Groupe de la cession du matériel				**Transfert**
-3	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	Au Groupe de la gestion intégrée des stocks
Total partiel	**-3**			
-1	P-5	Chef de section	Transfert	Au Groupe de la gestion intégrée des stocks
-1	P-4	Spécialiste de la gestion du matériel	Transfert	
-1	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	-3	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	Au Groupe de la gestion intégrée des stocks
	-1	VNU	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
Total partiel	**-7**				
Emplois de temporaire					**Transfert**
Groupe d'inspection du matériel appartenant aux contingents					
	-1	P-4	Chef de la Section de la gestion du matériel	Transfert	Au Centre d'appui à la Mission, en tant que chef du Groupe d'inspection du matériel appartenant aux contingents
	-7	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	Au Centre d'appui à la Mission, en tant qu'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents
Total partiel	**-8**				
	-2	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	À l'équipe de collaborateurs directs du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en tant qu'assistant à la gestion du matériel
Total partiel	**-2**				
Total partiel	**-37**				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

178. Comme suite aux réformes récentes, décrites aux paragraphes 145 et 146 du présent rapport, la Section de la gestion du matériel (27 postes et 10 emplois de temporaire) sera dissoute et ses groupes et fonctions seront répartis dans l'ensemble de la Division de l'appui à la mission pour contribuer à la mise en œuvre desdites réformes. Grâce à la refonte approuvée pour l'exercice 2016/17, il a été possible de mieux superviser les différentes étapes du cycle de vie des biens et du matériel achetés par la Mission. Cette amélioration pourrait se poursuivre si on plaçait les fonctions relatives à la gestion des immobilisations corporelles, notamment pour ce qui concerne l'application des normes IPSAS et le Comité de contrôle du matériel, sous la supervision directe du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

179. La proposition de transfert du Groupe de contrôle du matériel et des stocks (8 postes approuvés) et des fonctions relatives à la gestion des immobilisations corporelles et du Comité de contrôle du matériel (1 poste approuvé et deux emplois de temporaire) vers l'équipe de collaborateurs directs du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement est présentée dans le tableau 37 et décrite au paragraphe 170 du présent rapport.

180. La proposition de transfert du Groupe d'inspection du matériel appartenant aux contingents (3 postes approuvés et 8 emplois de temporaire) au Centre d'appui à

la mission est présentée dans le tableau 31 et décrite aux paragraphes 145 à 147 du présent rapport.

181. La proposition de transfert du Groupe de la réception et de l'inspection (5 postes approuvés) et du Groupe de la cession du matériel (3 postes approuvés) et la proposition de transfert des sept postes restants au Groupe de la gestion intégrée des stocks sont présentées dans le tableau 42 et décrites aux paragraphes 191, 192 et 195 du présent rapport.

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 41
Ressources humaines : Section de la gestion des contrats

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	SM	Assistant à la gestion des carburants	Création	
Total partiel	**+1**				
	+5	VNU	Fonctionnaire chargé des carburants	Réaffectation	Depuis le Centre d'appui à la mission
	+2	VNU	Fonctionnaire chargé des rations	Réaffectation	
	+1	SM	Fonctionnaire chargé des rations	Réaffectation	Depuis le Groupe de l'approvisionnement général
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Depuis le Groupe du contrôle des mouvements
Total partiel	**+9**				
	-1	AN	Assistant (rations)	Réaffectation	Au Groupe du contrôle des mouvements, en tant qu'assistant au contrôle des mouvements
	-1	AN	Fonctionnaire adjoint de 1re classe chargé des carburants	Réaffectation	
Total partiel	**-2**				
	+2	SM	Assistant à la gestion des carburants	Réaffectation	À la Section de la gestion des contrats
	-2	SM	Assistant (rations)	Réaffectation	À la Section de la gestion des contrats
	+1	P-4	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Reclassement	
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Reclassement	
	+1	SM	Assistant chargé de la gestion des contrats	Transformation	
Emploi de temporaire	-1	SM	Assistant chargé de la gestion des contrats	Transformation	
Total partiel	**+8**				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

182. La dotation en effectifs approuvée pour la Section de la gestion des contrats comprend 40 postes et 1 emploi de temporaire, répartis entre le Groupe des carburants, le Groupe des rations, le Groupe des contrats et des projets spéciaux et le Groupe de contrôle du respect et de l'exécution des contrats. La Section est le point de contact principal entre la MINUSCA et les fournisseurs pour toutes les questions relatives à l'exécution et au respect des contrats. La Section appuie le mandat de la Mission en se chargeant de l'administration des contrats, en veillant à ce que les contrats soient conclus dans le respect des politiques appliquées par la Mission, en contrôlant l'exécution des contrats, en élaborant des programmes de protection contre la fraude et en en assurant le suivi, et en contribuant à l'élaboration de stratégies de gestion des risques. La gestion des contrats est une fonction essentielle de la chaîne d'approvisionnement qui est nécessaire tout au long du cycle de vie des biens, de la passation des marchés à la consommation des biens, en passant par l'établissement des contrats et leur exécution.

183. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Groupe des carburants et le Groupe des rations ont été transférés du Groupe de l'approvisionnement général à la Section de la gestion des contrats, comme prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17, en vue de rassembler la gestion de tous les contrats dans une seule et même section et, ainsi, de rationaliser les fonctions et d'améliorer le contrôle et l'assurance de la qualité, le traitement des factures et le paiement en temps voulu des services rendus. Le Groupe des rations gère les activités de distribution de rations clefs en main auprès d'environ 12 000 membres du personnel militaire et du personnel civil dans tout le pays, et veille à ce que les rations fournies par les prestataires répondent aux normes de l'ONU en la matière et qu'elles soient propres à la consommation. Il gère la distribution d'environ 700 tonnes de rations alimentaires par mois dans 75 sites de cuisine, dans le cadre d'un contrat commercial clefs en main dont le montant s'élève à 31 millions de dollars par an. Chaque mois, une équipe de trois personnes se charge de comparer une moyenne d'environ 1 200 pages de bons de commande de produits alimentaires et d'eau aux bons de livraison correspondants. Elle s'assure ainsi que les articles commandés ont bien été livrés ou échangés, vérifie l'exactitude du montant des factures à payer et applique des sanctions financières en cas de non-respect des termes du contrat. En outre, le Groupe doit régler les factures dans les 30 jours afin de bénéficier d'un escompte, sachant qu'il ne dispose que d'un créneau de 9 jours pour ce faire. Deux Volontaires des Nations Unies du Centre d'appui à la mission ont été détachés au Groupe des rations pour qu'ils exécutent, à titre temporaire, les tâches des fonctionnaires chargés des rations et contribuent à la vérification des factures et des documents justificatifs ainsi qu'à l'inspection de la qualité des produits alimentaires fournis par les prestataires afin d'éviter toute intoxication alimentaire du personnel et de faire respecter le niveau de nutrition requis par les normes de l'ONU relatives aux rations. Parallèlement, deux personnes qui occupaient respectivement un poste approuvé de fonctionnaire chargé des carburants et un poste approuvé de fonctionnaire chargé des rations (administrateur recruté sur le plan national) ont été prêtées au Groupe du contrôle des mouvements pour l'exécution des tâches d'officier chargé du contrôle des mouvements. Ces échanges temporaires de postes ont pour objet de mettre du personnel doté des compétences requises à la disposition des groupes concernés.

184. Le Groupe des carburants établit le budget relatif aux carburants et aux lubrifiants et contrôle les dépenses en la matière. En outre, il vérifie que les

montants des factures de carburant correspondent au niveau de consommation de carburant des véhicules; traite les factures en temps voulu pour bénéficier d'escomptes; planifie et contrôle la distribution de carburant afin de garantir que tous les sites disposent de réserves en carburant suffisantes; contrôle la consommation du parc de véhicules et des générateurs afin de déceler toute anomalie; procède à des analyses et diligente des enquêtes en cas de fraude au carburant; inspecte les dépenses des points de distribution des unités de police et des unités militaires et civiles; inspecte l'ensemble des points de distribution pour garantir la sécurité de leur fonctionnement; vérifie que la qualité des carburants distribués par les fournisseurs répond aux exigences prévues par contrat et est conforme aux meilleures pratiques internationales; vérifie que les fournisseurs de carburants respectent les termes de leurs contrats, et se réunit avec les fournisseurs de carburant afin d'examiner avec eux les performances techniques. Actuellement, le Groupe se charge de fournir du carburant à 14 stations de ravitaillement qui distribuent plus de 21,7 millions de litres par an à 14 aéronefs, 3 500 véhicules et 690 générateurs, dont une partie appartient à l'ONU et le reste aux contingents. Pour continuer à mener des activités de cette ampleur, le Groupe a besoin d'effectifs supplémentaires.

185. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un nouveau poste, de réaffecter 9 postes depuis le Centre d'appui à la mission (8 postes) et le Groupe de l'approvisionnement général (1 poste) et de réaffecter deux postes au Groupe du contrôle des mouvements, comme indiqué dans le tableau 41.

186. Au démarrage de la Mission, on pensait que le nombre et la portée des contrats et projets spéciaux gérés et supervisés par le Groupe des contrats et des projets spéciaux diminueraient une fois la Mission mise en place et à mesure que ses activités évolueraient. Cependant, la pénurie de fournisseurs locaux et les prix élevés pratiqués par les fournisseurs internationaux contraignent la MINUSCA à conclure de plus en plus de contrats spéciaux, de mémorandums d'accord et d'accords commerciaux avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour pouvoir exécuter de nombreux projets, concernant, notamment, la construction de camps de taille moyenne et de centres de formation, les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que de réduction de la violence communautaire – notamment la distribution de produits alimentaires aux ex-combattants, l'achat et la distribution de produits locaux et artisanaux, de denrées alimentaires et d'articles non alimentaires – et la réforme du secteur de la sécurité. Au total, huit contrats ont été conclus pour un montant d'environ 27 millions de dollars. Ce volume important explique pourquoi la gestion des contrats spéciaux représente une lourde charge de travail.

187. Au vu de ce qui précède et du caractère durable des activités visées, il est proposé de transformer en poste l'emploi de temporaire présenté dans le tableau 41 ci-dessus.

188. Le Groupe de contrôle du respect et de l'exécution des contrats est actuellement supervisé par un responsable de la gestion des contrats (P-3) et s'acquitte des tâches suivantes : contrôler les résultats de tous les fournisseurs employés par la MINUSCA et veiller à ce que les deux parties au contrat en respectent bien les termes; coordonner les réunions d'évaluation des résultats et exécuter les mesures de suivi arrêtées durant ces réunions; examiner et rédiger les rapports relatifs à l'application des mesures de réparation; vérifier que les factures

sont payées en temps voulu et que des escomptes sont obtenus; contrôler le recouvrement des coûts auprès des fournisseurs; contrôler les plafonds à ne pas dépasser pour chaque contrat et, s'il y a lieu, en avertir les gestionnaires des centres financiers compétents, et prévenir lesdits gestionnaires qu'un contrat arrive à échéance pour qu'ils entament les procédures de prorogation ou de mise en concurrence voulues. À l'origine, la Section gérait des contrats d'un montant plafonné à 5 millions de dollars pour le carburant, les rations et la construction de camps. En outre, elle menait des activités de conseil et d'arbitrage pour les mémorandums d'accord et le régime des engagements, d'un montant de 143 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2016/17, la Section a hérité de la gestion de tous les contrats complexes porteurs d'un risque financier significatif, indépendamment de leur plafond et de la période financière couverte, pour un montant total d'environ 470 millions de dollars. Étant donné l'accroissement du nombre et de la valeur totale approximative des contrats conclus par la Mission, et au vu des risques potentiels qu'ils présentent, il importe que les tâches de gestion susmentionnées soient suivies de près par des responsables chevronnés.

189. Compte tenu de ce qui précède et comme indiqué dans le tableau 41 ci-dessus, il est proposé de réaffecter deux postes à la Section afin d'exécuter de nouvelles fonctions, dont la portée dépasse celle des fonctions déjà approuvées, et de fournir des conseils techniques plus pointus, comme on l'exige de la Mission. Il est également proposé de reclasser un poste, la portée des attributions et des responsabilités attachées à la fonction approuvée ayant été modifiée.

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 42
Ressources humaines : Groupe de la gestion intégrée des stocks

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	GN	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Réaffectation	Depuis le Groupe des conférences et de la traduction (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)
	+8	GN	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Réaffectation	Depuis les services d'appui – Plateforme logistique de la MONUSCO à Entebbe
Total partiel	**+9**				
	+6	SM	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Transformation	
Groupe de la réception et de l'inspection					**Transfert**
	+4	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Depuis la Section de la gestion du matériel
	+1	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	
Total partiel	**+5**				

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Groupe de la cession du matériel					**Transfert**
	+3	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	Depuis la Section de la gestion du matériel
Total partiel	**+3**				
	+1	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Depuis les services d'appui – plateforme logistique de la MONUSCO à Entebbe
	+1	SM	Responsable de la cession du matériel	Réaffectation	Depuis le Groupe du contrôle des mouvements (Bureau de Douala)
					Transfert
	+1	P-5	Chef de section	Transfert	Depuis la Section de la gestion du matériel
	+1	P-4	Spécialiste de la gestion du matériel	Transfert	
	+1	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
	+3	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
	+1	VNU	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
Total partiel	**+7**				
Groupe de l'approvisionnement général					**Transfert**
	+1	P-4	Chef du Groupe des approvisionnements	Transfert	Depuis le Groupe de l'approvisionnement général (Services)
	+1	P-3	Spécialiste de l'approvisionnement	Transfert	
	+2	SM	Spécialiste de l'approvisionnement	Transfert	
	+1	AN	Spécialiste de l'approvisionnement	Transfert	
	+5	GN	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	
Total partiel	**+10**				
	+2	SM	Assistant à l'approvisionnement	Réaffectation	Depuis le Centre d'appui à la mission (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)
Emplois de temporaire	-6	SM	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Transformation	
Total partiel	**+38**				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

190. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe de la gestion intégrée des stocks comprend 21 postes (1 chef de la gestion centralisée des stocks (P-4), assisté par 1 gérant d'entrepôt (P-3), 2 responsables de l'entreposage (1 P-3 et 1 SM), 15 assistants aux entrepôts (9 SM et 6 GN) et 2 assistants administratifs (1 SM et 1 GN) ainsi que 6 emplois de temporaire [assistants aux entrepôts (Service mobile)]).

191. La Mission va réorganiser ses activités de gestion intégrée des stocks, actuellement concentrées sur un seul site, afin de fournir des services réactifs et rapides à partir d'infrastructures réparties sur trois sites à Bangui. Le stockage des fournitures et du matériel en fonction de leur nature ou de leur objet devrait permettre un entreposage plus efficace, notamment grâce à une optimisation de l'espace et au maintien de conditions appropriées de sécurité des sites. En outre, trois entrepôts intégrés de plus petite taille seront établis au niveau de l'état-major de secteur à Bouar, Kaga Bandoro et Bria, l'objectif étant d'améliorer les services fournis aux bureaux régionaux de l'ensemble de la zone d'opérations. Par ailleurs, une interface client, appelée « guichet unique » et placée sous la direction du Chef du Groupe, sera créée afin de rationaliser sensiblement la distribution des biens à tous les clients. Le Groupe sera chargé de la réception, de l'entreposage et de la distribution des ressources, fournitures, équipements et autres matériels dont la Mission a besoin. Il devra également veiller à ce que l'ensemble des activités soient pleinement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public ainsi qu'aux prescriptions d'Umoja et aux principaux indicateurs de résultats établis par l'ONU concernant le traitement et la gestion des stocks, des entrepôts, des biens et du matériel. Pour améliorer son fonctionnement, la Mission centralisera les tâches associées à la réception, au stockage et à la distribution des ressources ainsi que les tâches connexes de préparation logistique et de mise à jour de l'inventaire des ressources placées sous la responsabilité du Groupe de la gestion intégrée des stocks, dans le respect de la stratégie globale d'appui aux missions et de la réforme de la gestion des biens.

192. Le Groupe a eu recours à des agents contractuels pour faire face aux besoins exceptionnels et pour assurer la bonne exécution des tâches régulières nécessaires au fonctionnement de l'entrepôt. Néanmoins, le caractère temporaire de ces emplois et l'étendue des compétences requises limitent les fonctions exercées comme la continuité des tâches. Les agents contractuels ne sauraient se substituer aux ressources en personnel de la Mission.

193. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué dans le tableau 42 ci-dessus, de réaffecter neuf postes depuis le Groupe des conférences et de la traduction du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission (1 poste) ainsi que depuis les services d'appui installés dans les locaux de la plateforme logistique de la MONUSCO (8 postes), afin de faciliter la réorganisation du fonctionnement de l'entrepôt, qui sera désormais réparti sur plusieurs sites spécialisés, et de réduire la dépendance à l'égard d'agents contractuels, compte tenu de la nature à long terme des opérations. Sur ces neuf postes, deux doivent permettre d'apporter un concours au responsable du matériel du génie, deux autres d'appuyer le responsable des fournitures et deux autres encore de contribuer à la gestion du matériel. Enfin, trois postes seraient affectés à l'état-major de chacun des secteurs à Bouar, à Kaga Bandoro et à Bria pour aider le responsable de la gestion intégrée des stocks à gérer l'ensemble des stocks détenus dans les différents entrepôts intégrés régionaux.

194. Comme indiqué dans le tableau 42 ci-dessus, il est proposé de transformer en postes les six emplois de temporaire, compte tenu des difficultés rencontrées par la Mission pour externaliser des services et du caractère continu des opérations d'entreposage.

195. En outre, il est proposé de transférer (voir tableau 42 ci-dessus) le Groupe de la réception et de l'inspection (5 postes approuvés) et le Groupe de la cession du matériel (3 postes approuvés) depuis la Section de la gestion du matériel. Par ailleurs (voir tableau 42 ci-dessus), il est proposé de transférer un poste depuis les services d'appui installés dans les locaux de la plateforme logistique de la MONUSCO et de réaffecter un poste depuis le Groupe du contrôle des mouvements du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, afin de faire face à la charge de travail supplémentaire concernant la réception, l'inspection et la cession des biens dans toute la zone d'opérations et de s'acquitter des obligations étendues de reddition de compte résultant du déploiement de l'entrepôt sur plusieurs sites.

196. Enfin, il est proposé de transférer (voir tableau 42 ci-dessus) les sept postes restants depuis la Section de la gestion du matériel du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, afin de garantir les mêmes fonctions de contrôle pour les nouvelles opérations d'entreposage et de gestion du matériel.

197. Étant donné que le Groupe de la gestion intégrée des stocks et le Groupe de l'approvisionnement général s'occupent tous deux d'articles consommables et sont chargés du stockage, de la distribution et de la mise à jour de l'inventaire des ressources, il est proposé de transférer le Groupe de l'approvisionnement général (10 postes approuvés) depuis le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir tableau 42 ci-dessus), ce qui permettrait, d'une part, d'améliorer la coordination de l'approvisionnement et l'exactitude des inventaires et, d'autre part, de créer des synergies, en application de la recommandation formulée en ce sens à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil. Les deux Groupes ayant toutefois rencontré des difficultés pour gérer la grande quantité de fournitures en raison du déploiement de l'entrepôt dans plusieurs sites, deux postes d'agent du Service mobile leur sont actuellement prêtés. Dans ce contexte, il est proposé de réaffecter deux postes, comme indiqué dans le tableau 42 ci-dessus, depuis le Centre d'appui à la mission, afin de continuer à garantir le bon fonctionnement des opérations des Groupes concernés.

198. Si les propositions susmentionnées concernant les effectifs étaient approuvées, il est proposé que le Groupe de la gestion intégrée des stocks devienne une section, conformément à la convention de dénomination de l'Organisation.

Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 43
Ressources humaines : Groupe du contrôle des mouvements

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes	+1	P-4	Chef du Groupe du contrôle des mouvements	Création	
	+1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Depuis les services d'appui – Plateforme logistique de la MONUSCO à Entebbe

Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
				Réaffectations
+2	AN	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	Depuis la Section de la gestion des contrats
-1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	À la Section de la gestion des contrats, en tant qu'assistant administratif
-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	Au Groupe de la gestion intégrée des stocks, en tant que responsable de la cession du matériel
-2	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	Au Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, en tant que fonctionnaire d'appui
+1	SM	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Réaffectation	
-1	SM	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Réaffectation	
Total partiel	–			

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

199. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe du contrôle des mouvements comprend 95 postes répartis dans diverses catégories (Service mobile, administrateur recruté sur le plan national, agent des services généraux recruté sur le plan national et Volontaire des Nations Unies) et supervisés par un fonctionnaire de la classe P-3. À la suite d'une restructuration plus large de la composante appui, telle qu'approuvée dans le budget de l'exercice 2016/17 et qui visait à mettre l'accent sur une gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement et une prestation de services de bout en bout dans toute la Mission, la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres a été dissoute et le Groupe du contrôle des mouvements, agissant désormais de façon autonome, relève directement du Chef du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Chef de l'ancienne Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres a néanmoins été transféré et supervise désormais la Section de la gestion des contrats. En outre, l'expansion des opérations de transport lourd et l'intégration du Centre mixte de coordination des mouvements et du bureau de Douala au sein du Groupe a nécessité la création de 57 postes supplémentaires et la gestion de 84 agents contractuels.

200. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué dans le tableau 43 ci-dessus, de créer un nouveau poste et de transférer un poste depuis les services d'appui installés dans les bureaux de la plateforme logistique de la MONUSCO, pour superviser le personnel du Groupe et s'assurer que les tâches sont menées à bien.

201. Le Groupe restera chargé des déploiements, des relèves et des rapatriements des contingents et du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU, du dédouanement et de l'acheminement des effets personnels, des réservations et de l'embarquement des passagers sur les appareils de l'ONU, de la gestion des

déplacements du personnel civil, du personnel en tenue et des autres passagers (y compris les personnalités importantes) au sein de la zone de la Mission, ainsi que de la gestion des marchandises destinées au personnel civil ou en tenue et de l'entreposage de ces marchandises pendant leur transit à l'aéroport ou à la base de soutien logistique. En outre, le Groupe continuera de diriger les activités de transport lourd, qui comprennent le réapprovisionnement et la distribution du matériel appartenant aux contingents dans toute la zone d'opérations de la Mission ainsi que les activités de transport international à destination de Douala (Cameroun), point d'entrée maritime dans la zone de la Mission.

202. Seul aéroport international du pays, l'aéroport M'Poko de Bangui centralise le plus grand nombre de mouvements de marchandises et de passagers de la Mission, dont ceux des hauts représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ainsi que des membres des représentations diplomatiques et des organisations internationales, et accueille également des vols spéciaux organisés pour le transport de ces personnels ou à d'autres fins. Tous ces mouvements nécessitent une gestion, une attention et une précaution particulières et une équipe a été formée aux procédures protocolaires. En outre, une équipe spéciale est chargée de gérer le transit des personnalités importantes, qui empruntent un autre terminal aérien. Les opérations de la Mission au point d'entrée maritime de la MINUSCA, à Douala (Cameroun), exigent une parfaite connaissance des principales problématiques concernant l'arrivée des cargaisons, la disposition et les activités du port maritime de Douala, les différents opérateurs et agents maritimes présents sur place et qui sont sous contrat avec l'Organisation pour la prise en charge des cargaisons. Elles exigent aussi une connaissance des opérations aériennes ainsi que des compétences particulières en matière de gestion et de représentation, car les décisions relatives aux opérations de dédouanement et d'approbation sont prises à Yaoundé, la capitale camerounaise. Le bureau de Douala, situé à 1 000 kilomètres de l'état-major de la Mission, à Bangui, a besoin d'administrateurs pour superviser les activités dans cette ville. Le poste actuellement approuvé au sein du Service mobile n'est pas au niveau requis par les responsabilités associées à ces opérations. À titre temporaire, le Groupe du contrôle des mouvements s'est vu prêter deux postes de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national issus de la Section de la gestion des contrats, à laquelle il a prêté, en échange, un poste de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

203. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué dans le tableau 43 ci-dessus, de réaffecter deux postes depuis la Section de la gestion des contrats et de réaffecter un poste à cette même Section, afin que celle-ci puisse continuer de répondre aux besoins opérationnels à long terme. Dans le cadre du réaménagement du système de classement des ressources humaines en fonction de l'expérience requise pour le contrôle des mouvements et les opérations d'entreposage et de l'ampleur des services d'appui requis par le programme des Volontaires des Nations Unies, il est proposé de réaffecter, comme indiqué dans le tableau 43 ci-dessus, un poste au Groupe de la gestion intégrée des stocks et deux postes au Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies.

204. Comme indiqué dans le tableau 43 ci-dessus, il est proposé de réaffecter au sein de la Section cinq postes, dont les titulaires se verraient attribuer des tâches nécessaires au fonctionnement de la Mission mais de moindre niveau que celles prévues dans les fonctions pour lesquelles ces postes ont été approuvés.

Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

Tableau 44
Ressources humaines : Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes					**Créations**
	+1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques	Création	
	+2	SM	Assistants aux systèmes d'information	Création	
	+1	VNU	Assistant aux systèmes d'information	Création	
Total partiel	**+4**				
	+1	P-4	Chef du Groupe de l'informatique et des télécommunications	Réaffectation	Depuis le Groupe du VIH/sida (direction exécutive et administration)
	+1	VNU	Assistant aux systèmes d'information	Réaffectation	Depuis le Groupe du VIH/sida (direction exécutive et administration)
Total partiel	**+2**				
	+1	SM	Assistant chargé de l'informatique et des communications (cybersécurité)	Création	
	+3	SM	Coordonnateur de secteur	Réaffectation	À la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
	-3	SM	Spécialistes de l'informatique et des communications / des télécommunications	Réaffectation	
Variation nette	**+7**		(voir tableau 21)		

Abréviations : SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

205. La dotation en effectifs approuvée pour la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications se compose de 73 postes [1 chef de Section (P-5), 7 spécialistes de l'informatique et des télécommunications (2 P-4, 2 P-3 et 3 SM), 2 spécialistes des systèmes d'information géospatiale (1 P-2 et 1 AN), 40 assistants en informatique et télécommunications (agents du Service mobile) et 23 techniciens en informatique et télécommunications (agents des services généraux recrutés sur le plan national)].

206. La Division de l'informatique et des communications, qui relève du Département de l'appui aux missions, rencontre de grandes difficultés pour fournir des services informatiques et des services des communications solides et de qualité dans les zones dangereuses et reculées, pour faciliter les activités courantes quotidiennes et pour s'assurer, d'une part, que les communications et les systèmes d'urgence requis par les opérations de commandement et de contrôle sont en place

et, de l'autre, que des technologies de pointe en matière de protection des forces sont en place pour appuyer les opérations et l'exécution des mandats de maintien de la paix.

207. Compte tenu de l'élargissement du mandat de la MINUSCA dans le domaine de la protection des civils et de la réduction des menaces que représentent les groupes armés, le niveau de soutien technique requis devrait sensiblement augmenter durant l'exercice 2017/18. L'état-major réfléchit à des solutions technologiques souples pouvant être redéployées rapidement en différents lieux de la zone d'opérations de la MINUSCA et s'interroge sur la contribution que ces solutions peuvent apporter à la collecte d'informations de meilleure qualité et à la protection des convois militaires et des patrouilles de police, notamment en association avec de nouvelles tactiques et des capacités de planification renforcées. Suite à une lettre d'attribution adressée au Gouvernement israélien, l'utilisation de la technologie sécuritaire, jusqu'ici limitée à Bangui, sera étendue sur le plan géographique et bénéficiera de capacités techniques supplémentaires, sur la base de son efficacité démontrée dans le cadre du projet pilote. La MINUSCA s'emploie à renforcer ses moyens d'appréciation de la situation ainsi que ses capacités d'analyse, afin de mieux appréhender les tendances et les contextes locaux et régionaux, de mieux répartir ses ressources et d'évaluer l'impact de son action.

208. L'examen des besoins en personnel civil, effectué après l'élargissement et la prorogation du mandat, a montré qu'il fallait optimiser la structure, les effectifs et la capacité de la Mission et établir un groupe au sein de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications qui serait expressément chargé d'analyser les aspects technologiques des solutions nouvelles et novatrices envisagées pour la Mission et de déterminer l'appui technique requis. La création de ce nouveau groupe permettrait de rapprocher les divers éléments nécessitant, détenant et appliquant des solutions technologiques au sein de la Mission. Ce groupe, dont l'action viendrait compléter l'approche collective de la gestion de l'information, rendue possible par le projet de contrôle conjoint auquel participent le Centre d'opérations conjoint, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et les bureaux régionaux relevant du Bureau du Chef de cabinet, développerait des concepts technologiques de bout en bout et gérerait le déploiement ainsi que le fonctionnement de toutes les nouvelles (non traditionnelles) technologies de l'information et des communications éminemment complexes, telles que les systèmes d'alerte et d'appréciation de la situation, la cybersécurité et l'analyse géospatiale. Cette approche facilitera une vue d'ensemble de la situation opérationnelle commune de la Mission, en intégrant différentes données au sein d'un même ensemble, afin d'assurer la cohérence dans la présentation des incidents, le suivi des opérations et de la visualisation des données provenant des capteurs, d'améliorer la circulation de l'information et d'appuyer l'utilisation stratégique et la poursuite de l'application des technologies habilitantes, auxquelles les divers acteurs ont eu recours jusqu'ici. Elle permettra également de maintenir la compatibilité des différents systèmes de la Mission avec les nouvelles solutions technologiques auxquelles elle a recours pour améliorer l'appréciation de la situation et anticiper les menaces à la sécurité et la conduite des opérations militaires, ce qui est d'autant plus impératif qu'un système de drones va être mis à disposition par un pays fournisseur de contingents aux termes d'une lettre d'attribution. Ce système, qui comprend un appareil moyen-courrier ayant un rayon d'action de 80 kilomètres et pouvant même atteindre 200 kilomètres grâce à la

deuxième station de contrôle au sol, permettra à la MINUSCA de disposer d'un système tactique capable de couvrir l'ensemble d'une zone d'opérations et ainsi d'optimiser ses moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. Les activités visant à améliorer l'appréciation de la situation et la détection des menaces, en particulier dans les régions reculées, ainsi que le déploiement de nouvelles technologies nécessitent des infrastructures adaptées, une meilleure organisation des outils technologiques et des capacités en personnel technique suffisantes.

209. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer quatre nouveaux postes, comme indiqué dans le tableau 44 ci-dessus, et de réaffecter deux postes depuis le Groupe du VIH/sida (direction exécutive et administration de la Mission), afin de mettre sur pied le Groupe de l'appui aux nouvelles technologies.

210. En outre, il est proposé de créer un nouveau poste, comme indiqué dans le tableau 44 ci-dessus, pour atténuer les menaces à la cybersécurité et faire en sorte que la Mission soit préparée à la continuité des opérations et à la reprise après sinistre.

211. Au cours de l'exercice considéré, la Section a mis l'accent sur le déploiement du personnel et du matériel requis pour fournir des services informatiques et des services des communications de base et appuyer les bureaux régionaux (état-major de secteur, bureaux régionaux intégrés, bureaux auxiliaires et bases d'opérations). Compte tenu de l'expansion de ces sites, qui finiront par accueillir 60 % de la composante civile de la Mission, l'encadrement professionnel constitue un élément clef pour coordonner la mise en place et le fonctionnement en temps opportun des infrastructures de base et des structures d'appui. Par ailleurs, face aux difficultés logistiques et techniques rencontrées sur le terrain, la gestion des problèmes et la prise de décisions appellent des avis professionnels.

212. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué dans le tableau 44 ci-dessus, de réaffecter trois postes à la Section, afin qu'elle puisse s'acquitter de tâches nécessaires au bon fonctionnement de la Mission mais plus pointues que celles prévues dans les fonctions pour lesquelles ces postes ont été approuvés.

Services d'appui – Entebbe

Tableau 45
Ressources humaines : Plateforme logistique de la MONUSCO et Bureau régional d'achat

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Postes **Plateforme logistique de la MONUSCO**	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Au Groupe du contrôle des mouvements
	-1	SM	Assistant (transports)	Transfert	Au Groupe des transports, en tant qu'assistant (transports)
	-1	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Au Groupe de la gestion intégrée des stocks
Total partiel	**-3**				

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
					Réaffectations
	-1	SM	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, en tant qu'assistant administratif
Total partiel	**-1**				
	-3	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	Au Groupe de la gestion intégrée des stocks, en tant qu'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks
	-1	GN	Assistant à la communication d'informations	Réaffectation	
	-2	GN	Assistant à la sécurité	Réaffectation	
	-1	GN	Chauffeur/Mécanicien	Réaffectation	
	-1	GN	Assistant ingénierie	Réaffectation	
Total partiel	**-8**				
Bureau régional d'achat					
Postes	-2	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Transfert	À la Section des achats (Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement)
Total partiel	**-2**				
Emploi de temporaire	-1	AN	Fonctionnaire chargé des achats	Transfert	À la Section des achats (Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement)
Total partiel	**-1**				
Variation nette	**-15**		(voir tableau 21)		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile.

213. La dotation en effectifs approuvée pour les services d'appui auprès de la plateforme logistique de la MONUSCO et du Bureau régional d'achat d'Entebbe comprend 18 postes et 1 emploi de temporaire [plateforme logistique de la MONUSCO : 4 assistants au contrôle des mouvements (1 SM et 3 GN), 1 assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile), 2 assistants au soutien logistique (1 SM et 1 GN), 1 assistant aux transports (agent du Service mobile), 1 ingénieur du génie civil (agent du Service mobile), 1 assistant informaticien (agent du Service mobile), 1 assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 assistant à la communication d'informations (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 chauffeur/mécanicien (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 assistant ingénierie (agent des services généraux recruté sur le plan national)]; Bureau régional d'achat : 2 fonctionnaires chargés des achats (2 P-3) et un emploi de temporaire de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national).

214. La mise en place de services d'appui dans les locaux de la plateforme logistique de la MONUSCO et du Bureau régional d'achat d'Entebbe a été

approuvée pour assurer, au besoin, la disponibilité des capacités requises en matière de logistique et d'achats pour soutenir pleinement les opérations de la MINUSCA, en particulier dans les premières phases de la Mission. Les vols de l'Organisation à destination d'Entebbe ayant été supprimés au cours de l'exercice 2015/16 et les fonctions de contrôle des mouvements étant désormais assurées à partir de la République centrafricaine, la plateforme logistique n'en a plus la charge. En ce qui concerne l'appui à la Mission dans son ensemble, la priorité désormais accordée à l'internationalisation des activités, en association avec le recours à des agents contractuels et à des matériaux locaux lorsque cela était possible, ainsi que la diminution du nombre de fournisseurs privés ont entraîné une augmentation des activités d'achat au niveau local. Afin d'appuyer la Mission et de l'aider à mettre en œuvre les priorités de son mandat élargi, des ressources devraient être transférées et réaffectées vers sa zone d'opérations. La Mission a fait savoir à la MONUSCO qu'elle maintiendrait une petite équipe (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) en poste à la plateforme logistique, qui relèverait du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission. Le Bureau régional d'achat et la MINUSCA sont convenus que, durant l'exercice 2017/18, l'équipe chargée des achats appuierait plus efficacement les activités d'achat à partir de la zone d'opérations, tout en continuant de rendre compte au Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la Mission.

215. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de transférer trois postes et d'en réaffecter neuf autres, comme indiqué dans le tableau 45 ci-dessus, afin de répondre aux besoins supplémentaires mis en évidence lors de l'examen des besoins en personnel civil dans divers bureaux de la Mission.

216. En outre, comme indiqué dans le tableau 45 ci-dessus, il est proposé de transférer deux postes ainsi qu'un emploi de temporaire à la Section des achats (Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

	Dépenses[a] *(2015/16)*	*Montant alloué (2016/17)*	*Dépenses prévues (2017/18)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) – (2)*	*(5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	8 330,6	8 627,4	8 463,2	(164,2)	(1,9)
Contingents	328 354,4	336 326,8	356 184,4	19 857,6	5,9
Police des Nations Unies	17 301,5	18 392,2	17 815,9	(576,3)	(3,1)
Unités de police constituées	46 746,8	55 650,5	54 543,1	(1 107,4)	(2,0)
Total partiel	**400 733,3**	**418 996,9**	**437 006,6**	**18 009,7**	**4,3**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	123 599,4	129 805,5	128 831,6	(973,9)	(0,8)
Personnel recruté sur le plan national	9 422,3	11 839,3	12 362,6	523,3	4,4
Volontaires des Nations Unies	10 817,7	12 421,3	11 362,2	(1 059,1)	(8,5)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	11 085,2	8 785,6	6 590,8	(2 194,8)	(25,0)
Personnel fourni par les gouvernements	1 549,6	1 897,7	5 123,9	3 226,2	170,0
Total partiel	**156 474,2**	**164 749,4**	**164 271,1**	**(478,3)**	**(0,3)**
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	1 130,9	1 051,4	1 685,3	633,9	60,3
Voyages	7 156,8	4 459,3	5 416,0	956,7	21,5
Installations et infrastructures	83 260,2	119 399,3	79 413,9	(39 985,4)	(33,5)
Transports terrestres	29 481,7	19 091,2	20 551,0	1 459,8	7,6
Opérations aériennes	55 503,3	83 760,9	95 660,9	11 900,0	14,2
Transports maritimes ou fluviaux	3 208,1	90,0	2 500,0	2 410,0	2 677,8
Communications	17 050,1	26 477,1	28 583,5	2 106,4	8,0
Informatique	15 239,4	25 968,5	21 061,7	(4 906,8)	(18,9)
Santé	3 403,7	8 669,6	4 670,1	(3 999,5)	(46,1)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	50 420,5	45 014,3	57 760,4	12 746,1	28,3
Projets à effet rapide	2 968,8	3 000,0	3 000,0	–	–
Total partiel	**268 823,5**	**336 981,6**	**320 302,8**	**(16 678,8)**	**(4,9)**
Total brut	**826 031,0**	**920 727,9**	**921 580,5**	**852,6**	**0,1**
Recettes provenant des contributions du personnel	10 634,0	11 551,7	12 235,7	684,0	5,9
Total net	**815 397,0**	**909 176,2**	**909 344,8**	**168,6**	**(0,0)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**826 031,0**	**920 727,9**	**921 580,5**	**852,6**	**0,1**

[a] Comprend les dépenses liées à 44 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 SM, 4 AN et 35 GN) ainsi que les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), qui ont été prises en compte dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

B. Contributions non budgétisées

217. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission[a]	58 825,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**58 825,4**

[a] Représente les bâtiments, les terrains et les services fournis par le Gouvernement centrafricain.

C. Gains d'efficience

218. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Mesure*
Fournitures, services et matériel divers	120,0	L'organisation de séminaires-retraites chaque année à Bangui, dans les salles de conférence des locaux de la Mission et avec le matériel de visioconférence mis à la disposition du personnel des secteurs, plutôt que dans des lieux éloignés comme Entebbe, devrait réduire les frais de voyage et les frais afférents à la tenue de conférence.
Total	**120,0**	

D. Taux de vacance

219. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2015/16*[a]	*Taux budgétisé 2016/17*	*Projection 2017/18*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	39,2	5,0	5,0
Contingents	4,1	5,0	5,0

Catégorie	*Taux effectif 2015/16*[a]	*Taux budgétisé 2016/17*	*Projection 2017/18*
Police des Nations Unies	13,0	10,0	10,0
Unités de police constituées	5,2	5,0	5,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	24,8	25,0	25,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	54,1	50,0	40,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	48,8	40,0	40,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	(3,8)	5,0	20,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	–	40,0	5,0
Emplois de temporaire[b]			
Personnel recruté sur le plan international	(12,5)	25,0	25,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	50,0	50,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	40,0	0,0
Personnel fourni par des gouvernements	10,0	10,0	10,0

[a] Compte tenu du déploiement et de l'effectif réels, mois par mois, au cours de la période d'échelonnement prévue, et de l'effectif prévu, mois par mois.

[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

220. Les taux de vacance de postes proposés ont été établis sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici par la Mission et eu égard aux circonstances qui lui sont propres s'agissant du déploiement du personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Pour les militaires et le personnel de police, les variables retenues pour prévoir les taux de vacance tiennent comptent des taux de vacance moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, des modes de déploiements observés par le passé et des déploiements prévus sur la base des engagements pris par les pays contributeurs. Pour le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés ont été établis à partir des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, des tendances observées en matière d'occupation des postes, des recrutements en cours et des propositions de modification de la composition des effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

221. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 128 917 400 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant prévu		
Catégorie	*Contingents*	*Unités de police constituées*	*Total*
Matériel majeur	62 471,0	10 924,8	73 395,8
Soutien logistique autonome	48 653,1	6 868,5	55 521,6
Total	**111 124,1**	**17 793,3**	**128 917,4**

Facteurs applicables à la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,1	1er octobre 2016	–
Usage opérationnel intensif	3,8	8 octobre 2016	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	4,1	1er octobre 2016	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-5,0		

F. Formation

222. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	479,6
Voyages	
Voyages au titre de la formation	2 100,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	832,4
Total	**3 412,0**

223. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2015/16	*Nombre prévu 2016/17*	*Nombre proposé 2017/18*	*Nombre effectif 2015/16*	*Nombre prévu 2016/17*	*Nombre proposé 2017/18*	*Nombre effectif 2015/16*	*Nombre prévu 2016/17*	*Nombre proposé 2017/18*
Formation interne	158	1 256	2 762	132	1 614	2 398	2	544	16 934
Formation externe[a]	178	167	211	3	44	37	20	22	36
Total	**336**	**1 423**	**2 973**	**135**	**1 658**	**2 435**	**22**	**566**	**16 970**

[a] Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

224. Pendant l'exercice 2017/18, la MINUSCA dispensera, à l'intention de tout le personnel, en particulier les militaires et le personnel de police, des formations internes supplémentaires sur la déontologie et la discipline, au cours desquelles une attention particulière sera accordée à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'aux droits de l'homme. L'augmentation du nombre prévu de militaires et de policiers participants s'explique par le déploiement successif de deux groupes de militaires, qu'il sera nécessaire de former, et par les sessions supplémentaires de formation des formateurs qui devront être organisées pour les policiers participants et qui seront prises en charge par les titulaires des postes qu'il est proposé de créer au Bureau du chef de la police. En plus de la formation à la déontologie et la discipline, les membres du personnel, en particulier le personnel recruté sur le plan national, participeront à des formations destinées à les familiariser avec le portail libre-service – personnel d'Umoja et à les doter de compétences administratives générales, alors que des cours sur la direction des activités seront organisés pour le personnel d'encadrement. Les formations à Umoja seront dispensées en interne, par des membres du personnel ayant eux-mêmes reçu une formation de spécialiste local des processus ou de formateur, ce qui permettra de former de nombreux membres du personnel des missions sans augmenter la quantité de ressources nécessaires.

225. Si le nombre de personnes à former sera plus élevé qu'en 2016/17 compte tenu du déploiement prévu de civils et de militaires supplémentaires, le montant total des ressources nécessaires au titre de la formation sera en léger recul car l'ONU prendra en charge l'essentiel des formations jusque-là dispensées en externe, ce qui permettra d'éviter les frais qu'entraîne généralement le recours à des établissements de formation externes.

226. Les formations couvriront les domaines suivants : affaires politiques et civiles, ordre public et état de droit, protection des civils, droits de l'homme et problématique hommes-femmes, désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, médecine, administration, budget, finances, gestion des ressources humaines, technologie de l'information, communications, direction des activités, développement organisationnel, gestion des achats et des marchés, services techniques, transports aériens et terrestres, sécurité et autres.

G. Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

227. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Fournitures, services et matériel divers	
Autres services	7 150,0
Total	**7 150,0**

228. La Mission fournira un appui au Gouvernement pour mettre en œuvre son programme national de désarmement, démobilisation et réintégration et, dans le cas d'éléments étrangers, de rapatriement, ainsi que ses activités de réduction de la violence communautaire pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions requises pour participer à ce programme national et pour les membres les plus vulnérables de la communauté, en coopération avec la Banque mondiale et d'autres partenaires essentiels et avec le concours direct du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. La MINUSCA continuera aussi de coopérer avec l'Organisation internationale pour les migrations pour fournir un appui au Gouvernement dans la mise en œuvre de ses projets de réduction de la violence communautaire. Elle poursuivra sa collaboration avec ces partenaires de manière à assurer à ces programmes une couverture nationale et fournira au Gouvernement un appui technique, financier et logistique pour en garantir la coordination et la mise en œuvre.

229. Le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement devrait concerner 9 000 ex-combattants (au lieu des 8 000 combattants issus des différents groupes armés initialement envisagés), dont 2 000 seront démobilisés pendant l'exercice 2016/17, les 7 000 ex-combattants restants devant être pris en charge pendant l'exercice 2017/18. Parmi les combattants pris en charge pendant l'exercice 2016/17, 500 combattants étrangers seront rapatriés et 1 500 enfants liés à des groupes armés bénéficieront d'un programme de réintégration. Le programme national consiste à : identifier, désarmer, démobiliser, soumettre à une enquête de sécurité et enregistrer les combattants remplissant les critères d'admissibilité; concevoir et mettre en œuvre des projets de réinsertion pour les combattants démobilisés; organiser des manifestations hebdomadaires de sensibilisation et de mobilisation sociale autour des thématiques de désarmement pacifique et de réintégration dans la société des ex-combattants; établir un plan de communication solide comprenant d'autres activités de vulgarisation et de sensibilisation; et mettre en place un système d'information de gestion pour recueillir des données sur les activités de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. La MINUSCA fournira un appui stratégique et technique aux autorités nationales en charge du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, grâce à des réunions régulières et au détachement de membres de son personnel, afin de renforcer l'aptitude de ces autorités à mettre en œuvre leur programme. Dans cette optique, elle aidera notamment le Gouvernement

à élaborer et mettre en œuvre un plan d'intégration des ex-combattants dans les forces de défense et de sécurité et l'administration publique, et à créer une commission nationale sur les armes légères et de petit calibre en vue de promouvoir le désarmement de la population civile et de contribuer à l'avènement de conditions de sécurité favorables à la réussite du programme de désarmement, démobilisation et réintégration (5,2 millions de dollars).

230. Au titre du programme de réduction de la violence communautaire, il conviendra de définir une stratégie globale pour les combattants qui ne remplissent pas les conditions requises pour le programme de désarmement, démobilisation et réintégration; mettre en œuvre 20 projets de réduction de la violence communautaire à l'intention de 5 000 bénéficiaires, notamment des combattants et des membres de la communauté; et mener des activités de vulgarisation pour renforcer la cohésion sociale (2 millions de dollars).

231. Le montant global des ressources prévues pour les deux programmes détaillés ci-dessus doit permettre de financer des dépenses estimées à 1,2 million de dollars au titre du personnel, 2,8 millions de dollars au titre des fournitures et du matériel, 2,9 millions de dollars au titre des services et 0,3 million de dollars au titre des voyages.

H. Gestion des armes et munitions

232. Les dépenses de gestion des armes et munitions prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Fournitures, services et matériel divers	
Autres services	10 100,0
Total	**10 100,0**

233. La MINUSCA continuera de fournir une assistance au Gouvernement pour atténuer la menace que représentent les armes et munitions dangereuses et renforcer la capacité des autorités nationales dans ce domaine. Les activités, qui seront pilotées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et gérées par le Service de la lutte antimines de l'ONU, bénéficieront de la participation active de DanChurchAid, The Development Initiative ainsi que d'entrepreneurs privés nationaux et internationaux, qui soutiendront la réalisation des projets dans la zone d'opérations.

234. Parmi ces activités devraient figurer le maintien d'une capacité permanente d'intervention en cas de présence signalée d'explosifs pouvant représenter une menace dans des communautés, afin d'être en mesure de procéder aux vérifications voulues ou de détruire les explosifs; l'élimination totale des armes, munitions et engins explosifs dangereux et obsolètes, y compris dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration; la remise en état et la construction de 20 installations de stockage dans des zones définies comme prioritaires dans le Plan

quinquennal de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie, ainsi que le plan d'appui aux forces armées centrafricaines pour la réforme du secteur de la sécurité mené conjointement par la MINUSCA, la Mission de formation de l'Union européenne et la délégation de l'Union européenne, eu égard aux travaux réalisés au cours des exercices précédents; des séances d'information et des formations sur les risques à l'intention du personnel de la MINUSCA et des autorités nationales; et l'éducation des civils centrafricains aux risques que continuent de représenter les explosifs, à Bangui et dans le reste du pays. Des formations spéciales en matière d'élimination des explosifs et des stocks d'armes seront dispensées et une assistance technique pour la gestion des armes et des munitions sera fournie au moyen de réunions du comité de pilotage, auxquelles participeront la police et la gendarmerie centrafricaines, les douanes, le Ministère des eaux et forêts et les forces armées. Le montant des ressources prévues pour ces activités doit permettre de financer des dépenses estimées à 4 millions de dollars au titre du personnel, 0,5 million de dollars au titre des fournitures et du matériel, comme le matériel pédagogique, le matériel de neutralisation des explosifs et munitions et les véhicules, 5,4 millions de dollars au titre des services et 0,2 million de dollars au titre des voyages.

I. Autres activités de programme

235. L'estimation des dépenses liées aux autres activités de programme pour l'exercice 2017/18 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	151,3
Voyages	579,0
Installations et infrastructures	
Acquisition de matériel de sécurité	245,0
Fournitures et pièces de rechange	244,4
Fournitures, services et matériel divers	
Autres services	9 673,4
Total	**10 893,1**

236. Les autres activités de programme seront menées principalement grâce à l'action directe du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme des Nations Unies pour le développement, dans les domaines suivants :

a) Droits de l'homme : promouvoir la mise en place de mécanismes nationaux de responsabilité en matière de droits de l'homme, compte tenu des constatations et des recommandations contenues dans la cartographie des droits de l'homme de la MINUSCA. On mentionnera les activités suivantes : élaborer une stratégie et un mécanisme visant à soutenir et protéger les victimes et les témoins amenés à comparaître ou déposer devant la Cour pénale spéciale ou devant les

tribunaux de droit commun; appuyer la création d'une commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales en République centrafricaine; fournir une assistance technique, des services consultatifs et une aide au renforcement des capacités afin de permettre à cette commission d'élaborer un plan stratégique et un plan parallèle de mise en œuvre à des fins de surveillance et de signalement, d'enquête et de règlement des différends, d'appui aux mécanismes de justice transitionnelle et aux initiatives locales de réconciliation, et de suivi des procédures judiciaires pour que soient promus les principes d'un procès équitable et le respect des normes internationales. Les activités de programme comprennent l'élaboration de programmes de formation et de renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique via divers ateliers et de larges consultations des parties prenantes nationales, y compris les tribunaux nationaux, la Cour pénale spéciale, la société civile, les victimes et les survivants, pour faire en sorte que les constatations de la cartographie des droits de l'homme soient utilisées par les autorités nationales pour mettre au point une stratégie de justice transitionnelle destinée à solder le passif des atteintes aux droits de l'homme commises par le passé en République centrafricaine (1,2 million de dollars);

b) Institutions judiciaires et pénitentiaires : renforcer le système pénitentiaire par la remise en état, la construction et l'équipement de tribunaux et de prisons; tenir des réunions consultatives et participer activement aux procédures de vérification des antécédents, de recrutement et de formation du personnel pénitentiaire civil dans le cadre de la démilitarisation du système pénitentiaire; assurer une formation en cours d'emploi quotidienne aux membres du personnel civil apprentis gardiens de prison grâce au détachement dans les établissements pénitentiaires à Bangui de spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUSCA et organiser des sessions quotidiennes de tutorat et de conseil à l'intention des directeurs et du personnel des prisons grâce au détachement dans des établissements pénitentiaires en dehors de Bangui de spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUSCA; organiser des séances de formation à l'intention des membres des forces armées et du personnel pénitentiaire civil sur les pratiques exemplaires de gestion des prisons civiles et les Règles Nelson Mandela (1 million de dollars);

c) Institutions judiciaires et pénitentiaires : dans le contexte de la Cour pénale spéciale, améliorer et renforcer l'indépendance des institutions garantes de l'état de droit et leur capacité de lutter contre l'impunité, ce qui supposera de recruter des consultants et des formateurs spécialisés pour contribuer aux enquêtes et aux poursuites, d'organiser des ateliers et d'élaborer des programmes de formation. Des conseils de fond devront aussi être fournis concernant les poursuites, le matériel d'analyse criminelle et scientifique, la formation appropriée et les moyens d'assurer 24 heures sur 24 la sécurité des juges et des locaux de la Cour, ainsi que la réalisation d'une campagne d'information à l'échelle du pays (5,6 millions de dollars). Le montant des ressources prévues pour ces activités doit permettre de financer des dépenses estimées à 3,8 millions de dollars au titre du personnel, 1,1 million de dollars au titre des fournitures et du matériel, 0,5 million de dollars au titre des services et 0,2 million de dollars au titre des voyages. La MINUSCA travaillera en étroite collaboration avec le PNUD dans le cadre du projet commun;

d) Réforme du secteur de la sécurité : faciliter l'adoption de plans, politiques et activités conçus dans le cadre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, actuellement en cours d'élaboration, faciliter la création d'une

plateforme de coordination de l'aide internationale pour la réforme des forces de sécurité intérieure, mener une campagne de sensibilisation à l'intention des parties prenantes nationales et doter le centre d'instruction militaire de Bouar, remis en état au cours de l'exercice 2016/17 et appelé à jouer un rôle essentiel dans la réforme des forces de défense, du matériel qui lui permettra de commencer à fonctionner (1,3 million de dollars);

e) Rétablissement et extension de l'autorité de l'État (jeunes à risque) : tenir des sessions de sensibilisation à Bangui, Bambari, Bouar, Bria et Kaga Bandoro pour créer des conditions propices au dialogue intercommunautaire, à la cohésion sociale et à une culture de coexistence pacifique, de respect des droits de l'homme, de citoyenneté et d'éducation civique; organiser des débats publics sous la forme de caravanes de la paix (en ciblant les jeunes et les communautés), afin d'expliquer aux jeunes l'importance de leur rôle au sein des communautés et de leur soutien à l'autorité compétente, et mettre en place la structure nécessaire à l'action d'ambassadeurs pour la paix à l'échelle locale; organiser des échanges radio locaux avec les jeunes pour encourager la réconciliation et l'inclusion par le biais de messages d'unité nationale; organiser des activités culturelles pour les communautés, comme des compétitions de football, des expositions dans des galeries d'art ou d'autres activités permettant de révéler les talents des membres des communautés (1 million de dollars);

f) Formation et partage des installations des forces de police : organiser des ateliers pour contribuer à la rédaction de lois internes relatives à la restructuration des forces de sécurité intérieures et à la révision des lois régissant leurs activités; remettre en état les postes de police et de gendarmerie situés dans les zones prioritaires et dans leur quartier général respectif, et leur fournir du mobilier et des articles de papeterie. Ces programmes de renforcement des capacités visent à apporter une contribution à la formation, le recrutement, la sélection et le développement des capacités de la police nationale et de la gendarmerie afin de leur permettre d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre, notamment l'ordre public. Il conviendra de mettre l'accent sur d'autres questions telles que la nécessité de réfléchir au cadre législatif de la République centrafricaine, l'élaboration d'un code de conduite commun, de règles de discipline et d'un cadre de réglementation et de contrôle, l'intégration des principes d'égalité des sexes et de protection de l'enfance et la familiarisation à la protection sociale et aux indemnités et pensions de retraite (0,7 million de dollars).

J. Projets à effet rapide

237. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2017/18, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
2014/15 (montant effectif)	999,6	33

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
2015/16 (montant approuvé)	3 000,0	66
2016/17 (montant approuvé)	3 000,0	95
2017/18 (montant proposé)	3 000,0	95

238. En collaboration avec des organisations non gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la MINUSCA prévoit de travailler à des projets qui permettront d'améliorer de façon immédiate et concrète les conditions de vie des Centrafricains. Grâce à sa Section des affaires civiles et à la mise en œuvre de projets à effet rapide, elle continuera d'œuvrer pour renforcer la confiance dans son action ainsi que pour favoriser l'établissement de conditions favorable au processus de paix et à l'exécution de son mandat. Les projets seront mis en œuvre grâce à 12 antennes (dont celle de Bangui) et s'articuleront autour de trois axes : a) la protection des civils et des droits de l'homme afin d'améliorer la protection communautaire; b) l'appui aux processus politique et de réconciliation afin de promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation; et c) le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État en vue d'améliorer la prestation de services sociaux et administratifs. Les 95 projets à effet rapide seront axés sur :

a) La protection des civils et des droits de l'homme : améliorer la capacité de la population de s'organiser pour être en mesure de prévenir la MINUSCA, les autorités nationales et les forces de sécurité (police et gendarmerie) et assurer une intervention appropriée et rapide en cas d'incidents mettant en cause la sécurité. En coordination avec les autorités nationales et les organisations non gouvernementales locales et internationales, un système d'alerte rapide sera établi et des systèmes de communication et de coordination seront mis en place en complément des activités de protection des civils menées par la MINUSCA afin de permettre à la population d'être mieux associée au système de protection de la Mission (20 projets d'un montant d'environ 25 000 dollars);

b) La fourniture d'un appui aux processus politique et de réconciliation : cibler les femmes, les jeunes et les communautés en conflit afin de promouvoir le dialogue et d'instaurer un climat de confiance et de favoriser la réconciliation, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique au sein des communautés et entre elles (50 projets d'un montant de 25 000 dollars). Conformément à la politique relative aux projets à effet rapide, ceux-ci seront élaborés avec la participation des communautés locales, coordonnés entre toutes les composantes et sections de la Mission et mis en œuvre en consultation avec les parties prenantes et les partenaires nationaux et internationaux;

c) Le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État : améliorer les services publics administratifs et sociaux de base, notamment le rétablissement, l'équipement et le bon fonctionnement des administrations publiques pour rationaliser la budgétisation et la planification au niveau local, les services d'état civil, la sécurité, le système judiciaire et la lutte contre l'impunité, ainsi que l'éducation, la santé publique, l'accès à l'eau et à l'électricité et le secteur de l'agriculture. La viabilité de ces projets sera assurée grâce à la mise en œuvre de projets conjoints et complémentaires avec l'équipe de pays des Nations Unies. Par exemple, des établissements scolaires et des centres de santé seront rénovés et équipés avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et

d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine médical ou éducatif, ainsi que des ministères compétents. La viabilité de ces projets sera initialement assurée par un ensemble d'activités complémentaires de renforcement des capacités des dirigeants locaux et des fonctionnaires, de manière à assurer le bon fonctionnement des institutions, et par l'allocation au Gouvernement de fonds d'investissement locaux, qui seront fournis par la Banque mondiale, la France, l'Union européenne, et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PNUD/MINUSCA) pour couvrir les dépenses opérationnelles et promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance locale (25 projets d'un montant d'environ 50 000 dollars).

III. Analyse des variations[1]

239. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	Variation	
Observateurs militaires	(164,2)	(1,9 %)

- **Facteurs externes : évolution (prévue) des prix du marché/de l'inflation**

240. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse des ressources nécessaires au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, soit 2 070 dollars en moyenne pour un billet aller-retour (estimation établie sur la base des dépenses antérieures), contre 2 450 dollars par billet dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17.

	Variation	
Contingents	19 857,6	5,9 %

- **Paramètres budgétaires : modification des taux de remboursement aux pays fournissant des contingents et des taux de remboursement du matériel appartenant aux contingents**

241. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'incidence du taux unique de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, soit 1 410 dollars par personne et par mois, prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, contre 1 365 dollars dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17; b) la diminution, au vu de récentes améliorations, du montant estimatif de l'ajustement des taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents appliqué si du matériel appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, par rapport à l'ajustement appliqué aux remboursements dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17; c) l'augmentation du taux de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents, due au déploiement prévu de nouvelles unités

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

spécialisées et au renforcement des capacités des unités déployées, conformément aux mémorandums d'accord.

	Variation	
Police des Nations Unies	(576,3)	(3,1 %)

• Facteurs externes : évolution (prévue) des prix du marché/inflation

242. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse des ressources nécessaires au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, soit 1 060 dollars en moyenne pour un billet aller-retour (estimation établie sur la base des dépenses antérieures), contre 2 450 dollars par billet dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17.

	Variation	
Unités de police constituées	(1 107,4)	(2,0 %)

• Facteurs externes : évolution (prévue) des prix du marché/inflation

243. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse des ressources nécessaires au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, soit 1 420 dollars en moyenne pour un billet aller-retour (estimation établie sur la base des dépenses antérieures), contre 2 510 dollars par billet dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17. Cette diminution est en partie contrebalancée par : a) une hausse du montant estimatif de l'ajustement des taux de remboursement aux pays fournisseurs de personnel de police appliqué si du matériel appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, sous l'effet des tendances observées récemment en matière de déploiement de matériel et au nombre supplémentaire d'unités prises en compte dans le montant estimatif des dépenses pour l'exercice 2017/18 mais qui n'avaient pas encore été déployées durant l'exercice 2016/17; et b) une hausse du prix forfaitaire des rations, qui s'élèvera à compter d'avril 2017 à 6,42 euros par jour et par personne, contre 4,48 euros dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	(973,9)	(0,8 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

244. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse des dépenses au titre des traitements et des dépenses communes de personnel, due à la révision du barème des traitements pour l'exercice 2017/18 et à la suppression proposée de six postes soumis à recrutement international. Cette diminution est en partie contrebalancée par la création proposée de 17 postes soumis à recrutement international et la transformation proposée de 20 emplois de temporaire en postes permanents.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan national	523,3	4,4 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits revus à la hausse**

245. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de 40,0 % pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national dans le calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan national, à comparer au taux de 50 % retenu dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17, ainsi que par la création proposée de 10 postes permanents (4 AN et 6 GN) et la transformation de trois emplois temporaires en postes permanents (1 AN et 2 GN).

	Variation	
Volontaires des Nations Unies	(1 059,1)	(8,5 %)

• **Gestion : recrutement différé du personnel civil**

246. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de poste de 20,0 % dans le calcul du montant des traitements du personnel temporaire recruté sur le plan international, à comparer au taux de 5,0 % retenu dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17. Cette diminution est contrebalancée par la création proposée de 16 postes de Volontaire des Nations Unies et par l'application d'un taux de vacance de 5,0 % dans le calcul du montant des traitements du personnel temporaire recruté sur le plan national, à comparer au taux de 40,0 % retenu dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17.

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(2 194,8)	(25,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

247. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la transformation de 23 emplois de temporaire (dont 20 soumis à recrutement international, 1 AN et 2 GN), par la suppression d'un emploi de temporaire soumis à recrutement international à la Division de l'appui à la mission et par la baisse des dépenses afférentes aux traitements et aux dépenses communes de personnel, due au nouveau barème des traitements appliqué durant l'exercice 2017/18. Cette diminution est en partie contrebalancée par la création proposée de neuf emplois de temporaire soumis à recrutement international.

	Variation	
Personnel fourni par les gouvernements	3 226,2	170,0 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

248. L'augmentation des crédits demandés s'explique par la hausse de l'effectif autorisé (voir la résolution 2264 (2016) du Conseil de sécurité) pour les spécialistes des questions pénitentiaires, qui est désormais de 108, contre 40 dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17, et par l'augmentation ultérieure des dépenses afférentes aux indemnités et aux voyages.

	Variation	
Consultants	633,9	60,3 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

249. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le recrutement de consultants ayant une expertise technique dans les domaines d'activité hors programme ci-après de la Mission : les questions judiciaires et pénitentiaires, pour aider le Gouvernement centrafricain à assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du plan de démilitarisation du système carcéral; la gestion de l'environnement, notamment pour contribuer à la réalisation des objectifs du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques; les services techniques, pour assurer le contrôle de la qualité des eaux usées et mener à bien les opérations de maintenance du matériel spécialisé ne pouvant être effectuées par les techniciens habituels; la réforme de l'appareil de sécurité, pour aider à contribuer à la mise au point d'une stratégie de communication et à la rédaction de textes législatifs, et pour mener les activités de programme liées aux droits de l'homme et au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État, pour lesquelles aucun crédit n'avait été ouvert dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17.

	Variation	
Voyages	956,7	21,5 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

250. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) les dépenses au titre des déplacements professionnels prévus dans le cadre des activités de programme liées aux droits de l'homme et aux affaires civiles, pour lesquels aucun crédit n'avait été ouvert dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17, et la hausse des dépenses au titre des activités de contrôle, de vérification, d'enquête et d'établissement des faits concernant les violations, des évaluations, des séminaires-retraites et des réunions portant sur les priorités centrales en matière de protection des civils et des droits de l'homme définies dans le mandat de la Mission, par rapport aux ressources demandées dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17; b) les formations supplémentaires organisées suite au déploiement de nouvelles fonctionnalités d'Umoja et en réponse à l'engagement d'investir dans la formation aux fonctions de direction et de gestion.

	Variation	
Installations et infrastructures	(39 985,4)	(33,5 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

251. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par :

a) Des économies au titre des services d'architecture et de démolition dans le cadre des projets pluriannuels de construction de structures permanentes en dur achetées sur le marché et de bâtiments préfabriqués, ou d'expansion de ces installations, qui devaient initialement être réalisés dans le quartier général de la Mission, les postes de commandement (PC) de secteur et sur d'autres sites de la Mission (casernes, cuisines et cantines sur les 40 sites des camps de personnel en

tenue) et avaient été prévus dans le budget de l'exercice 2016/17. Ces économies tiennent à la décision prise par l'administration de la Mission de finaliser la construction en cours de logements et d'espaces de bureau dans différents secteurs en utilisant les bâtiments préfabriqués déjà acquis, et de construire sur place des locaux en dur en faisant appel à du personnel contractuel recruté localement, et en utilisant, dans la mesure du possible, des matériaux locaux;

b) Des économies au titre de l'acquisition de locaux, de matériel et de fournitures depuis l'exercice 2016/17, la Mission ayant reçu de l'équipement et du mobilier appartenant à l'ONUCI et à la MINUL suite à leur retrait et à la diminution de leurs effectifs;

c) L'internalisation des opérations d'entretien des locaux et du matériel, notamment les petits travaux de construction, ainsi que des services de contrôle des mouvements, au lieu de leur externalisation à une entreprise privée comme prévu dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17. Les dépenses au titre des services du personnel contractuel relèvent du poste budgétaire Fournitures, services et matériel divers.

252. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'acquisition des fournitures supplémentaires nécessaires pour renforcer les enceintes de sécurité et améliorer la protection générale du personnel de la Mission dans la zone d'opérations, suite à la création de PC de secteur et à l'expansion du quartier général de la Mission.

		Variation	
Transports terrestres	1 459,8	7,6 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

253. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la consommation prévue de 6,2 millions de litres de carburant à un prix moyen de 1,65 dollar le litre, contre 4,4 millions de litres à un prix moyen de 1,59 dollar le litre dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17. Cette hausse est imputable à la poursuite de la construction et de l'expansion du quartier général de la Mission et des PC de secteur, et au déploiement prévu de l'intégralité des membres du personnel en tenue. Elle est en partie contrebalancée par la diminution des ressources nécessaires à la location de véhicules, en raison de la transition vers l'internalisation de toutes les opérations de transport lourd (véhicules et services), au lieu de leur externalisation à des prestataires du secteur privé, comme prévu dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17.

		Variation	
Opérations aériennes	11 900,0	14,2 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

254. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) la hausse des coûts garantis de la flotte due à la mise en service d'un avion (DHC-7) supplémentaire pour assurer un soutien médical et un appui aux opérations d'évacuation sanitaire dans l'est de la République centrafricaine; b) la hausse des coûts garantis de la flotte et du coût de chaque heure de vol par rapport au budget approuvé de l'exercice 2016/17, imputable, d'une part, au remplacement de deux hélicoptères (Mi-8MT) par deux hélicoptères commerciaux (Mi-8MTV) dotés de

capacités de vision nocturne et d'imagerie thermique destinés aux opérations de recherche et sauvetage et d'évacuation sanitaire aérienne et, de l'autre, à l'accroissement du nombre d'heures de vol consacrées aux opérations d'évacuation médicale et d'évacuation sanitaire; c) la hausse du prix moyen estimatif du carburant, passé à 1,24 dollar le litre contre 1,12 dollar le litre dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17. Cette augmentation est en partie contrebalancée par le moindre coût d'un système de drones aériens, résultant de la mise à la disposition de ce système par un pays fournisseur de contingents, alors qu'il était prévu dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17 de l'acheter à des conditions commerciales normales.

	Variation	
Transports maritimes ou fluviaux	2 410,0	2 677,8 %

- **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

255. L'augmentation des crédits demandés s'explique par l'acquisition de 500 conteneurs standard secs d'un prix moyen estimatif de 5 000 dollars par unité, pour réduire le plus possible les charges de surestaries. Ces conteneurs seront reconvertis en espace de stockage, en barrières de défense et en bureaux. À titre de comparaison, l'acquisition de 20 conteneurs au prix moyen de 4 500 dollars par unité était inscrite au budget de l'exercice 2016/17.

	Variation	
Communications	2 106,4	8,0 %

- **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

256. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'acquisition de routeurs, de commutateurs, de contrôleurs de réseau local sans fil (LAN) et de points d'accès sans fil supplémentaires destinés à la mise en place et à l'expansion des services Internet et de réseaux à Bangui, dans les PC de secteur et dans les bureaux extérieurs de la Mission; b) le lancement et la réalisation d'un nouveau projet visant à créer une plateforme de communication à déploiement rapide en mesure de fournir au personnel civil et en tenue un réseau de communications sécurisé dans les secteurs de Bangui dépourvus d'infrastructures terrestres de communication, notamment lorsqu'ils se déplacent à travers la ville; c) les dépenses au titre des communications par réseaux commerciaux résultant des frais ponctuels d'activation des services satellite nécessaires au déploiement de la technologie O3b dans six bureaux extérieurs de la Mission, à comparer avec le déploiement de cette technologie dans trois bureaux extérieurs lors de l'exercice précédent, et à la fourniture de services de téléphonie cellulaire au personnel de la Mission pour l'utilisation de 1 020 cartes SIM, contre 620 cartes SIM durant l'exercice 2016/17.

	Variation	
Informatique	(4 906,8)	(18,9 %)

- **Gestion : moyens revus à la baisse et produits revus à la hausse**

257. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) la diminution des ressources nécessaires à l'acquisition d'équipement dans le cadre de

ce qui devrait être la dernière étape de la mise en œuvre des initiatives suivantes : installation de systèmes de communications par radio modernes, privés et mobiles (système TETRA), dans tous les sites en dehors de Bangui; amélioration du rendement énergétique grâce à l'utilisation d'un système solaire hybride; construction de tours de télécommunications dans les PC de secteur et dans les quartiers généraux régionaux; et achats ponctuels inscrits au budget approuvé de l'exercice 2016/17; b) les dépenses ponctuelles au titre des services informatiques, à savoir l'installation de systèmes de vidéosurveillance dans tous les locaux de la Mission en vue d'y améliorer la sécurité, qui a été reportée et a été inscrite au budget approuvé de l'exercice 2016/17.

258. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'acquisition d'équipement supplémentaire dans le cadre de la deuxième phase de la mise en œuvre du projet O3b, qui permettra d'augmenter le débit des connexions Internet de la Mission, et qui devrait être achevée durant l'exercice 2017/18.

	Variation	
Santé	(3 999,5)	(46,1 %)

- **Gestion : moyens revus à la baisse et produits revus à la hausse**

259. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) le fait qu'aucun crédit n'a été demandé depuis l'exercice 2016/17 au titre de l'achat de vaccins et de médicaments, notamment pour le virus Ebola, car les stocks disponibles devraient suffire à subvenir aux besoins de la Mission pour l'exercice 2017/18; b) le fait qu'aucun crédit n'a été demandé au titre du recrutement de prestataires externes pour la fourniture de services d'évacuation sanitaire aérienne, qui était prévu dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17, étant donné qu'il est proposé de poursuivre et d'étendre l'utilisation de la flotte aérienne de la Mission pour mener ces opérations. L'augmentation des ressources demandées au titre des opérations d'évacuation médicale et d'évacuation sanitaire primaire est prise en compte dans le budget des opérations aériennes. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'accroissement des ressources nécessaires à l'acquisition d'équipement pour subvenir aux besoins découlant de la création prévue de postes de soins d'urgence et de premiers soins et de dispensaires de niveau I de l'ONU dans les bureaux de secteur et bureaux extérieurs, par rapport au budget approuvé de l'exercice 2016/17.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	12 746,1	28,3 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

260. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'internalisation (hors recours au personnel contractuel) de certains services, comme l'entretien des locaux et du matériel, notamment les petits travaux de construction et les services de contrôle des mouvements, au lieu de faire appel à des entreprises comme prévu dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17, ce qui se traduit par la réduction des ressources demandées au titre des services fournis par les prestataires à la rubrique Installations et infrastructures; b) l'augmentation prévue des dépenses de fret au titre de l'acheminement des fournitures et du

matériel, notamment dans le cadre des transferts entre missions, de Douala ou Bangui vers d'autres régions de la zone d'opérations de la Mission, ainsi qu'au titre du déploiement de personnel supplémentaire sur le terrain au gré de l'expansion des installations et des services de dédouanement, dont le prix est calculé sur la base d'accords contractuels actuellement en cours de finalisation, qui n'avaient pas été prévus dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17; c) les dépenses au titre des services de réunions internes (dont le montant est calculé sur la base des dépenses effectivement engagées), qui n'avaient pas été prévues dans le budget de l'exercice 2016/17; d) l'augmentation des ressources demandées au titre du recrutement de prestataires pour poursuivre et étendre les activités de programme de la Mission qui ont trait au renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie du pays, aux questions judiciaires et pénitentiaires dans le cadre de l'appui à la Cour pénale spéciale en République centrafricaine ainsi qu'aux droits de l'homme, par rapport au budget approuvé de l'exercice 2016/17.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

261. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine se présentent comme suit :**

a) Ouverture d'un crédit de 921 580 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 345 592 688 dollars pour la période allant du 1er juillet au 15 novembre 2017;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 575 987 812 dollars pour la période allant du 16 novembre 2017 au 30 juin 2018, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/271, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)	Le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui prévu au budget est passé de 60 % pour 2016/17 à 65 % pour 2017/18. La Mission a eu des difficultés à trouver des candidats qualifiés, surtout pour les postes soumis à un recrutement national. Par conséquent, le transfert de fonctions à des agents recrutés sur le plan national n'aura sans doute pas lieu dans les deux ou trois prochaines années.
Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)	Il est proposé, pour l'exercice 2017/18, de transférer le Groupe de la problématique hommes-femmes au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général afin de mieux intégrer l'égalité des sexes et de mettre en pratique les décisions du Conseil de sécurité relatives aux femmes et à la paix et la sécurité dans l'ensemble des interventions et processus de la Mission.
Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant	Au 30 juin 2016, la proportion de femmes occupant des postes de classe P-5 ou de rang supérieur dans la Mission s'établissait à 23 %.

Décision ou demande	*Mesures prises*
notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)	
Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)	La Mission a mis en place un programme de gestion de l'environnement pour étayer l'exécution de son plan d'action pour l'environnement, qui est opérationnel depuis septembre 2015. On comptait sept stations d'épuration des eaux usées en janvier 2017, et il est prévu d'en installer 13 autres d'ici au 1er juillet 2017 dans chacun des principaux sites, notamment au quartier général de la Mission situé à Bangui, dans trois postes de commandement de secteur (situés à Bria, Bouar et Kaga Bandoro) et dans huit bureaux locaux (situés à Bambari, Bossangoa, Bangassou, Berbérati, Birao, Ndélé, Obo et Paoua). La Mission exécute le projet relatif aux sites de gestion des déchets solides dans tous ses principaux sièges et postes de commandement de secteur. En 2016, plusieurs solutions prévoyant l'exploitation de sources d'énergie renouvelable ont été mises en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique dans l'ensemble de la Mission. Elles allaient d'interventions simples et rapides (comme l'installation de toits blancs et de dispositifs d'ombrage), à des investissements stratégiques dans des bâtiments à haut rendement énergétique, là où cela était possible, ou encore à l'acquisition et l'installation d'éclairages périphériques photovoltaïques (panneaux solaires) dans l'ensemble de la Mission. En outre, l'installation de groupes électrogènes synchronisés à haute performance destinés à minimiser la consommation de diesel devrait se poursuivre en 2017/18, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité énergétique et d'augmenter le recours à des sources d'énergie renouvelable.
Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)	La Cellule de formation de la Mission dispense actuellement des formations au personnel recruté sur le plan national à Bangui, Kaga Bandoro, Bouar, Bria, Bambari, Bossangoa, Bangassou et Berbérati. D'autres types de formations et d'activités de renforcement des capacités seront également envisagés (comme des cours en ligne ou des sessions WebEx) une fois que le personnel recruté sur le plan national disposera d'un accès stable à Internet.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34)	On trouvera dans la nouvelle édition du manuel d'aviation à l'appui des missions, qui paraîtra d'ici quelques mois, des conseils quant à la manière de résoudre les problèmes liés à l'achat, au déploiement et à l'exploitation des systèmes de drones, dont la Mission pourra tirer parti.
Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)	Le Département des opérations du maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont entrepris d'élaborer une stratégie visant à garantir l'exploitation, la diffusion et la gestion appropriées des données recueillies par l'ONU, notamment s'agissant de la coopération avec des tiers, dans le respect des dispositions de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. La Mission s'emploie, avec l'ensemble des parties prenantes, à garantir la sécurité des informations recueillies grâce aux systèmes de drones.
Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/742), prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36)	Concernant les besoins opérationnels, le Département des opérations du maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont donné des directives aux fins de l'acquisition de systèmes de drones présentant le meilleur rapport qualité-prix, au moyen soit d'un contrat commercial, soit d'une lettre d'attribution signée avec un pays fournisseur de contingents. En outre, des dispositifs internes sont mis en place et des objectifs de référence sont définis en vue de favoriser la transparence et la cohérence de la budgétisation de ces systèmes. Comme pour n'importe quel autre produit, les achats de systèmes de drones doivent se faire dans le respect des règles et règlements de l'ONU en matière de passation de marchés. Afin de rendre la budgétisation de ces systèmes plus cohérente et transparente, conformément aux recommandations du Comité consultatif, on se fonde sur les précédentes acquisitions, les enseignements tirés de l'expérience et les dernières études de marché. Les enseignements tirés des opérations d'acquisition et autres opérations de la MONUSCO montrent notamment qu'il importe de négocier avec les opérateurs des systèmes de drones, et non les fabricants, d'assurer un appui au sol et de doter les missions d'équipes suffisamment qualifiées pour manœuvrer les drones, mais aussi de

Décision ou demande	*Mesures prises*
	dispenser la formation voulue. Aux fins des prochaines acquisitions, il faudra tenir compte des enseignements tirés par d'autres missions, ainsi que de leurs besoins, en se fondant sur les données d'expérience et l'exploitation réelle des systèmes. Les marchés relatifs à l'achat de systèmes de drones auprès d'entreprises privées font l'objet d'un appel d'offres (invitation à soumissionner); l'acquisition de ces systèmes auprès d'États Membres entre dans le cadre du processus standard d'établissement d'une lettre d'attribution. En tout état de cause, quelle qu'en soit la nature, ces acquisitions doivent respecter les procédures de l'ONU en matière de passation de marchés.
Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)	Des informations détaillées concernant les travaux de construction prévus et approuvés ont été présentées dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18.
Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)	Concernant les dispositifs de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens, la Section de la planification des acquisitions de la Mission procède comme suit : a) Avant tout nouvel achat, elle s'assure auprès du Groupe de la gestion intégrée des stocks du nombre d'articles en stock, l'objet étant d'amenuiser les réserves et les dotations en excédent de biens durables et non durables; b) Elle consulte les services du Siège et le Centre de services mondial de l'ONU pour veiller au respect des politiques de gestion du matériel; c) Elle établit des prévisions d'achats en tenant compte des besoins actuels et à venir de la MINUSCA; d) Elle présente ses observations aux chefs de section et aux responsables de la Mission et les conseille quant à la manière de réduire les dépenses et préconise des pratiques optimales en matière d'achat et de gestion des biens.

Décision ou demande	*Mesures prises*
	La MINUSCA, par l'intermédiaire de sa Section de la planification des acquisitions, est déterminée à mettre en place et en pratique des dispositifs de contrôle interne rigoureux et réalistes de sorte à perfectionner les systèmes d'achat et de gestion des biens dans le plein respect des politiques et procédures de l'ONU en vigueur.
Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)	Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, ainsi qu'aux dispositions du Manuel des achats, la MINUSCA contribue à l'économie locale en recourant, dans la mesure du possible, à des moyens et des matériaux locaux (briques, pierres, sable ou encore gravier) pour ses travaux de construction.
Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55)	Les deux vérifications réalisées par des auditeurs internes et externes en 2015 et en 2016 ont attesté les effets réels que les projets exécutés avaient sur l'instauration d'un climat de confiance au niveau local, sur la remise en marche et le fonctionnement de l'administration publique, ainsi que sur les efforts de réconciliation et de dialogue avec la population locale. Les vérifications et les rapports internes annuels montrent que la MINUSCA respecte les orientations et les directives établies, exécute les projets prévus et rend compte des questions d'ordre administratif, financier et opérationnel. Alors que la totalité des 33 projets approuvés avait été exécutée dans les trois mois suivant la fin de l'exercice 2015/16, 63 % de ceux approuvés pour l'exercice 2016/17 l'avaient été à la fin du mois d'octobre 2016. Plusieurs facteurs ont entravé l'exécution de projets à effet rapide, notamment la lenteur des processus administratifs, les contraintes d'ordre logistique dans le pays hôte, les conditions météorologiques, ainsi que le manque de partenaires d'exécution fiables, de personnel qualifié et de moyens techniques, aussi bien dans les secteurs qu'au quartier général, pour administrer et exécuter les projets en temps voulu. Pour surmonter ces obstacles, on accélère actuellement la décentralisation des tâches dans les divers services.
Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les	Les mesures prises par l'ensemble des missions de maintien de la paix, dont la MINUSCA, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution, seront exposées dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions

Décision ou demande	*Mesures prises*
membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par.70)	spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.
Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71)	
Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76)	
Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79)	
Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport (A/70/729), à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80)	

Décision ou demande	*Mesures prises*
Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81)	
Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82)	

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

(Résolution 70/271)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prend note de la proposition de réorganiser la Division de l'appui à la Mission et prie le Secrétaire général de faire figurer des explications détaillées à ce sujet dans le prochain projet de budget, notamment sur les raisons et sur les objectifs de la réorganisation, ainsi que sur les mesures prises pour atténuer les risques éventuels (par. 9)	La réorganisation de la Division de l'appui à la Mission autorisée pour l'exercice 2016/17 faisait suite à diverses recommandations, émanant notamment du Bureau des services de contrôle interne et du Comité des commissaires aux comptes et concernant les Normes comptables internationales pour le secteur public, ainsi que, dans une certaine mesure, la mise en service d'Umoja et l'exécution de la stratégie globale d'appui aux missions. Même si cette dernière contient des mesures à prendre dans plusieurs domaines relevant de l'appui, la réorganisation avait surtout trait à la mise en œuvre de procédures de gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement, et en particulier l'emploi plus rationnel des ressources, la consolidation du contrôle et l'amplification de la marge de manœuvre concernant le cycle complet d'achat, l'élimination du chevauchement de fonctions et l'allègement des démarches administratives. Il s'agissait de manière générale d'améliorer l'efficacité et la réactivité des services d'appui de la Mission, et d'accroître la satisfaction des clients qui y font appel. La réorganisation se fondait aussi sur les données d'expérience et les enseignements en ayant été tirés ainsi que sur les pratiques optimales. La Division de

Décision ou demande	*Mesures prises*
	l'appui à la mission l'a gardée à l'étude, de manière à l'affiner en fonction de l'expérience acquise et des risques recensés. À l'issue de cet examen, de nouvelles réformes ont été proposées pour 2017/18, comme la réorganisation du Groupe de l'approvisionnement général et de la Section de la gestion du matériel, ainsi que plusieurs réaffectations et redéploiements de postes et d'emplois.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales (résolution 70/286)

(A/70/742)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix. Le Comité consultatif rappelle qu'en application de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale il a commencé à recevoir des données semestrielles sur la nature et l'ampleur des réaffectations de ressources dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il compte poursuivre l'analyse de ces rapports, en vue de formuler, à l'intention de l'Assemblée générale, de nouvelles recommandations destinées à garantir une plus grande exactitude budgétaire et une amélioration de la discipline et du contrôle budgétaires, tout en permettant la souplesse nécessaire, d'une part, à la prise en compte des conditions instables dans lesquelles fonctionnent les opérations de maintien de la paix et, d'autre part, à l'adaptation à l'évolution de la situation sur le terrain (par. 31 et 32).	La Mission continue de surveiller le montant et la fréquence des transferts de ressources, et elle a pris des mesures en vue d'en réduire le nombre au maximum; pour ce faire, elle a notamment analysé les transactions et régulièrement présenté des rapports sur les dépenses à tous les responsables de la gestion des fonds. Les transferts sont amplement étayés et justifiés, et ils sont exécutés en vertu de la délégation de pouvoir financier. Ils n'ont lieu que s'ils sont rigoureusement justifiés, et ils font le plus souvent suite à des événements que la Mission ne pouvait prévoir au moment de l'établissement du budget. En juillet 2015, la Mission a institué le Comité de direction du budget, qui est dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général et regroupe tous les responsables de la Mission. Ce comité est chargé de donner des orientations et des directives et d'assurer la coordination du processus budgétaire. Il formule les hypothèses stratégiques qui fondent les prévisions de dépenses et définit les priorités en matière d'affectation des ressources. Il se réunit régulièrement pour examiner l'exécution et l'établissement des budgets. La MINUSCA a également défini et mis en place une procédure selon laquelle les responsables sont tenus de demander tous transferts de ressources à l'aide d'un formulaire type qui leur impose de justifier chaque opération.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	En outre, la Section des finances et du budget publie des rapports bimensuels pour tenir les chefs des sections organiques et des sections d'appui informés du statut de leur enveloppe budgétaire.
Le Comité consultatif note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).	Lors de l'établissement de son projet de budget pour 2017/18, la Mission a examiné son tableau d'effectifs en tenant compte des postes restés vacants pendant plus de deux ans et pour lesquels le processus de recrutement n'avait pas encore été lancé.
Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 de son rapport, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).	Comme le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif l'avaient recommandé dans leurs précédents rapports, des mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes : optimisation des ressources disponibles, mise en commun des moyens aériens dans la région, conclusion de contrats prévisionnels d'affrètement, lancement d'appels d'offres, recours à des systèmes de localisation par satellite ou encore exploitation d'un système de gestion des informations aériennes. Les missions ont pu trouver dans le manuel des coûts standard et des ressources, ainsi que dans d'autres communications formelles et informelles, des indications quant à la manière de réaliser des analyses de tendances et des analyses historiques. À partir des résultats de ces analyses, elles ont pu procéder à l'examen et au recalibrage de leur flotte, de manière à atteindre une composition optimale, et prévoir de façon réaliste et précise les moyens aériens qui seront nécessaires. Il est escompté que l'optimisation de la flotte actuelle, la mise en commun des moyens aériens de la région et la multiplication de contrats-cadres débouchera sur un meilleur emploi des ressources et la réalisation d'économies. À la suite de ces analyses et de la révision du concept des opérations, lequel intègre la mise en commun des moyens aériens, quelques missions ont réduit leur flotte, et d'autres ont commencé à faire usage, notamment, de moyens aériens partagés, au titre des contrats prévisionnels d'affrètement. On notera d'ailleurs que quelques contrats arrivant bientôt à échéance répondent aux critères de l'appel d'offres, l'expertise du secteur étant mise à profit pour trouver des solutions novatrices aux problèmes que pose le transport aérien. Des gains d'efficience tangibles seront bientôt réalisés grâce à ces initiatives.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif rappelle qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones (par. 138).	On se reportera à la réponse donnée plus haut concernant le paragraphe 36 de la résolution 70/286 de l'Assemblée générale.
Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, en Italie, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).	Des informations détaillées concernant les travaux de construction prévus et approuvés ont été données dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18.
Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Il compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).	La MINUSCA n'est actuellement pas en mesure de remplacer les véhicules tout terrain par des berlines, car les routes sont en trop mauvais état, même à Bangui, et leur remise en état reviendrait cher. L'application de cette recommandation sera envisagée si l'état des routes s'améliore.

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (résolution 70/271)

(A/70/742/Add.12)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a défini pour la première fois des ratios concernant l'inspection du matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents. Le Comité admet qu'il est essentiel que les missions de maintien de la paix aient les capacités nécessaires pour effectuer les inspections requises. S'il se félicite de l'intégration, dans le rapport, d'informations sur le ratio inspecteurs-matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents, il estime qu'il appartient pour le moment au personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la Mission de définir ce ratio et de préciser les capacités supplémentaires à envisager en la matière. Il recommande également que l'Assemblée générale prie	Les ratios concernant l'inspection du matériel appartenant aux Nations Unies comme de celui appartenant aux contingents sont présentés dans les tableaux d'effectifs proposés respectifs.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
le Secrétaire général de présenter une analyse de cette estimation dans son prochain projet de budget pour la MINUSCA (par. 45 et 46).	
Le Comité consultatif s'attend que le Secrétaire général incorpore des informations relatives à l'examen de la dotation en effectifs et à ses conclusions lorsqu'il présentera son projet de budget pour 2017/18 (par. 48).	Les recommandations figurant dans l'examen des besoins en personnel civil ont été intégrées dans le projet de budget pour 2017/18, selon qu'il convient.
Le Comité consultatif encourage la MINUSCA à continuer de s'employer à améliorer le ratio de personnel recruté sur le plan national et de transformer notamment des postes soumis à un recrutement international en postes soumis à recrutement local (par. 49).	Compte tenu des difficultés rencontrées pour trouver des candidats qualifiés – et surtout des candidates – pour les postes soumis à un recrutement national, comme indiqué dans l'examen des besoins en personnel civil, la transformation de postes soumis à un recrutement international en postes soumis à un recrutement local ne se fera sans doute pas dans les deux ou trois prochaines années, en dépit de ce qui avait été prévu.
Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des informations sur la conduite du projet pilote dans le prochain projet de budget pour l'exercice 2017/18 (par. 61).	La lettre d'attribution établie avec un pays fournisseur de contingents indique que les dépenses relatives à l'acquisition du système de drones sont estimées au total à 9,5 millions de dollars, compte tenu de plusieurs facteurs : portée, endurance en visibilité directe, station de commande au sol, équipement, nombre de capteurs embarqués en charge utile et pilotes. Il s'agit d'un système de surveillance au-delà de la zone de visibilité directe, de moyenne altitude et de longue endurance, appartenant à la classe C, et dont les caractéristiques sont assez semblables à celles du système exploité par la MINUSMA.
Le Comité consultatif est d'avis que l'établissement du budget et le calcul des coûts relatifs au système de drones qui doit être déployé à la MINUSCA n'est pas clair. Il redit qu'il faut faire en sorte que la manière de budgétiser les systèmes de drones soit plus claire (A/69/839, par. 147). En outre, il est d'avis qu'il manque d'informations venant étayer l'inscription au budget d'un montant de 20 millions de dollars pour le déploiement d'un système de drones à la Mission (par. 57).	
En ce qui concerne les ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers pour financer l'appui aux travaux de la Cour pénale spéciale, le Comité consultatif note que les activités proposées semblent correspondre à des services d'appui fournis directement à l'État centrafricain et considère par conséquent que ces activités devraient être décrites comme telles dans la partie correspondante du budget et que les liens avec les réalisations escomptées et les indicateurs de succès devraient être clairement énoncés. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ce point dans les rapports correspondants sur l'exécution du budget [voir également A/70/742/Add.4, par. 33 b)] (par. 66).	La Mission est expressément chargée de prêter une assistance technique aux autorités centrafricaines et de mettre à leur disposition des moyens de renforcer leurs capacités en vue d'instituer une cour pénale spéciale, notamment pour ce qui est des enquêtes criminelles, des stratégies en matière de poursuites, de l'administration des tribunaux et de l'établissement d'un dispositif d'aide juridictionnelle. Les activités prévues au titre des programmes pour l'exercice 2017/18 visent à apporter un appui direct aux autorités pour l'institution de cette cour. On envisage notamment de recruter des consultants spécialisés, qui seront chargés d'évaluer les besoins et les capacités compte tenu des conditions actuelles et d'aider les autorités nationales à définir et mettre en œuvre des mesures essentielles pour garantir le bon

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	fonctionnement de la cour. Ces consultants auront des compétences particulières qu'on ne retrouve pas parmi le personnel de la MINUSCA. Ils seront recrutés temporairement dans le cadre d'engagements de courte durée durant certaines phases précises de l'établissement de la cour.
Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui faire rapport, dans le prochain budget, sur les progrès faits en vue de conclure un accord officiel de partage des coûts entre la Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement (par. 67).	Il n'a pas été possible de conclure un accord officiel de partage des coûts entre la MINUSCA et le PNUD en raison d'un certain nombre d'incertitudes, principalement en ce qui concerne le montant des contributions de différents donateurs.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

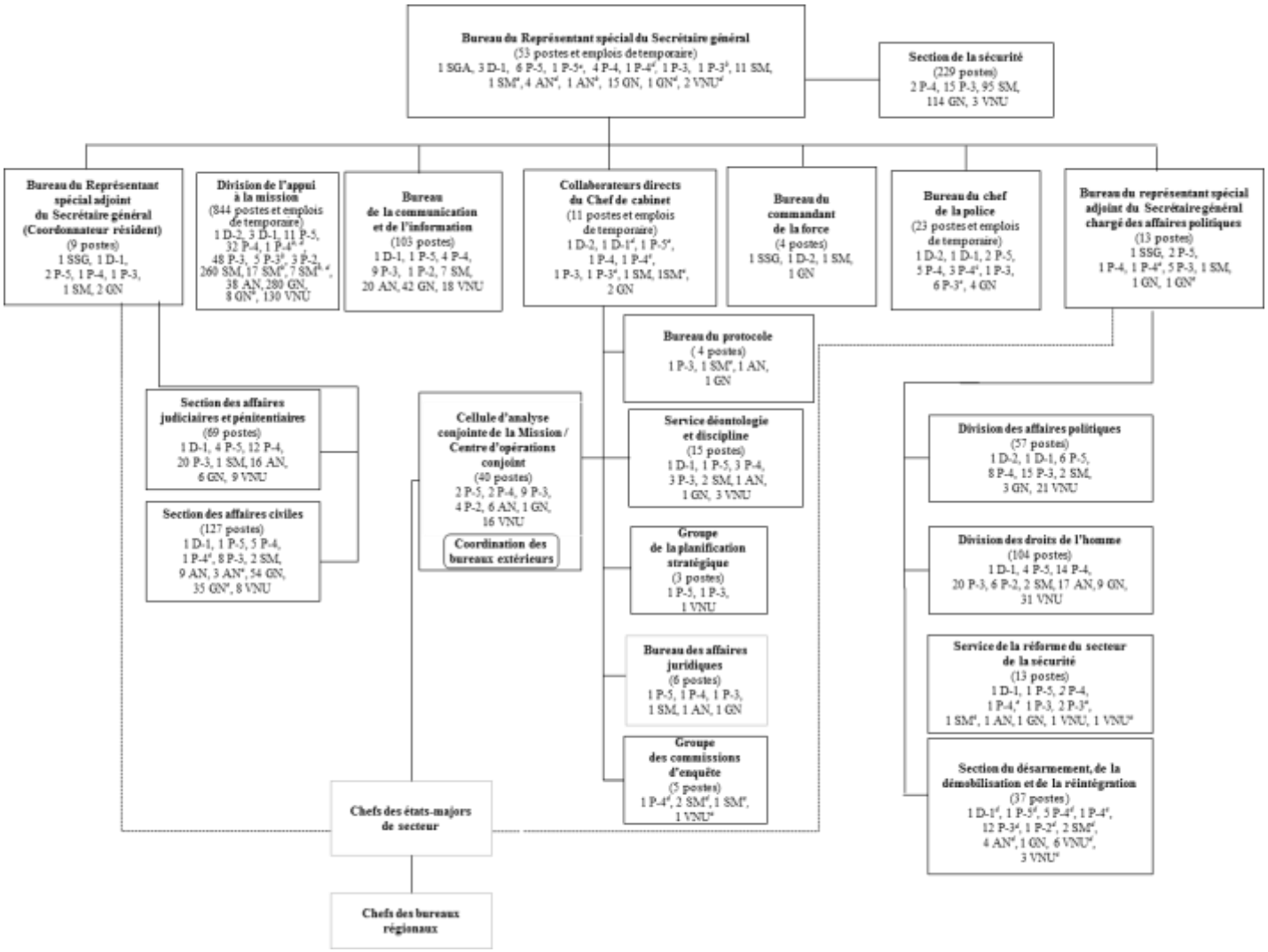

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

[a] Nouveau poste.
[b] Emploi de temporaire (autre que pour les réunions) approuvé.
[c] Nouvel emploi de temporaire (autre que pour les réunions).
[d] Transfert.
[e] Réaffectation.
[f] Transformation.
[g] Reclassement ou déclassement.

B. Division de l'appui à la mission

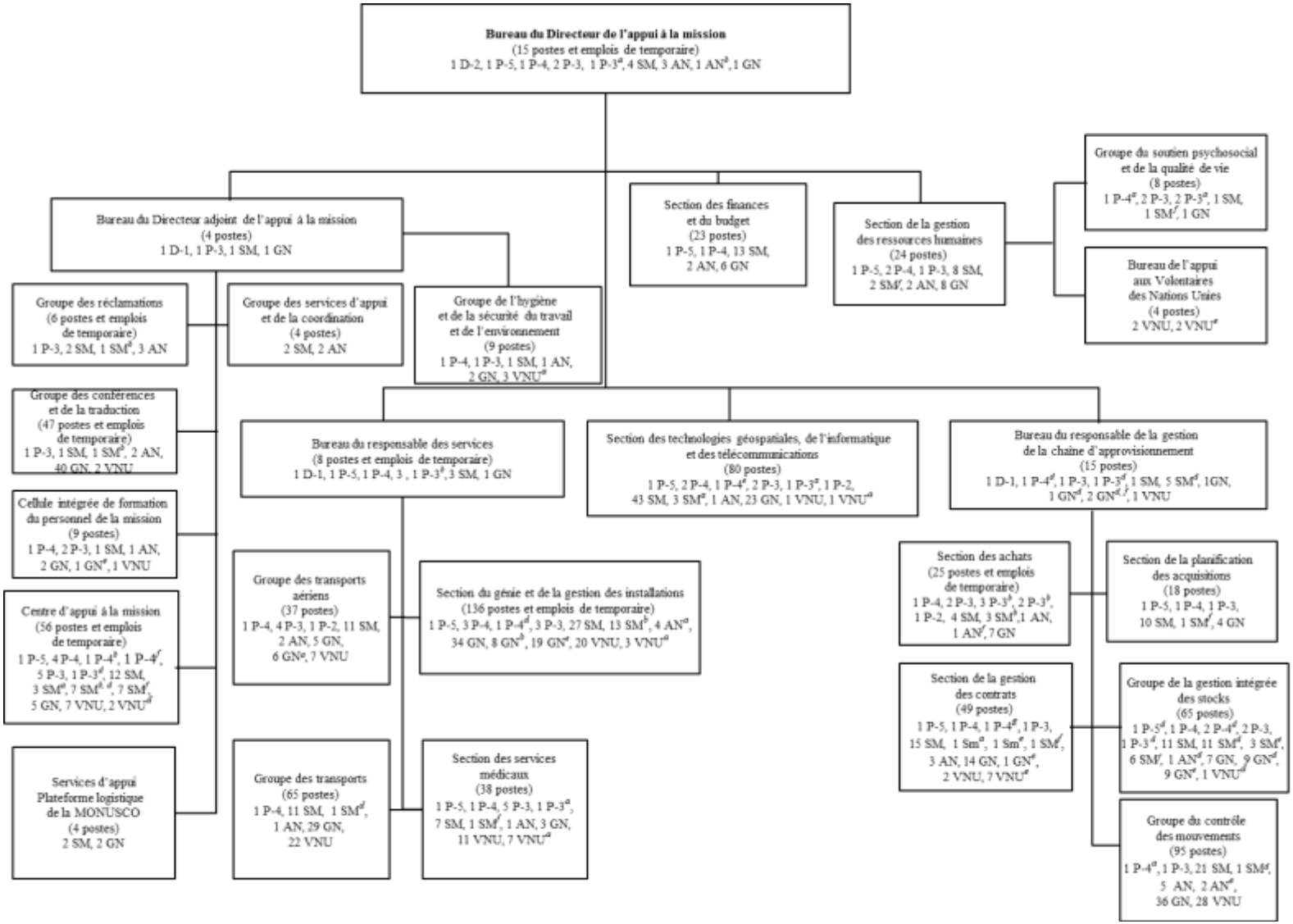

Carte

Map No. 4522 Rev. 8 UNITED NATIONS
February 2017

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)